

la terre

DE CHEZ NOUS

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Port payé à Québec

VOL. XLIX — No 20 Montréal, 13 juillet 1978

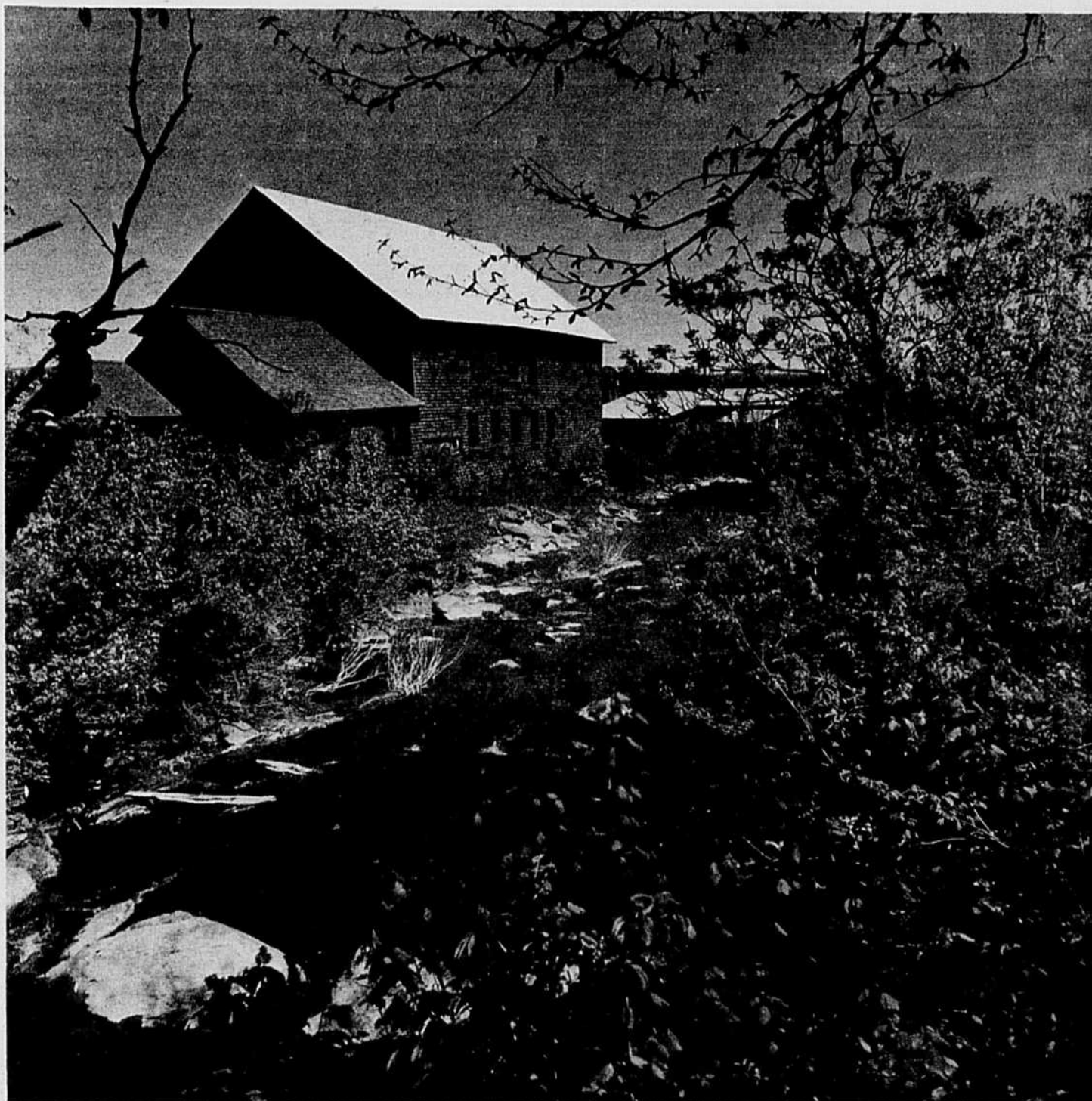


Photo: Direction générale du tourisme

Le moulin à eau plus que centenaire du petit village de Sainte-Aurèle, dans la Beauce.

**Pourquoi des Mexicains
dans les cultures maraîchères?**

page 5

**Les producteurs de bois
et les agriculteurs**

page 8

**LE RÈGLEMENT DE QUOTAS DE MISE EN MARCHÉ
DE LA FPLIQ**

pages 10-11



L'opinion rurale

Encore le problème du lait

Messieurs de la Régie, Il y a sept ans environ, on fondait la Fédération des producteurs de lait du Québec. La réussite du référendum n'empêchait pas un désavantage pour certaines régions, il fallait cependant adhérer en se pliant au désir de la majorité. Nous n'étions pas entièrement d'accord puisque notre plan conjoint nous donnait entière satisfaction, nous n'avions aucun avantage à adhérer à cet organisme provincial. Je me souviens d'avoir subi une baisse de revenu la première année.

Certains administrateurs du Syndicat des producteurs de la laiterie de Joliette avaient fait des représentations auprès de la Régie et du ministre de l'Agriculture, on nous avait alors conseillé de nous joindre à la Fédération. Car il s'agissait de la seule solution pour sauver notre marché, nous avait-on dit. Les sacrifices devaient durer cinq ans et s'avéraient nécessaires pour protéger notre marché contre les tentatives de monopolisation de la part des grosses usines de pasteurisation. Le ministre de l'Agriculture du temps, M. Toupin, affirmait qu'on devait prendre l'intérêt de la majorité qui s'en trouvait mieux.

En ce moment encore, on nous demande d'abolir nos Fédérations, alors qu'elles nous donnent satisfaction. Traditionnellement, les producteurs de lait nature ont dû faire des investissements considérables, par exemple, l'achat de réservoirs en vrac, une production à l'année longue impliquant plus d'animaux, de machinerie et de terre. Pourquoi la classe agricole serait-elle obligée de partager ses profits avec les autres producteurs moins favorisés? On ne demande cela à aucun autre professionnel.

Comme producteur de lait nature depuis 20 ans, je n'accepterai pas de perdre mon marché et il y a environ 4 800 autres producteurs de cet avis.

Avec toutes ces audiences à la Régie, je crois qu'on recule au lieu d'avancer. M. Gagnon, avocat de la Fédération, essaie de prouver qu'on ne voulait pas des plans conjoints qu'on s'était votés. On joue avec nous comme avec des idiots. On cherche à prouver que la Fédération des producteurs de lait du Québec a dépensé notre argent inutilement. Mais combien la Fédération en dépense-t-elle pour le prouver? Je suis membre de la Fédération et on prend mon argent pour me combattre et cela sans me demander aucune permission. Elle accuse la FPLQ d'avoir dépensé de l'argent illégalement, pourtant nous avons en ce moment été convoqués à une assemblée spéciale et nous avons approuvé la proposition d'aug-

menter le prélevé pour la publicité, et le développement des marchés. Quatre producteurs seulement avaient voté contre la proposition. C'est l'argent qu'on nous accuse de dépenser illégalement.

Les producteurs de lait des deux Fédérations devraient se réveiller une fois pour toutes et dire à la Fédération que celle-ci défend plus ses intérêts que ceux des producteurs. Qu'on regarde le prix de vente au moment de la mise en place des plans conjoints et aujourd'hui. Sans plan conjoint, comment défendre nos coûts de production? Comme travailleurs et comme investisseurs, il faut voir à notre affaire et ce n'est qu'avec les plans conjoints dirigés par les producteurs que nous y parviendrons.

Messieurs de la Fédération, rentabilisez votre entreprise et laissez-nous nous occuper de la mise en marché de notre lait. Si la nouvelle coopérative vous fatigue trop, cela n'est pas normal, si vous gérez une entreprise efficace, une autre entreprise ne doit pas vous faire peur.

Je crois que la Régie devra y penser à deux fois avant d'abolir nos plans conjoints, car elle risque de perdre la face.

Réjean Payette
Joliette

Situation de la brucellose

Le nombre de troupeaux laitiers mis en quarantaine à cause de la brucellose a diminué considérablement par rapport à l'an dernier. Toutefois, une application rigoureuse des mesures antibrucelloses s'impose si l'on veut éviter toute recrudescence de la maladie.

La brucellose se propage rapidement chez les bovins. Elle est plus répandue en Ontario et au Québec qui constituent le bassin de la production laitière canadienne et où les déplacements de sujets d'un troupeau à l'autre et d'une province à l'autre sont plus fréquents. Le Québec vient d'être désigné région à faible fréquence de brucellose.

Rapport sur l'assurance-récolte

La Division de l'assurance-récolte d'Agriculture Canada évalue à 114 000 le nombre d'agriculteurs qui se sont prévalus de ce programme fédéral-provincial en 1978. La couverture totale assurée par le programme devrait atteindre \$1,5 milliard.

L'essor du programme cette année s'explique dans une large mesure par la participation accrue des agriculteurs du Québec. On compte en effet 12 000 producteurs inscrits dans cette province, soit pratiquement le double de l'an dernier.

Du nouveau! Une dose exacte et rapide...

Le système TBZ*/MEDIGUN*

Prêt à être utilisé. Il suffit de visser la cartouche de TBZ* dans le fusil doseur et de presser la gachette. Vous obtenez ainsi une dose exacte de pâte vermifuge.

Pas de mélange, pas de réfrigération, pas de gaspillage.

TBZ* à 43%
(thiabendazole)

Pâte vermifuge pour les bovins et MEDIGUN*

MERCK
SHARP
& DOHME
LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES

CATTLE
WORMER PASTE
TBZ* 43% PÂTE VERMIFUGE

Le nouveau système TBZ*/MEDIGUN* est le plus pratique et le plus efficace pour débarrasser vos bovins de leurs vers rapidement et efficacement. Le fusil doseur MEDIGUN* donne à chaque pression de gachette une dose exacte de TBZ*, pâte vermifuge pour les bovins. Pas de perte ou de gaspillage parce que la pâte TBZ* est administrée là où vous l'administrez, sur la langue, sans que l'animal puisse la rejeter. TBZ* débarrasse les animaux de leurs vers sans entraver leur rendement. Pour débarrasser vos bovins de leurs vers rapidement et efficacement, procurez-vous la pâte vermifuge TBZ* et MEDIGUN* chez votre fournisseur habituel.

*Marque déposée

**Clic!
Clic!
Clic!**

TBZ-B-156-JA-F

la terre

Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique

Fondé en 1929
Propriété de l'UPA

515, avenue Viger, Montréal H2L 2P2,
Tél.: (514) 288-6141

Directeur:
Jean-Marc KIROUAC

Rédacteur en chef:
Pierre COURTEAU

Rédactrice et maquettiste:
Mme Rosaline-D.-LEDOUX

Collaborateur:
Marc LESTAGE

Directeur de la publicité:
Bernard Danis

Représentants à Toronto:
Collin C. King & Ass. Ltd.
32 ouest, rue Front, Toronto, Ont.



Composition et montage:
Rive-Sud Typo Service Inc.
Impression:

Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le jeudi de chaque semaine
Abonnement: 1 an, \$7; 2 ans, \$12; 3 ans, \$15

Chèque ou mandat
à la Terre de Chez Nous adressé au
Service du tirage
Non responsable de l'argent.

Dépôt légal — 3e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

Enregistrement No 1051
Courrier de deuxième classe



Éditorial

Hugues BELZILE

Pâtes et papiers

oui à une intervention de l'État mais...

Le Ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, vient de lancer un programme de développement de l'industrie des pâtes et papiers au Québec prévoyant pour sa réalisation l'injection en cinq ans de \$1,350 millions pour la modernisation des installations industrielles et la protection de l'environnement. De ce montant l'industrie devrait contribuer pour environ \$900 millions et l'État \$450 millions.

Ce programme qui découle, selon le Ministre Bérubé, d'une étude approfondie des problèmes de l'industrie des pâtes et papiers suite à la Commission Parlementaire tenue sur le sujet en septembre et octobre 1977 vise à redonner les moyens aux usines québécoises de résister à la concurrence des producteurs du sud des États-Unis qui produiraient à meilleur coût une tonne de papier et à maintenir une industrie qui périclité dangereusement depuis quelques années. Le Ministère a identifié dans son programme un certain nombre de raisons pour lesquelles l'industrie québécoise est non concurrentielle.

Le coût de la matière ligneuse, le coût de la main-d'oeuvre et le coût du transport du produit fini seraient les principaux facteurs négatifs qui engendrent un coût plus élevé de \$64 la tonne de papier livré sur le marché américain que celle produite par les compétiteurs américains. Certains facteurs positifs, tels le coût de l'énergie et la dévaluation actuelle du dollar canadien ramènent cependant cette différence à \$30 la tonne. Cela ne nous semble pas un écart dramatique, mais il est suffisant pour justifier une intervention de l'État d'autant plus que la dévaluation du dollar canadien constitue un facteur trop aléatoire pour soutenir une politique à moyen terme.

À court terme il faut absolument que la différence

du coût du transport du produit fini (\$22 la tonne) soit diminuée substantiellement surtout que, comme l'indique le document du M.T.F., les tarifs de chemin de fer au Québec sont pratiquement le double de ceux en vigueur aux États-Unis pour des distances similaires. Ensuite au niveau du coût de la matière première l'avantage actuel de l'industrie américaine réside dans le fait qu'elle récolte actuellement les effets d'un programme d'aménagement intensif mis en route depuis plusieurs années en particulier dans le sud qui fait que le coût de production est moins élevé à cause de la densité du bois diminuant aussi les coûts du transport. Au Québec, ce n'est que tout récemment qu'il a été mis en application et de façon trop timide. Il faut donc une action d'envergure à ce niveau par une politique audacieuse d'aménagement et de reboisement dans les territoires des régions habitées. En attendant, la rationalisation de la distribution de la matière ligneuse par la mise en place de plans d'allocation peut améliorer la situation.

Finalement, pour ce qui est du coût de la main-d'oeuvre plus de la moitié de la différence de \$17 la tonne avec les producteurs du sud des États-Unis découle du rendement des machines. Or à ce niveau l'industrie doit non seulement moderniser ses installations mais en plus l'État doit s'assurer que ce programme de modernisation sera maintenu et suivi dans l'avenir.

Ce sombre diagnostic sur la situation de l'industrie des pâtes et papiers en particulier et de la situation forestière en général au Québec n'est pas sans nous faire prendre conscience que ce secteur a été plus ou moins bien administré dans le passé. Même si l'important aujourd'hui est de garder cette ressource naturelle et cette industrie au centre de

l'économie du Québec, s'il le faut par des interventions coûteuses pour la collectivité, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes tous quelque peu les otages d'une industrie qui a profité dans le passé d'une main-d'oeuvre peu coûteuse et d'une matière première à trop bon marché pour s'enrichir, sans s'assurer de moderniser ses équipements pour être plus productive et respecter l'environnement et s'assurer aussi de rebâtir une forêt mal exploitée.

L'État a lui aussi une responsabilité devant la situation actuelle. La liberté avec laquelle il a laissé utiliser les forêts du Québec sans s'assurer de son exploitation rationnelle et de sa reconstitution, son absence dans le secteur de la transformation d'une ressource lui appartenant où il aurait dû tout au moins disposer d'une équipe de spécialistes chargés de suivre l'évolution de la technologie en matière de fabrication de la pâte et du papier et finalement son trop tardif et timide engagement à mettre en valeur la forêt la plus accessible l'oblige aujourd'hui à jouer un rôle de sauveur.

Comme le mal est fait et que la brutale réalité est de voir l'industrie la plus importante du Québec suivre à plus ou moins brève échéance Wayagamack si aucune intervention corrective n'est appliquée, l'État n'a vraiment pas le choix. Il doit intervenir parce que 45,000 emplois directs et 130,000 emplois indirects en dépendent, sans compter qu'elle transforme la production forestière de 25,000 propriétaires forestiers pour une valeur à l'usine de \$75 millions par année et qu'elle utilise les copeaux de l'industrie du sciage pour un montant similaire. Cependant cette intervention financière de l'État doit être assortie de conditions en vertu desquelles il aura un droit de regard sur la gestion actuelle et sur le devenir de cette industrie.

Les producteurs de bovins refusent l'augmentation de la cotisation de l'ASRA à \$38 par vache

Comme plusieurs producteurs pouvaient s'y attendre, les officiers de la Fédération des producteurs de bovins du Québec ont refusé l'augmentation de la cotisation au régime de stabilisation des revenus; de \$28 qu'elle était en 1977, elle a été proposée à \$38 en 1978.

La principale raison qui explique cette prise de position par la Fédération est que celle-ci, selon ses estimés, prévoit qu'avec une prime de \$38, la dette de \$4,700,000 accumulée au fonds de la caisse de la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles serait payée à presque 80% cette année. C'est donc dire que la Commission, en imposant une prime de cet ordre, veut effacer une dette en 1 an pour que pendant les deux années

qu'il restera à courir de l'engagement de 5 ans, elle puisse se créer un fonds.

La Fédération est d'avis qu'avec une cotisation de \$30 pour 1978, on épongerait environ 50% de la dette en 1978; l'autre 50% serait épongé en 1979 et il resterait une année du contrat d'engagement de 5 ans pour constituer un fonds.

Le phénomène que l'on a vécu depuis 1974 peut s'expliquer ainsi. Baisse drastique des prix en 1974/1975, les prix se sont tenus bas en 1976 et 1977, légère augmentation en 1978 et deux bonnes années en 1979 et 1980. C'est donc un cycle qui s'étend sur une période d'environ 7 à 8 ans et où les producteurs vivent en moyenne de 2 à 3 bonnes années.

Il est certes impensable pour la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des

revenus, qui a établi sa période d'engagement sur 5 ans, de faire ses frais pendant cette même période, étant donné que le cycle a, en moyenne, une durée de 8 années. Alors pourquoi s'acharner à faire payer des primes si élevées aux producteurs. Il est incontestable que le problème de la production bovine au Québec demande plus qu'un système d'assurance-stabilisation. Il faut en plus de bonnes techniques de production, des moyens pour informer l'ensemble des producteurs québécois des prix qui ont cours sur le marché. La Fédération demande, depuis cinq ans, aux différents ministres de l'agriculture de sanctionner un plan conjoint dans la production bovine au Québec, qui viserait à mettre vendeurs et acheteurs sur un pied d'égalité.

Certes qu'avec seulement 20%

d'autosuffisance en viande bovine et une production canadienne de boeuf qui ne veut pas être réglementée, on ne peut faire de miracle avec un plan conjoint québécois.

Mais un plan conjoint aurait pour effet de faire connaître l'offre globale du produit et d'uniformiser les chances de chacun d'aller tout au moins chercher le vrai prix du marché, soit celui qui serait discuté avec les acheteurs, qui sont les abattoirs et les détaillants.

Il y aurait beaucoup à dire encore concernant la production de boeuf au Québec et encore plus à faire pour la rendre rentable à court et à long terme. C'est précisément ce à quoi s'attaque la Fédération et soyez assurés, producteurs de boeuf du Québec, qu'il en sera encore discuté prochainement.

Communiqué Féd. des Prod. de bovins

Les hommes et la politique au Québec

Une chronique de Marc LESTAGE

Le ministre à l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon devait profiter de la rencontre des ministres de l'agriculture du pays, cette semaine, à Yorkton, Saskatchewan (10-11-12) pour dénoncer une fois de plus le système de commercialisation de la poudre de lait administré par la Commission canadienne du lait.

Ce n'est pas la première fois que le ministre fulmine à ce sujet. Avant même la publication de la dernière politique laitière, le ministre québécois avait insisté en vain auprès de son homologue pour que le gouvernement rende la poudre de lait accessible aux éleveurs du Québec, au prix international.

Pourtant, selon le ministre, il y a de nombreuses études qui démontrent hors de tout doute la rentabilité d'un tel programme dont le double objectif serait de réduire les inventaires de poudre et de susciter une meilleure production de veaux lourds.

Il faut reconnaître que sur ce point le ministre québécois a beau jeu. Il paraît scandaleux à plusieurs que le gouvernement fédéral entretienne un système par lequel les producteurs de veaux du Québec paient 74 cents la livre de poudre de lait alors qu'ils doivent en même temps payer les frais d'entreposage de milliers de tonnes de poudre qui attend d'être vendues sur le marché international à environ 21 cents la livre.

Cette situation n'est pas sans rappeler l'époque d'avant 1970 alors que les producteurs sans-sol du Québec devaient payer leurs céréales plus cher dans le port de Montréal que les agences russes d'importation. Dans cette veine, on se rappelle aussi la lutte insistante des Québécois pour obtenir l'équité, au début de 1971.



M. Bernard DANIS occupe depuis la mi-juin le poste de directeur de la publicité à LA TERRE DE CHEZ NOUS, par suite du départ de M. J. Valmore Henry qui a pris sa retraite après 23 ans de service. M. Danis fut pendant plus de 20 ans à l'emploi du journal LE CARILLON de Hawkesbury.

— La vraie richesse des Pays-Bas est son industrie laitière. Les vieilles cités hollandaises les plus typiques - Alkmaar, Adam, Gouda - sont célèbres pour leurs fromages. Leeuwarden a élevé à la vache un monument appelé "Us Mem" (Notre Mère) et le "Jeune Taureau" de Potter est à l'honneur au musée de la Haye.
Revue BEAUTES DU MONDE

Brevets d'invention
Marques de Commerce
ROBIC, ROBIC
ET ASSOCIÉS

2100 DRUMMOND
MONTRÉAL, H3G 1X5 TÉL.: 288-2152

Le duel Garon-Whelan a repris à propos de la poudre de lait

Fort de cette petite note historique, le ministre Garon n'a pas manqué l'occasion de crier au scandale, à la mauvaise administration et à laisser planer le spectre du méchant fédéralisme, quelques jours avant de s'embarquer pour cette conférence.

La proposition de M. Garon suggère la formule européenne de substitution à la poudre de lait dans la préparation des rations animales. On se souvient, en effet, que l'Europe Verte

s'est donné un programme spécial d'utilisation de la poudre de lait dans l'alimentation animale, à la suite de 1975, et de l'accumulation de stocks prodigieux.

À l'époque, la décision des Européens n'a pas été prise par les producteurs américains de soja dont les livraisons vers l'Europe (tourteau) ont diminué de 400,000 tonnes à la suite de cette décision. Dans le contexte canadien, on est forcé de reconnaître que le gouvernement fédéral risque fort de faire payer aux producteurs de l'Ouest le coût de tout programme visant à favoriser la substitution de végétaux par de la poudre de lait dans la préparation de certaines rations animales.

Le ministre Garon écarte volontairement cette question en expliquant que c'est l'ensemble de l'agriculture canadienne qui profiterait de cette mesure

étant donné qu'elle permettrait de produire au Québec environ 25,000 veaux qui ne sont tout simplement pas sur le marché actuellement et pour lesquels il existe une très bonne demande aussi bien dans la province qu'aux États-Unis, où on "doit donner son nom à l'avance pour avoir un morceau de veau", selon le ministre.

La production de veaux lourds doit d'ailleurs constituer un élément important du programme de rationalisation de la production bovine du Québec. Avec un troupeau de 300,000 veaux utilisables pour la production de viande, chaque année dans la province, le potentiel est énorme à ce chapitre.

Pour le Canada, le fait d'utiliser de la poudre de lait dénaturée pour l'alimentation des veaux lourds permettrait peut-être de réduire sensiblement les frais d'entreposage actuels, en libérant les entrepôts.

De même, cette réduction des inventaires peut avoir à moyen terme un effet intéressant sur le prix mondial de la poudre de lait.

Selon des études commandées par le MAQ, il semble que la poudre de lait peut être utilisée dans la préparation de la moulée pour veaux, dans une proportion allant jusqu'à 60 p.c.

**regardez
de plus près
la fourragère
HESSTON 7020
en pleine
action**

Vous constaterez une coupe du maïs fine et très uniforme qui favorise une compaction idéale du matériel dans le silo et produit un ensilage de qualité exceptionnelle.

Cette réussite est obtenue grâce au cylindre de coupe exclusif "COEUR D'ACIER" de Hesston. D'une longueur de 22 pouces, il est équipé de 6 couteaux hélicoïdaux de 23 pouces. La longueur supplémentaire des couteaux, l'absence de jeu entre ces derniers et la barre de cisaillement et leur solide fixation à 3 endroits font de la 7020 une fourragère à très grand rendement qui produit de l'ensilage de toute première qualité.



Passez la voir chez votre concessionnaire Fédérée-Hesston.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

SERVICE DES MACHINES AGRICOLES

611, rue du Marché Central, Montréal, Québec.

Pourquoi faire venir des Mexicains pour les récoltes horticoles?

Disons au départ que le Québec ne se compare pas à la Californie dans le domaine de l'emploi des travailleurs étrangers et qu'actuellement on recense moins de 75 ouvriers agricoles sur les fermes maraîchères du Québec. De plus, l'année dernière, les services de main-d'œuvre et d'immigration du Canada avaient compté 82 travailleurs immigrants en vertu d'accord entre les employeurs et le fédéral.

Par ailleurs, les pomiculteurs emploient aussi à l'occasion certains cueilleurs à l'automne, en nombre restreint dans ce cas aussi. Il faudrait ajouter à cela les jeunes touristes de provenance diverse qui peuvent s'arrêter sur des fermes pour gagner l'argent nécessaire à la poursuite de leurs explorations. On peut difficilement connaître le nombre de ces derniers, mais ils ne constituent une main-d'œuvre fiable que dans de rares cas.

Les échanges culturels et techniques, tels qu'organisés par les Services de main-d'œuvre agricole de l'UPA conjointement avec le Centre de documentation et d'information rurale pour la France et l'Association Québec-France et France-Québec a d'abord un caractère éducatif et vise un échange réciproque impliquant moins de 40 jeunes. Ces jeunes vivront dans une ferme-hôte du pays d'accueil pour quelques mois de façon à vivre l'expérience sociale et technique d'une entreprise dans un secteur de leur intérêt.

Même en prenant des chiffres assez importants, les travailleurs étrangers ne dépassent pas 300 et ce pour des périodes pouvant varier de six semaines à huit mois au maximum. On peut mettre moins de 200 si on ne tient compte que des ouvriers agricoles venus expressément dans ce but.

À cause du taux élevé de chômage, les services compétents visent à restreindre les entrées de ces travailleurs à des cas où cette main-d'œuvre spécialisée s'avère absolument nécessaire. En fait, cette année, deux entreprises maraîchères seulement emploient ces travailleurs pour s'assurer un noyau stable.

Ces entreprises à cause de la spécificité de la production doivent compter sur des gens prêts à travailler à toute heure de la semaine et souvent dans des conditions particulièrement difficiles. Il s'agit principalement de l'ensemencement et de la récolte de légumes hautement périssables pour le marché frais. Mentionnons le brocoli et le chou-fleur, la laitue, le radis et l'échalote qui demandent une main-d'œuvre spécialisée et prête à travailler quand vient le temps de la récolte.

Le soleil, les journées souvent longues, les conditions de travail difficiles sous la pluie et les superficies importantes en jeu, autant de conditions qui font que le roulement du personnel autochtone se fait trop rapidement pour créer un noyau de travailleurs fiables. Dans ces cas, la présence de travailleurs mexicains, personnel captif de l'entente signée, peut s'avérer d'un secours inestimable, pour le temps nécessaire à l'adaptation d'ouvriers agricoles québécois stables.

Ces travailleurs qui arrivent en groupe signent un accord qui prévoit les modalités de leur séjour au Québec. L'employeur s'engage à défrayer les

coûts de transport l'aller-retour en avion et de l'aéroport à la ferme de même que le logement. L'ouvrier s'engage à travailler sur l'entreprise pour une période fixée à l'avance et pouvant varier d'un minimum de six semaines à un maximum de huit mois. Si l'ouvrier ne fait pas l'affaire ou s'il décide de partir avant la fin de la période, l'avion lui est déduit de son salaire d'où le terme de main-d'œuvre captive.

La nourriture est aux frais de l'employé et si celui-ci mange à une cantine commune, on déduit la nourriture de son salaire. Question salaire, on sait que la loi du salaire minimum ne s'applique pas aux ouvriers agricoles. On apprécierait cependant du côté des services responsables que l'employeur offre le salaire minimum.

Même si on tend à réduire au minimum cette main-d'œuvre étrangère, dans l'état actuel des choses, son abolition ne créerait guère plus qu'une certaine d'emplois et risquerait de nuire à la rentabilité de ces entreprises non encore stabilisées. Si on considère l'effort considérable des Services de la

mise en marché du ministère de l'Agriculture du Québec pour le développement et l'auto-provisionnement de notre marché des légumes frais, il faut comprendre cette situation dans le cadre de ce marché très complexe.

Assez généralement, les autres producteurs de légumes frais ont leur noyau de travailleurs agricoles fiables pour assurer les travaux nécessaires et il est à espérer que les entreprises employant des travailleurs mexicains réussissent aussi à se trouver les Québécois pour assurer le bon fonctionnement de leur entreprise. À cet égard, les gouvernements ont aussi leur rôle à jouer tant au niveau de l'assurance-chômage que des autres services à offrir aux employeurs et aux employés pour inciter l'emploi de Québécois qui répondront aux exigences de ce travail spécialisé.

Avec la bonne collaboration de tous, il y aura certainement moyen d'assurer notre auto-provisionnement en légumes frais tout en faisant travailler au maximum nos Québécois.

Renald BOURGEOIS



VACANCES des employés de l'UPA

En raison des vacances des employés, les bureaux de la Confédération de l'UPA à Montréal seront fermés à partir du vendredi soir, le 14 juillet jusqu'au lundi le 31 juillet. *La Terre de Chez Nous* ne sera pas publiée le 27 juillet.

Pour ce qui concerne les bureaux des Fédérations régionales, s.v.p. téléphoner aux responsables de vos régions avant de vous déplacer pour les consulter, chacune pouvant avoir son calendrier de vacances particulier.



Agriculteurs, éleveurs, propriétaires d'entreprise para-agricole ou agro-alimentaire du Québec, vous avez tous un accès facile aux crédits agricoles BCN. Nous sommes sur place.

Depuis fort longtemps, la BCN a des bureaux dans tous les milieux ruraux de la province. Sa connaissance du milieu et des gens qui y habitent lui a permis de mettre sur pied sa propre gamme de crédits agricoles à court, à moyen et à long terme pour le financement, l'expansion et l'amélioration de l'exploitation.

Quels que soient vos besoins financiers, rappelez-vous que la BCN compte plus de succursales que toute autre banque au Québec. Son expérience en milieu rural, jointe à son équipe d'agronomes spécialisés en matière de financement agricole, la rend plus apte à vous procurer le service personnalisé qui vous convient.

Votre directeur BCN se fera un plaisir de vous donner toutes les informations nécessaires à l'obtention d'un prêt. N'oubliez pas de lui demander notre brochure "Les Agro-services BCN".



Banque
Canadienne
Nationale

Venez nous voir.
Nous sommes sur place.

VENTE PUBLIQUE DE QUOTAS

Syndicat des producteurs
de lait de Québec

La vente publique de quotas de lait de transformation et de consommation du syndicat des producteurs de lait de Québec, débutera à 13h30 le 18 juillet 1978 à la Place Charles Baillargeon, 2030 Boul. Père Lelièvre à Duberger.

Ceux qui sont intéressés à acheter du quota devront apporter leur certificat de quotas.



Pour augmenter la production et améliorer la qualité des aliments du bétail au Québec (2)

ENTREPOSAGE ET CONSERVATION À LA FERME

Deux programmes du ministère de l'Agriculture (MAQ) visent à doter les fermes du Québec de l'équipement dont elles ont besoin pour l'entreposage et le séchage des grains et fourrages destinés à l'alimentation du bétail, et à donner ainsi aux agriculteurs la possibilité d'améliorer et d'augmenter la production d'aliments de qualité pour leurs animaux.

Aux producteurs agricoles qui répondent aux conditions qu'il a fixées, le MAQ accorde une assistance financière pour compléter leur équipement, ainsi que l'encadrement technique nécessaire à sa sélection et à son installation.

Aide à l'entreposage des grains à la ferme

Tous les agriculteurs qui produisent des grains de provende destinés à la vente ou qui cultivent des grains pour l'alimentation de leurs animaux, ainsi que les producteurs de semences de

céréales et de maïs, membres en règle de l'Association des producteurs de semences du Québec, peuvent bénéficier du "Programme d'aide à l'entreposage des grains à la ferme".

Ils ont ainsi l'avantage de pouvoir plus facilement acquérir ou améliorer les structures d'entreposage requises pour conserver leur récolte dans des conditions optimales.

Pour pouvoir profiter de l'assistance offerte par le programme, il faut que l'agriculteur intéressé fasse, avant la réalisation de son projet, une demande à son Bureau des renseignements agricoles et obtienne l'approbation du MAQ. De plus, l'agriculteur doit suivre certaines règles précises, par exemple s'engager à utiliser telle ou telle catégorie de semences, acquérir un équipement conforme aux spécifications du ministère et de son Service de la construction et du machinisme agricoles. Il peut alors compter sur l'encadrement technique du MAQ et sur son aide financière qui prend les formes suivantes:

1. subvention à l'achat d'un silo d'entreposage et à son montage par le fournisseur (50% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de \$27 par mètre cube de capacité d'entreposage); 2. subvention à l'achat d'un système complet d'aération ou de "séchage à l'air ambiant" des grains dans des entrepôts existants (75% des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de \$500); 3. subvention à la construction de cribs à maïs (de l'ordre de \$30/mètre de longueur, avec maximum de \$1,000 par crib).

C'est le Service des subventions et primes du ministère qui verse la subvention, sur présentation de pièces justificatives accompagnées d'un certificat du Bureau des renseignements agricoles attestant que l'équipement faisant l'objet de la subvention répond aux stipulations du programme.

Aide à l'amélioration de la conservation des fourrages

Le programme d'"Aide à l'amélioration de la conservation des fourrages"

s'adresse aux agriculteurs qui cultivent des fourrages pour l'alimentation de leurs troupeaux.

Il permet aux exploitants agricoles d'acheter et d'installer un équipement indispensable à une meilleure conservation de leurs fourrages en vue d'en accroître la valeur nutritive, ce qui devrait finalement réduire les besoins du Québec en grains provenant de l'Ouest.

Le producteur qui désire bénéficier de ce programme, doit lui aussi, avant la mise à exécution d'un projet, faire une demande au Bureau des renseignements agricoles et obtenir l'approbation du MAQ; en outre, il est tenu de se conformer à certaines conditions particulières énumérées dans le programme (par exemple, relativement au nombre minimum d'unités animales par silo, et aux exigences spéciales concernant les silos verticaux), de même qu'aux spécifications du Service de la construction et du machinisme agricoles.

En plus d'une assistance technique, le ministère offre l'aide financière suivante:

1. subvention à l'achat de séchoirs à foin (75% du coût, jusqu'à concurrence de \$500 par unité); 2. subvention à l'achat et à l'installation de silos à fourrage horizontaux et verticaux (30% du coût, jusqu'à concurrence de \$5,000 par silo).

Dans ce cas encore, la subvention est versée à l'agriculteur par le Service des subventions et primes, sur présentation de pièces justificatives.

Les deux précédents programmes, en vigueur depuis le 1er avril 1978, resteront en application jusqu'au 31 mars 1983 ou jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles.

Il faut noter que l'aide financière totale qu'une exploitation agricole pourra recevoir en vertu de ces deux programmes, ne devra pas dépasser \$5,000.

\$120,000,000 d'investissements

Les subventions qui seront versées, d'ici au 31 mars 1983, dans l'application de tous les programmes précédents atteindront \$54,500,000 et entraîneront des investissements globaux de quelque \$120,000,000.

Les autorités du MAQ estiment qu'il en résultera non seulement une amélioration de la qualité des grains et fourrages produits au Québec, mais également une augmentation de 50% de cette production. De plus, le ministère prévoit que des emplois nouveaux seront créés ainsi: 575 dans les exploitations agricoles; 200 dans les centres régionaux de séchage et d'entreposage; et d'autres dans les secteurs de la fabrication de l'équipement, de la production et de la vente des engrais, des herbicides, des semences, etc. Enfin l'installation du nouvel équipement de séchage et d'entreposage devrait requérir quelque 400 années/homme.

Les programmes ci-dessus entrent dans le cadre plus général du Programme de stimulation de l'économie et du soutien de l'emploi du gouvernement du Québec et font suite à une entente Canada-Québec pour accroître la production d'aliments du bétail.

Responsables des programmes: M. Jean-Guy Charbonneau, sous-ministre adjoint à la Production et aux affaires régionales (MAQ):

— Aide à l'entreposage des grains à la ferme

— Aide à l'amélioration de la conservation des fourrages

M. Léo-Jacques Marquis, sous-ministre adjoint à la Commercialisation (MAQ):

— Aide à la création de centres régionaux de grains

Nouveau règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers

Le gouvernement du Québec vient de modifier le règlement relatif aux normes de composition et à l'emploi de vitamines dans les produits laitiers. Le règlement s'intitule maintenant: "Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers" et il est entré en vigueur le premier février dernier.

En modifiant l'ancien règlement, le but du gouvernement était de procéder à la normalisation des contenants de produits laitiers en conformité avec le système international d'unités de mesures (SI). Il s'agissait aussi de rendre obligatoire l'approbation des contenants et des étiquettes de produits laitiers ainsi que l'emploi des vitamines dans les laits de consommation.

Normalisation des contenants

L'utilisation des contenants dont le format est normalisé en mesure métrique, devient obligatoire à des dates fixes qui s'échelonnent jusqu'au premier janvier 1980. Ces dates, qui apparaissent au tableau ci-joint, tiennent compte de la capacité de conversion de chaque produit par l'industrie. Soulignons enfin que cette normalisation des contenants en mesures métriques permettra aux consommateurs de comparer facilement les prix. Elle les protégera aussi contre la prolifération de contenants de différentes masses qui pourraient apparaître sur le marché suite au passage au SI.

Par exemple, à partir du premier juillet prochain, le consommateur aura le choix entre trois formats de beurre, c'est-à-dire ceux de 150, 250 ou 454 grammes (cette dernière masse équivaut à la livre actuelle).

Étiquetage et approbation des contenants

En ce qui concerne l'étiquetage des produits laitiers, ce règlement prévoit également des règles précises et il impose certaines inscriptions ou mentions spéciales. Pour ce qui est des contenants utilisés, ceux-ci devront avoir été approuvés au préalable par le ministre de l'Agriculture du Québec.

Addition de vitamines

Depuis 1970, l'addition de vitamines

au lait de consommation était permise au Québec. Le nouveau règlement a pour effet de rendre celle-ci obligatoire. Les industries devront désormais ajouter des vitamines D au lait et des vitamines A et D au lait écrémé et partiellement écrémé, de façon à ce que la teneur en vitamines de ce dernier ressemble davantage à celle du lait entier.

Contenant pour le beurre

À compter du premier juillet 1978, l'utilisation d'un contenant ou d'un emballage opaque devient nécessaire pour le beurre préemballé dont la masse est supérieure à vingt grammes. Cependant, un délai d'ajustement ayant été accordé, l'application stricte de cette mesure se fera à compter du premier janvier 1979.

TABLEAU INDICANT LES DATES PRÉVUES POUR LA NORMALISATION DES CONTENANTS DES PRODUITS LAITIERS.

PRODUIT	FORMAT	DATE
Crème glacée dont le contenant a une capacité supérieure à 60 millilitres;	75, 100, 150 ou 250 millilitres; 1, 2, 4, 10,2 ou 11,4 litres	1er février 1978
Lait glacé, yogourt congelé et sorbet; dont le contenant a une capacité supérieure à 60 millilitres;	75, 100, 150, 250 ou 500 millilitres; 1, 2, 4, 10,2 ou 11,4 litres	1er février 1978
Mélange à crème glacée, à lait glacé, à sorbet ou à yogourt congelé;	75, 100, 150, 250 ou 500 millilitres; 1, 2, 10,2 ou 11,4 litres	1er février 1978
Lait concentré, lait partiellement écrémé concentré et lait écrémé concentré;	160 ou 425 millilitres	1er janvier 1979
Lait concentré sucré;	395 grammes	1er janvier 1979
Crème acidulée;	125, 250 ou 500 millilitres; 1 ou 2 litres	1er février 1978
Poudre de lait entier, de lait partiellement écrémé ou de lait écrémé ou toute autre poudre de produit laitier, vendue en gros;	25 kilogrammes	1er avril 1978
Poudre de lait entier, de lait partiellement écrémé ou de lait écrémé, instantanée ou non;	100 ou 500 grammes; 1,5, 2, 5, 5 ou 10 kilogrammes	1er janvier 1979
Beurre vendu en gros;	25 kilogrammes	1er avril 1978
Beurre préemballé dont la masse est supérieure à 20 grammes et qui ne contient pas de portions ou unités individuelles;	125, 250 ou 454 grammes	1er juillet 1978
Fromage cottage et yogourt préemballés;	75, 100, 125, 175, 250 ou 500 grammes; 1 kilogramme ou un multiple de 500 grammes	1er février 1978
Fromages préemballés, à l'exception du fromage cottage, des préparations de fromages conditionnés à froid et des fromages naturels autres que le fromage en grain;	125, 250 ou 500 grammes; 1 kilogramme ou tout autre multiple de 500 grammes	1er janvier 1980
Tout produit laitier à l'état liquide non mentionné dans les catégories ci-dessus.	15, 200 ou 500 millilitres; 1, 2, 4, 10 ou 20 litres	1er février 1978
Tout produit laitier préemballé autre que ceux mentionnés ou expressément exemptés dans les catégories ci-dessus et dont la masse est supérieure à 60 grammes.	75, 100, 125, 175, 250 ou 500 grammes; 1 kilogramme ou un multiple de 500 grammes	1er février 1978

Programme d'aide à l'amélioration de la santé des ovins



Afin d'encourager les éleveurs de moutons de race à participer davantage aux programmes de contrôle d'aptitudes des moutons à domicile et en station, le ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ) offre son programme d'aide à l'amélioration de la santé des ovins. Administré par le Service vétérinaire du MAQ, ce programme permet aux producteurs qui y sont admissibles de bénéficier de l'aide technique des médecins vétérinaires à l'emploi de l'État.

Le programme d'aide à l'amélioration de la santé des ovins prévoit une prime à l'abattage qui pourra atteindre \$50 pour un sujet croisé et \$125 pour un mouton de race pure, à condition toutefois que la perte soit attribuable à une maladie contagieuse ou héréditaire. Il importe aussi de souligner que seuls les animaux morts d'une même maladie et ceux qui auront été abattus à la suite d'une

autorisation écrite d'un médecin vétérinaire du MAQ, pourront bénéficier de l'indemnité financière prévue par ce programme. Les producteurs devront cependant faire la preuve que leurs animaux ont bel et bien été abattus, en présentant les certificats d'abattage émis par les établissements qui auront procédé à ceux-ci. Ils devront également joindre les certificats d'enregistrement de leurs moutons de race pure.

Tous les producteurs désireux de participer au programme d'aide à l'amélioration de la santé des ovins, devront adresser leur demande à leur bureau local de renseignements agricoles. Ils devront également s'engager à respecter certaines exigences relatives à l'installation physique et à la gestion de leur troupeau et suivre toutes les directives émises par le médecin vétérinaire responsable de l'application du programme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'amélioration de la santé des ovins, les producteurs pourront s'adresser à leur bureau local de renseignements agricoles ou encore au Service vétérinaire du MAQ, au 200-A Chemin Sainte-Foy (9e étage) Québec, G1R 4X6.

CONCESSIONNAIRES ACCRÉDITÉS EN MACHINES AGRICOLES ET EN ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Le programme d'accréditation des vendeurs de machines agricoles et d'équipement de bâtiment de ferme représente une garantie pour les agriculteurs.

En effet pour tous ces vendeurs l'accréditation accordée par le Comité consultatif en machinisme agricole, garantit à l'agriculteur un service après vente et la disponibilité de pièces de rechange même plusieurs années après la vente. Ce n'est cependant pas une preuve de qualité ou de bon fonctionnement.

Surveillez le sigle de l'accréditation chez votre vendeur.



COMITÉ CONSULTATIF
EN MACHINISME
AGRICOLE

RÉGION 7 MACHINES AGRICOLES

Beauharnois	
M. Dumouchel Inc.	Saint-Stanislas de Kostka
La cie Longtin Ltée	Saint-Stanislas
Garage St-Louis Enr.	Saint-Louis de Gonzague
Caza Supplies & Service Enr.	Valleyfield
Châteauguay	
Claude Aganier Limitée	Sainte-Martine
J. Melville Brown & Sons	Howick
E. Colpron et Fils Inc.	Sainte-Martine
Dawn Farm Equipment	Howick
Wilbert Gruer	Saint-Chrysostome
Les Equipements Howick Inc.	Howick
Gérald Pitre	Sainte-Martine
Furey & Hooker Machinery Sales	Ormsdown
Huntingdon	
Caza Supplies and Service Enr.	Saint-Anicet
Kelly's Farm Supplies Reg'd	Huntingdon
Garage F. Lapierre	Cazaville
Cameron Stewart Inc.	Huntingdon
Laprairie	
E. Colpron et Fils Inc.	Saint-Constant
Rémi Desgens	Saint-Isidore
Maurice Lefebvre	Brossard
Napierville	
H. Dubois & Fils Ltée	Saint-Rémi
Garage Roch Fortin Inc.	Napierville
Garage J.L. Lefrançois Inc.	Saint-Rémi
Napierville Automotive Inc.	Napierville
Équipement Prairie Inc.	Napierville
S.C.A. Napierville	Napierville
S.C.A. Sherrington Equipements Desfort Inc.	Saint-Rémi
Saint-Jean	
Braut et Frères	Saint-Jean
Garage H. Mathieu	Saint-Bernard de Lacolle
Soulanges	
Garage Besner Inc.	Saint-Clet
Fernand Campeau	Dalhousie station
H. Farand & Fils Ltée	Saint-Clet
Bernard Marchand Equipements agricoles	Saint-Télesphore
Pilon	Saint-Polycarpe
Garage Michel Séguin Inc.	Saint-Clet
Bissonnette et Pharand Inc.	Saint-Clet
Vaudreuil	
R. Brisebois et Fils Ltée	Sainte-Justine de Newton
Garage Cité des Jeunes Inc.	Saint-Lazare

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Claude Amesse	Saint-Louis de Gonzague
Breton Réfrigération	Saint-Chrysostome
Bruno Campeau Ltée	Saint-Polycarpe
Centre laitier Notre Dame-du-Nord Ltée	Notre-Dame-du-Nord
A & F Dubois Inc.	Saint-Jean
Ferdinand Dubois	Sainte-Barbe
Équipement laitier Vaudreuil Soulanges Inc.	Saint-Louis de Gonzague
Équipement laitier Vaudreuil Soulanges Inc.	Saint-Rédempteur
Équipement de ferme J.L. Enr.	Saint-Chrysostome
Léo Gauthier Equipement	Saint-Télesphore
L.A. Lacoste et Fils Inc.	Châteauguay
Bernard Leblanc	Cazaville
Gilles Parent et Fils	Saint-Louis de Gonzague
Roland Portelance	Rigaud
Les Agences Rigaud Inc.	Rigaud

RÉGION 8 MACHINES AGRICOLES

Argenteuil	
Garage Jean-Paul Giroux Enr.	Saint-André Est
Garage Léonard Ménard	Lachute
J.P. Raymond Ltée	Lachute
Gatineau	
Hins Automobiles Inc.	Maniwaki
S.C.A. Maniwaki	Maniwaki
Hull	
Templeton Farm Supplies	Templeton
Labelle	
F. Constantineau et Fils Inc.	Mont Laurier
Garage Jean-Yves Piché	Ferme Neuve
S.C.A. de la Vallée de la Lièvre	Mont Laurier
Papineau	
Paul Léger	Saint-André Avellan
Léonard Ménard	Plaisance
Osborne Equipement Ltd	Templeton
S.C.A. Régional de Papineau	Plaisance
Pontiac	
Jean Meilleur	Ile-du-Grand-Calumet
Russell's Service Center	Shawville
Erfle & Sons	Campbell's Bay
Farm Equip.	Gordon's Farm
Gordon's Farm Supply Ltd.	Shawville

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Gérald Brisebois	Mont Laurier
Maurice Charlebois	Plaisance
Mougeot et Prévost Inc.	Thurso
Léo-Paul Paquette	Templeton
Polydor Richer	Lachute

RÉGION 9 MACHINES AGRICOLES

Abitibi	
William Bibeau	Amos
Garage Bussièr Inc.	La Sarre
Équipement agricole Lacroix Inc.	Amos
Lambert & Lambert Limitée	Amos
Centre Agricole Roberge Inc.	La Sarre
Paul Savoie Inc.	Sullivan
Donia Trudel Enr.	La Sarre
Fortier Service Station Enr.	Amos
George Vasiloff	Saint-Nazaire de Berry
Fortier Service Station Enr.	La Sarre (poste de vente)
Rouyn	
Laurent Provencher	Rouyn
Garage Lucien Rheault	Mc Watters
Témiscamingue	
Centre agricole Laliberté Inc.	Notre-Dame-du-Nord
Équipement de ferme Ville Marie Enr.	Ville Marie
Garage Mario Larose Limitée	Fugèreville
Trudel Equipement Limitée	Nedelec
Trudel Equipement Limitée	Ville Marie
Garage J.G. Neveu Enr.	Lorrainville
Centre Agricole Jalbert et Fils Enr.	Beaudry

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Agences Agricoles La Sarre Inc.	La Sarre
Centre D'Equip. Agricole N.O. Ltée	Palmarolle
Jean-Guy Pigeon	Sainte-Germaine Boulé

Cette liste par région a été mise à jour le 24 mai 1978, et tous les changements ultérieurs seront communiqués dans ces pages.

La semaine prochaine, régions 10, 11, 12



À la radio cette semaine

Agriculture Québec

Du 17 au 21 juillet, 3 invités participeront à l'émission Agro-alimentation du Québec.

Les 17 et 18 juillet, M. Norbert Dubé, agronome spécialisé en productions animales dans la région de Saint-Hyacinthe (6), parlera de l'élevage des bovins de boucherie. Il traitera aussi des différents programmes gouvernementaux qui sont offerts aux éleveurs dans le but d'encourager cette production.

Le 19 juillet, M. Rolland Bergeron, de la Régie de l'assurance récolte, informera les agriculteurs sur la façon de procéder en cas de dommages à leurs récoltes assurées.

Les 20 et 21 juillet enfin, avec M. Louis Arseneault du Service de la relève agricole, il sera question des différentes formes de stages offerts aux jeunes agriculteurs par le ministère de l'Agriculture du Québec.

AVIS

Le médiateur de plaintes en machinisme agricole, M. Bertrand Pelletier, est toujours à votre disposition pour vous aider à trouver des solutions aux problèmes causés par un manque de pièces ou de service, pour vos machines et votre équipement agricole.

Il suffit de remplir les formules spéciales disponibles dans tous les bureaux locaux du ministère de l'Agriculture du Québec. Pour les cas très urgents seulement, vous pouvez téléphoner en composant le numéro 643-2534, code régional 418.

Les producteurs de bois et les agriculteurs: deux sentiers qui se croisent?

Au cours des deux jours que les producteurs de bois du Québec ont consacré dernièrement à leur assemblée générale annuelle, les délégués se sont penchés une nouvelle fois sur la question de leur statut par rapport à la Loi des producteurs agricoles (Loi 64); à cet effet ils ont d'abord écouté un exposé de M. Jules St-Pierre (directeur du service de l'administration à l'UPA et membre du comité conjoint UPA-FPBQ) faisant le point sur ce dossier et soumettant à l'assemblée trois modalités d'intégration sur lesquelles les délégués se sont par la suite penchés en atelier.

D'abord, quel est le contexte?

Voyons avant tout de quoi il est question: en 1974, une enquête du MTF révélait la présence de 125,000 propriétaires de boisés au Québec (lots de 10 acres et plus), dont environ 30,000 annuellement mettent du bois en marché. On sait d'une part qu'au point de vue légal le bois est considéré comme un produit agricole et se trouve couvert comme tel par la Loi des produits agricoles... mais d'autre part, et c'est là qu'un certain problème se pose, bien que le bois soit un produit agricole... les producteurs de bois ne sont pas reconnus légalement comme producteurs agricoles (Loi 64), sauf s'ils sont propriétaires d'un boisé de ferme.

Or, parmi les 49,000 producteurs agricoles couverts par la Loi 64, 33,000 déclarent posséder un boisé de ferme de plus de 10 acres et environ 20% d'entre eux semble-t-il valorisent un certain volume de bois à tous les ans. En résumé, il appert donc grossièrement qu'à peine 33,000 des 125,000 propriétaires de boisés au Québec peuvent bénéficier de tous les avantages (représentation et politiques gouvernementales) reliés au statut de producteur agricole. Une question cruciale: QUI intégrer...?

Dans un tel contexte, la question du statut des producteurs de bois s'est développée en deux temps; en effet, il fallait d'abord évaluer d'une façon ou d'une autre la position des producteurs face à leur statut, et, le cas échéant, imaginer les modalités possibles de leur reconnaissance à l'intérieur des cadres de la Loi 64 (amendée en conséquence).

Depuis que cette question est sur la table, des consultations ont été menées auprès des membres de la FPBQ. Ces consultations ont mené l'UPA et la FPBQ à conclure un accord de principe sur la reconnaissance du producteur de bois comme producteur agricole. En 1975 l'UPA a d'ailleurs déposé un mémoire adressé au ministre de l'Agriculture du Québec et demandant ni plus ni moins que tous les producteurs de bois soient reconnus comme producteurs agricoles.

Ce mémoire n'a pas vraiment eu de

suite; on pourrait se demander pourquoi mais quand on y regarde de plus près les problèmes soulevés par une position aussi globale apparaissent assez délicats...

L'UPA, un syndicat du bois?

Ainsi on pourrait se demander quel serait l'effet concret de l'intégration de plusieurs dizaines de milliers de producteurs de bois sur les structures actuelles de l'UPA; à la limite il pourrait s'agir en fait des 90,000 propriétaires de boisés non couverts présentement par la Loi 64 des producteurs agricoles! Il faut aussi penser au budget respectif que pourraient réclamer le MAQ et le MTF advenant une telle situation... Rappelons enfin que depuis 1972 la Confédération de l'UPA détient une accréditation basée essentiellement sur sa représentativité; or si elle se trouvait soudainement investie par un trop grand nombre de "nouveaux membres" ne s'étant pas clairement prononcés en faveur d'un tel changement, la représentativité de l'Union pourrait s'en trouver affaiblie.

Par ailleurs l'organisation d'un tel référendum serait difficile à réaliser... en plus d'être très coûteuse. Au sein du Comité UPA-FPBQ on est donc revenu sur la question de savoir "qui" rejoindre parmi les producteurs de bois, et après avoir analysé différentes approches il est apparu comme raisonnable et réalisable de concentrer les efforts sur les producteurs de bois qui sont présentement couverts par l'un ou l'autre des divers plans conjoints régionaux en opération sur le territoire québécois.

Un compromis bien mûri

Cette solution intermédiaire présente un intérêt certain; ainsi une approximation sommaire permet de penser qu'environ 15 à 20,000 producteurs de bois mettent en marché leur produit et sont assujettis aux règles d'un plan conjoint... mais ne peuvent acheminer leurs opinions et/ou revendications que par des moyens indirects car ils ne sont pas producteurs agricoles, alors que tout le processus réflexif et décisionnel et dans leur Fédération et (par la suite) dans l'UPA passe par ces derniers. La logique (sinon la justice) la plus élémentaire voudrait que ces producteurs puissent légalement et directement assumer l'entière responsabilité de leur rôle tant au niveau de la production qu'au niveau de la militance à tous les paliers de l'organisation syndicale qui les représente.

Alors en atelier, les délégués...

C'est donc en connaissance de toute cette problématique que les délégués à l'assemblée générale annuelle se sont penchés, en atelier, sur trois options, suggérées par le Comité UPA-FPBQ après deux ans d'étude (où l'on n'a pas

craint d'examiner les alternatives sous toutes leurs facettes) et concernant les modalités de la reconnaissance éventuelle d'un producteur de bois comme producteur agricole.

Les trois options se formulaient comme suit, sans s'exclure l'une l'autre évidemment; ... pourrait donc être reconnue comme producteur agricole la personne:

- a) qui met en marché pour au moins \$1000 de bois au cours d'une année
- b) ou qui met en marché pour \$3,000 de bois durant un intervalle de trois ans
- c) ou dont le boisé fait partie d'une unité de gestion en commun ou qui a un plan de gestion privée accréditée par le MTF et dont le potentiel de mise en marché est d'au moins \$1,000 annuellement.

Succinctement on pourrait dire de ces options qu'elles respectent le caractère souvent épisodique des coupes de bois (b) et qu'elles incitent à joindre une unité où l'exploitation est contrôlée (c). Certains délégués ont bien sûr manifesté leur préférence pour l'une ou l'autre option, et plusieurs ont discuté le choix des montants de base, en outre le fameux, \$1,000/année. D'autres ont par ailleurs proposé qu'on rajoute à l'option (c) une superficie de base, par exemple 100 acres... Mais dans l'ensemble, on peut conclure des interventions qu'il n'y a eu d'opposition formelle à aucune option, et que les délégués s'en sont montrés satisfaits à quelques nuances près.

On a de plus suggéré que l'UPA et les Syndicats de bois s'occupent de confectionner la liste des producteurs



qui seraient visés par ces options et de faire un sondage par échantillonnage auprès d'eux, pour être bien sûr que leurs aspirations sont bien celles qu'on leur attribue. Si tel est le cas, maintenant qu'à la base les producteurs de bois ont décidé de prendre en charge cette question, on pourra bien parler d'un "premier pas" mais qu'on se le dise... il SERA FAIT ce premier pas.

Daniel Rivet



TOUS À L'ABRI



par Roland Bergeron



La Régie de l'assurance-récolte n'a pratiquement pas de période morte. Autant l'activité fébrile que nous avons connue durant la période de vente était intense, autant la période que nous traversons, soit celle des constatations et des échantillonnages, accapare le personnel de la Régie et nous force à une présence de tous les instants.

Les 12,000 producteurs agricoles que nous servons représentent à mon sens une des plus grosses clientèles d'agriculteurs que nous avons à côtoyer annuellement et peut rivaliser en nombre à n'importe lequel des services offerts à la classe agricole par les gouvernements.

La Régie est consciente de l'importance du travail à effectuer c'est pourquoi en mai elle a fait une récolte imposante de jeunes agronomes, tous frais émoulus de nos universités. Dix-neuf jeunes triés sur le volet se sont impliqués, ont compris l'immense besogne à abattre et surtout compris les conséquences d'une procédure non complète ou faite à la légère. La Régie procède depuis quelques années à ce qu'on appelle l'échantillonnage sur le champ. Nous sommes convaincus que cette méthode est plus que valable et qu'elle répond aux exigences de vouloir satisfaire de part et d'autre à la fois l'assuré et l'assureur.

Sans vouloir se lancer de fleurs ou se taper trop sur le ventre, on peut affirmer que la Régie a une expérience enviable dans l'échantillonnage ou si vous préférez l'évaluation des rendements. Cette expérience acquise depuis plusieurs années, avec les ajustements opérés en cours de route, donne à l'exploitant qui s'y intéresse personnellement une confiance certaine et une assurance qu'il est traité équitablement. De plus, la Régie est toujours heureuse lorsque le producteur s'implique et qu'il désire connaître tout le mécanisme de l'échantillonnage en étant présent au moment de l'expertise.

Cette crédibilité dans notre échantillonnage, nous la retrouvons même dans d'autres organismes du gouvernement qui ont recours à nos services pour faire leurs expertises. Je pense à l'assurance-stabilisation qui, encore cette année, nous a passé la commande d'expertiser tous leurs assurés dans la pomme de terre.

Cette confiance ne serait pas rendue possible si des méthodes sûres des techniques nouvelles ne nous avaient permis de bâtir une procédure peut-être parfois rigide mais qui se veut aussi humaine.

Prochaine chronique: le 17 août 1978.



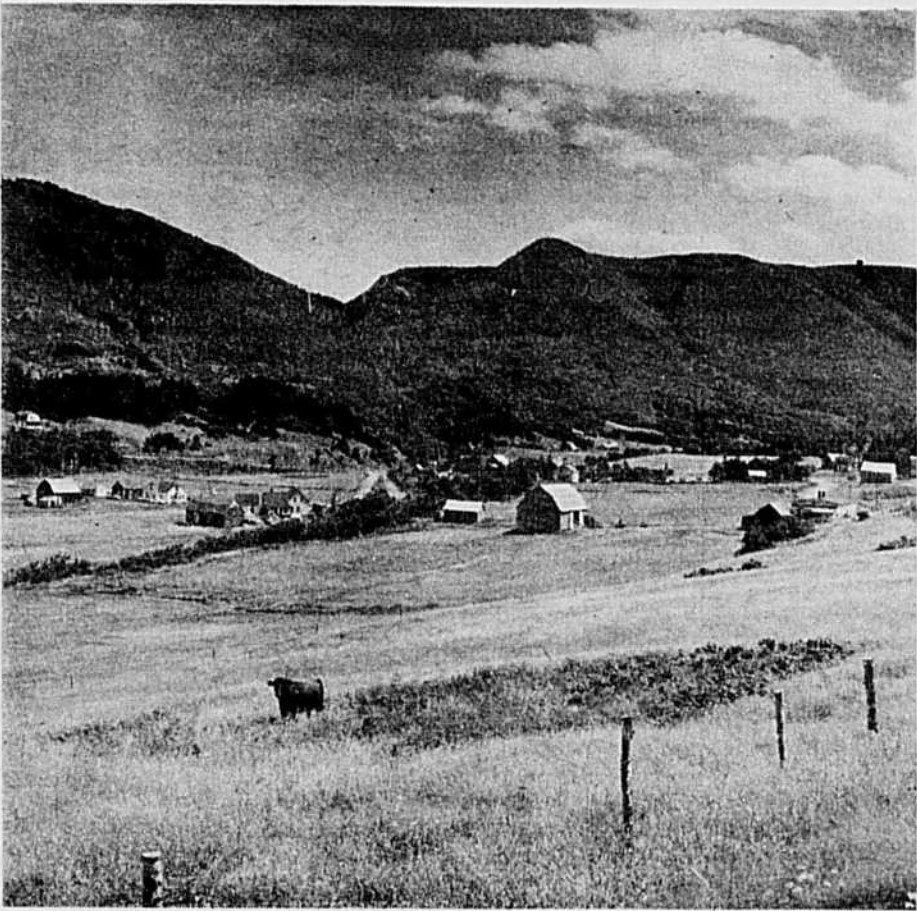
LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
PRODUIT DE HAUTE QUALITÉ
BEHLEN-WICKES

- ☐ COUT DE CONSTRUCTION REDUIT
- ☐ ROBUSTE ET ETANCHE
- ☐ CARACTERISTIQUES UNIQUES DE CONSTRUCTION
- ☐ SILO A GRAIN
- ☐ ENTREPOT
- ☐ GRANGE
- ☐ GARAGE

Pre Fa Bec INC.
1475, boul. de l'Industrie, Beauceville,
Qué. J3G 4S5 (Route 20 - Sortie 68)
Tél. Beauceville: (514) 467-3348
Ligne directe: 1-800-361-7063

NOM
ADRESSE
VILLE
CITE TEL.



Une vallée agricole dans la région du Cabot Trail, dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse.

L'héritage agricole au Canada

La semaine du Canada a donné aux Canadiens l'occasion de méditer sur le passé, le présent et l'avenir de leur pays.

L'histoire revit de nouveau avec les récits sur les héros du passé parmi lesquels on retrouve des voyageurs, des explorateurs, des commerçants, des chefs et aussi des agriculteurs qui, à l'instar des aventuriers et des hommes d'État, ont ouvert les frontières et construit notre pays.

L'agriculture a façonné notre histoire. Les Indiens cultivaient maïs, haricots, citrouilles et tabac au moment où les Européens sont arrivés. Ces cultures ont d'ailleurs assuré la subsistance de nombreux colons.

Louis Hébert a été le premier de ces bâtisseurs à vivre de l'agriculture au Canada. En 1617, il défricha une petite parcelle de terre près de Québec pour y cultiver des céréales, des citrouilles et des haricots et faire l'élevage d'animaux en provenance de France. Au cours du régime français, l'agriculture se développa à mesure que les colons faisaient reculer la forêt le long des rives du Saint-Laurent et de la vallée de la rivière St-Jean au Nouveau Brunswick. Pendant ce temps, d'autres agriculteurs français s'établissaient à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et dans le sud-ouest de l'Ontario près de l'actuelle ville de Windsor.

Vers la fin du XVIII^e siècle, les Espagnols et les Anglais établirent de petites fermes sur l'île de Vancouver. Par ailleurs, les Loyalistes se mirent à exploiter de nouvelles terres agricoles dans le sud de l'Ontario et les Maritimes.

Lord Selkirk a été l'un des premiers à réaliser la précieuse valeur agricole des Prairies. Il a été le premier agriculteur à s'établir le long de la rivière Rouge au sud du Manitoba au début du XIX^e siècle. Cette vaste région qui avait auparavant défié les explorateurs et les commerçants de fourrure

représentait l'objectif de toute une vie pour les colons européens qui luttèrent pour tirer leur subsistance d'une terre à la fois prometteuse et sauvage.

La première moitié du XIX^e siècle fut marquée par le développement continu de l'agriculture dans l'est du Canada. On défricha plus de terres, établit un plus grand nombre de fermes et construisit des chemins de fer pour transporter les produits de la ferme vers les villes du Haut et du Bas-Canada et vers les colonies de l'Atlantique.

Avec l'avènement de la Confédération en 1867, on assista à la création du ministère de l'Agriculture du Canada, qui venait ainsi remplacer les offices et les sociétés agricoles. Le Ministère était responsable de l'immigration, de la santé publique, des arts et des fabriques, des statistiques, des brevets d'invention, des droits d'auteur, de la conception industrielle, des marques de commerce, et bien sûr de l'agriculture.

En 1870, une loi offrait gratuitement des terres aux colons désirant s'établir dans l'Ouest canadien. Un peu plus tard, en 1873, la Gendarmerie royale des Territoires du Nord-Ouest entreprit de faire respecter la loi et l'ordre à la frontière canadienne.

La construction du chemin de fer de Montréal à Vancouver dans les années 1880 pava la voie à l'immigration. Les colons européens affluèrent afin d'ériger le riche patrimoine agricole et technique que nous retrouvons aujourd'hui dans les Prairies. Les céréales, surtout le blé, devinrent les principales cultures. On construisit des ranchs un peu partout afin de tirer parti des vastes territoires naturels. Les trains qui transportaient les colons vers l'ouest retournaient chargés de produits alimentaires destinés aux marchés urbains grandissants et à l'exportation vers l'Europe.

Vers la fin du siècle, le Canada était l'un des plus grands producteurs d'aliments du monde. Les fermes occupaient plus de 60 millions d'acres dans ce pays neuf. Les exportations de céréales totalisaient 10 millions de boisseaux par année. La réfrigération permit d'exporter le beurre et le fromage en Grande-Bretagne. Les fermes expérimentales du ministère fédéral de l'Agriculture étaient en activité dans cinq provinces, fournissant de précieux conseils qui signifiaient souvent la différence entre le succès et l'échec pour les agriculteurs du temps.

Production de semences pedigree au Québec

En 1967, on comptait 273 producteurs de semences pedigree au Québec. Dix ans plus tard, ils étaient 395. Pendant la même décennie, les superficies affectées à cette production sont passées de 11 039 à 27 159 acres. La pro-

duction de semences a rapporté environ \$3 millions l'an dernier.

La Division des produits végétaux d'Agriculture Canada est responsable de l'inspection, du classement et du plombage des semences pedigree.

Selon M. André Arcand, coordonnateur des semences du bureau régional de cette Division à Montréal, cette production, en plus de créer de l'emploi, a un effet très positif sur la productivité agricole. Les semences pedigree permettent en effet d'accroître le rendement des cultures et contribuent à enrayer la contamination des terres par les mauvaises herbes.

Plus de 25% des semences céréalières mises en terre au Québec sont des semences pedigree, dont 90% sont produites dans la province. Cela se compare avantageusement aux autres régions du pays où le taux d'utilisation ne dépasse pas 5%.

Cette production semble avoir beaucoup d'avenir au Québec, d'autant plus que l'on assiste en même temps à l'essor de productions céréalières qui peuvent tirer grand avantage du drainage des sols.

D'après M. Arcand, il est maintenant à espérer que les producteurs iront chercher une part encore plus grande du marché par une bonne publicité, ou tout autre moyen. Tout le monde en profitera.

PRODUCTION DE SEMENCE PEDIGREE AU QUÉBEC EN 1977		
ESPÈCE	VARIÉTÉ	SUPERFICIE
Avoine	Alma	761,40 ha
	Dorval	211,36 ha
	Garry	2997,43 ha
	Roxton	108,18 ha
	Scott	3060,43 ha
	Stormont	122,17 ha
	Yamaska	163,19 ha
	autres	43,01 ha
		7457,17 ha
Blé	Concorde	8,98 ha
	Glenlea	1638,71 ha
	Neepawa	143,86 ha
	Opal	14,00 ha
	Selkirk	24,28 ha
	Selton	3,24 ha
		1833,07 ha
Lotier		4,00 ha
Mais (hybride)		58,33 ha
Mil	Climax	182,66 ha
Orge	Bonanza	798,25 ha
	Conquest	148,29 ha
	Laurier	78,48 ha
	Loyola	423,04 ha
	autres	71,32 ha
		1519,38 ha
Sarrasin	Mancan	,40 ha
	Tokyo	7,33 ha
		7,73 ha
Soya		28,55 ha
Tabac		,20 ha
GRAND TOTAL		11091,09 ha

Au cours de la première décennie du XX^e siècle, la population canadienne s'est accrue de plus du tiers, la superficie des terres agricoles s'est élevée à 108 millions d'acres, la valeur des grandes cultures est passée à 385 millions de dollars et les exportations de blé ont totalisé 46 millions de boisseaux.

Depuis le début, les agriculteurs avaient connu la misère et le succès. Les premiers hivers canadiens passés dans des cabanes rustiques ou des huttes de terre devinrent des légendes d'épreuve et de courage transmises de génération en génération. Chaque printemps, on défrichait plus de terre ou on effectuait un premier labour. Heureusement pour le Canada, les pionniers poursuivirent leur travail malgré la chaleur accablante de l'été et le froid cinglant de l'hiver.

Au cours de ce siècle, les années 1930 ont représenté une période d'épreuve pour les agriculteurs des Prairies. Très peu de régions agricoles du Canada ont été épargnées par les désastres naturels comme la sécheresse, les inondations, le gel, les insectes ou les maladies. Toutes ces épreuves s'inscrivent dans le patrimoine de l'agriculteur moderne.

Aujourd'hui, un agriculteur produit suffisamment de nourriture pour alimenter plus de 52 personnes. Les Canadiens profitent ainsi d'un des circuits alimentaires les moins coûteux en termes de pourcentage de revenu consacré à l'alimentation. L'agriculture demeure une industrie clé au Canada et influence la vie de chaque Canadien.

Le ministère de l'Agriculture du Canada applique actuellement 38 lois qui reflètent la nature complexe de la production, de la transformation et de la vente des aliments.

Les progrès réalisés dans tous les secteurs agricoles laissent entrevoir un avenir dans lequel les succès antérieurs seraient dépassés ou tout au moins égalés. Les agriculteurs canadiens peuvent être fiers de leur contribution à l'héritage du pays.

Nouveau programme pour détecter la salmonelle

La Division du lait d'Agriculture Canada vient de lancer un nouveau programme de détection de la salmonelle à l'intention des usines de lait écrémé en poudre.

Ce nouveau programme, appelé Programme d'environnement, vise en effet à déceler la présence de la salmonelle dans les usines de lait écrémé en poudre par le prélèvement d'échantillons sur tout objet et toute pièce d'équipement susceptibles d'être en contact avec ce produit.

"La salmonelle, une bactérie qui contamine les aliments, fait son apparition lorsque les conditions de salubrité laissent à désirer, explique M. Rémi Dostie, spécialiste de la qualité à la Division. Des 1,500 espèces connues, certaines sont pathogènes et peuvent provoquer de violents maux de l'individu qui consomme de la nourriture qui en est contaminée."

Le nouveau programme s'inscrit dans le prolongement du programme d'échantillonnage déjà existant. En 1975, la Division du lait avait mis sur pied un programme d'échantillonnage du lait en poudre pour inciter les fabricants à faire analyser leur produit régulièrement, afin de déceler toute trace éventuelle de salmonelle avant que la poudre de lait ne parvienne au détaillant et au consommateur.

La Division du lait suggère aux fabricants d'effectuer chaque mois, pour fins d'analyse, une trentaine de prélèvements de résidus ou poussière aux endroits les plus susceptibles d'être en contact avec le produit. Jusqu'à maintenant, 12 usines sur un total de 45 participent à ce nouveau programme d'environnement et on espère que toutes y adhéreront d'ici 1979.

Contrairement au programme initial de 1975 selon lequel les fabricants doivent envoyer leurs échantillons au laboratoire central d'Ottawa, le nouveau programme d'environnement leur propose de faire analyser les prélèvements dans un laboratoire de leur choix reconnu par Agriculture Canada.

La contamination par la salmonelle n'est pas propre au lait écrémé en poudre. Elle peut aussi être un problème dans le cas de plusieurs aliments.

Les aliments congelés, un bon achat

L'achat de fruits et de légumes congelés est une bonne affaire pour le consommateur. A ce temps-ci de l'année, leurs prix se comparent avantageusement à ceux des fruits et légumes frais importés; d'autant plus qu'il n'y a pas de pertes avec les produits congelés et qu'ils se conservent très longtemps.

Les agriculteurs canadiens produisent 95% des légumes et 71% des fruits congelés vendus au pays. L'achat de ces produits stimule notre agriculture.

Le règlement de quota de mise en marché de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec

Le règlement de quota de mise en marché de la F.P.L.I. a été approuvé par la Régie des marchés agricoles le 15 mai 1978 et fut publié dans la Gazette Officielle du Québec, le 21 juin 1978. La F.P.L.I. désire attirer l'attention de ses producteurs sur certains articles clefs du règlement, tels qu'ils sont actuellement appliqués.

D'abord à la section I, le paragraphe (K) qui traite du prix maximum; la section II, les articles 7 et 8; la section III qui établit des modalités de transfert de quota; la section IV, l'article 29 et la section VI, les articles 35 et 37.

Nous vous invitons à conserver précieusement ces pages et à y référer au besoin puisqu'elles constitueront la seule publication du règlement.

Section I

1. Le présent règlement peut être désigné et connu comme suit:

«Règlement sur les quotas de mise en marché».

2. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient:

a) «Producteur»: un producteur au sens du plan conjoint des producteurs de lait industriel du Québec;

b) «Fédération»: la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec;

c) «Fabrique»: une fabrique au sens de la Loi des produits laitiers et de leurs succédanés;

d) «Quantité subventionnable»: le volume de lait ou de crème pour lequel le producteur peut obtenir un subside de la Commission Canadienne du lait;

e) «Quota annuel»: le nombre de livres de manière grasse qu'un producteur peut mettre en marché à chaque année;

f) «Quota effectif»: le solde du quota annuel qui peut être utilisé au cours de l'année;

g) «Marge»: différence entre la quantité subventionnable et le quota effectif ou annuel d'un producteur;

h) «Année»: à compter du 1er août 1978, l'année est la période comprise entre le 1er d'une année et le trente et un juillet de l'année suivante;

De façon exceptionnelle et afin de couvrir la période de transition, l'année 1978-1979 est précédée de la période comprise entre le 1er avril 1978 et le 31 juillet 1978;

i) «Commission»: la Commission Canadienne du lait;

j) «Courbe de mise en marché»: pourcentage de ses livraisons de 1977-1978, qu'un producteur a mis en marché durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 1977;

k) «Prix maximum»: un montant équivalent à la pénalité exigée pour les livraisons hors quota;

l) «Régions»: les territoires définis à l'article 1 du règlement numéro 2 de la Fédération en date du mois de septembre 1972 et dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

m) «Syndicat»: entité légale représentative des producteurs de chacune des régions définies à l'article 1 du règlement numéro 2 de la Fédération.

Section II

3. Un producteur qui veut mettre en marché du lait ou de la crème doit détenir un quota annuel de la Fédération; il ne peut en mettre en marché sans détenir un tel quota ni en mettre en marché une quantité supérieure à son quota.

Toute infraction au présent article et à l'article suivant rend le producteur débiteur des contributions prévues à la Section V du présent règlement.

4. Au début de chaque année, la Fédération établit le quota annuel de chaque producteur, détermine quelle proportion de ce quota peut être mise en marché durant une période donnée et lui émet un certificat.

1) Pour la période comprise entre 1er

avril 1978 et le 31 juillet 1978, la Fédération émet à chaque producteur une tranche de quota annuel. Cette tranche ne fait pas partie du quota annuel du producteur pour fins de révision annuelle ou de transfert.

Cette tranche de quota annuel

est émise en tenant compte de la courbe de mise en marché de chaque producteur de la façon suivante:

a) Le producteur dont la courbe de mise en marché se situe entre 40% et 50%, reçoit une tranche équivalente de son quota annuel 1978-1979.

b) Le producteur dont la courbe de mise en marché est inférieure à 40% reçoit une tranche de 40% de son quota annuel 1978-1979.

c) Le producteur dont la courbe de mise en marché est supérieure à 50% reçoit une tranche de 50% de son quota annuel 1978-1979.

d) Si le total des tranches de quota annuel attribuées en vertu des paragraphes précé-

dents est supérieur ou inférieur au quota total détenu par la Fédération pour fins de distribution pour cette période, chaque producteur voit la tranche qui lui est attribuée diminuée ou augmentée d'un pourcentage équivalant à cet écart.

2) Pour l'année 1978-1979, chaque producteur se voit attribuer un quota annuel calculé selon les dispositions de l'article 10 du présent règlement. Ce quota est mis à la disposition de chaque producteur de la façon suivante:

a) 30% pour la période couverte par les mois d'août, septembre et octobre 1978;

b) 45% pour la période couverte par les mois de novembre et

décembre 1978 et janvier, février, mars et avril 1979;

c) 25% pour la période couverte par les mois de mai, juin et juillet 1979;

3) Les quotas émis en vertu des paragraphes 1 et 2 du présent article sont cumulatifs.

Un producteur qui a mis en marché des quantités de lait inférieures à son quota pour une période déterminée peut combler cette différence durant une autre période de l'année et vice-versa.

Toutefois, dès que des livraisons sont effectuées hors quota à une période donnée, elles deviennent sujettes aux contributions prévues à la Section V, quitte à ce que ces contributions soient remboursées par la suite, s'il y a lieu.

En cas de remboursement de

contributions, la Fédération doit les remettre au producteur dans la période subséquente à la période pendant laquelle la Fédération a été informée des dernières livraisons effectuées par ce producteur.

5. La Fédération peut suspendre le quota annuel d'un producteur qui livre un volume de lait supérieur à son quota effectif et qui ne paie pas les contributions prévues à la Section V dans les délais prescrits.

Cette suspension est levée si le producteur, dans les dix (10) jours de la date d'expédition de l'avis de suspension, paie à la Fédération la totalité des sommes qui lui sont réclamées.

À défaut de tel paiement dans le délai imparti, la Fédération annule les quotas effectifs et annuels de ce producteur sans autre avis.

La Fédération peut attribuer les quotas annuels à un ou plusieurs producteurs qui ont fait une demande de quota et qui acceptent de payer les montants dus par le producteur en défaut, sur la base du prix maximum.

Les quantités de quotas attribuées en vertu des paragraphes précédents doivent être, autant que possible, proportionnelles au montant de la dette et la balance est versée à la réserve.

6. Les acquisitions de quota annuel en cours d'année n'entrent en ligne de compte pour le calcul du quota effectif, en cours d'année, qu'en acquérant, conformément aux dispositions des règlements de la Fédération, une quantité de quota effectif d'un autre producteur.

Le quota annuel d'un producteur peut être modifié au cours de l'année si la Fédération lui en attribue un

nouveau ou s'il fait l'acquisition d'un autre quota annuel, selon les dispositions des règlements de la Fédération.

Un producteur ne peut mettre en marché un volume de lait ou de crème supérieur à son quota effectif sans payer les frais prévus à la section V.

7. Quand un producteur cède une partie ou la totalité de son quota annuel à une autre personne, il doit indiquer clairement sur la formule d'offre de quota prévue à l'article 16, la partie de quota effectif qu'il cède à l'acquéreur.

Dans tous les cas, le quota effectif obtenu par l'acquéreur ne peut être supérieur à la différence entre le quota annuel du cédant et ses livraisons effectuées. Un producteur ne peut céder une quantité de quota effectif et de quota annuel supérieur à sa quantité subventionnable. La Fédération ajoute la marge à la quantité acquise lors de l'acceptation du transfert.

8. Le producteur qui cède du quota et demeure en production obtient pour l'année en cours du quota annuel et un quota effectif diminués des quantités transférées.

9. La Fédération revise le quota annuel de chaque producteur conformément à l'article 10.

10. Le producteur qui, au cours de l'année 1977-78:

a) a rempli plus de 90% de sa quantité subventionnable, conserve pour l'année suivante, comme quota annuel révisé, son quota annuel;

b) a rempli moins de 90% de sa quantité subventionnable, obtient pour l'année suivante un quota annuel révisé égal à 111,1% de ses livraisons de l'année 1977-78 plus la marge, plus les quantités de quota annuel supérieures aux quantités de quota effectif acquises en vertu du présent règlement, au cours de l'année 1977-78.

Un nouveau producteur, sauf celui qui le devient en vertu des dispositions du premier alinéa de l'article 20, n'est pas tenu de respecter ce minimum de 90% à la fin de sa première année de production pour conserver son quota annuel.

11. Compte tenu des besoins canadiens en approvisionnement de lait, la quantité subventionnable non utilisée d'un producteur au 31 juillet 1979 est prêtée aux autres producteurs selon des modalités qui seront établies par la Fédération après entente avec la Commission Canadienne du lait dans le cadre du Comité de gestion des approvisionnements de lait.

Ce quota effectif étant prêt, il est retourné au producteur de qui il origine, pour fins de révision des quotas annuels au 31 juillet 1979.

12. Si par suite de force majeure, un producteur réduit ou cesse temporairement sa production et que ce fait affecte ses livraisons au point de provoquer une importante réduction de quota annuel, la Fédération peut, sur demande et avec preuve satisfaisante, maintenir le quota annuel détenu pour une période qu'elle juge équitable; une force majeure comprend, entre autres, une blessure grave, une maladie grave, ou le décès du détenteur du quota ou d'une personne qui a la responsabilité du troupeau laitier, la perte ou la mort subite d'une partie importante du troupeau laitier, la destruction des bâtiments...

Pour être recevable, cette demande doit être expédiée à la Fédération au cours de l'année en cours, à compter de l'événement qui a donné naissance à une telle situation de force majeure;

Le quota annuel protégé en vertu des dispositions du présent article est sujet à toute modification d'application générale relative à l'attribution des quotas et pourra être augmenté ou diminué dans la même proportion que

ENRAYEZ LES MAUVAISES HERBES À LA RACINE DU MAL AVEC ROUNDUP®

Sous terre, à votre insu, de longs réseaux de rhizomes (tiges souterraines) permettent à bien des espèces vivaces de se moquer de la plupart des méthodes ordinaires de désherbage.

Par bonheur, l'herbicide Roundup® de Monsanto n'est pas un herbicide ordinaire. Appliqué au feuillage à la phase appropriée de croissance, il est absorbé puis acheminé dans le réseau de rhizomes — et il détruit ainsi la plante entière, y compris les rhizomes.

Voici une liste partielle des mauvaises herbes qu'enraie Roundup:

ROUNDUP COMBAT

ESPÈCES VIVACES	ESPÈCES ANNUELLES
Chiendent	Soude roulante
Liseron des champs	Kochia
Chardon des champs	Digitaire
Asclépiade de Syrie	Chénopode blanc
Linaira vulgaire	(chou gras)
Souchet comestible	Sétaire verte
	Laiteron potager
	Folle avoine

En dépit de son efficacité, Roundup n'exerce pas d'effet résiduel dans le sol et n'est pas volatil. Il n'est donc pas emporté à l'écart de la surface traitée par délavage, lessivage ou volatilisation. Après traitement, vous pouvez mettre en terre les cultures que mentionne l'étiquette, sans danger de dommages. Un an après le traitement, vous avez entièrement le choix de cultiver ce que vous voulez.

TRAITEMENTS D'ÉTÉ/D'AUTOMNE POSSIBLES AVEC ROUNDUP.

Par traitement localisé des champs de maïs, soja, blé, avoine et orge, Roundup peut mettre en échec les infestations de mauvaises herbes et faciliter la récolte.

Dans les jachères d'été, le traitement localisé des infestations de mauvaises herbes peut faciliter et rendre moins nombreuses les façons

culturelles et contribuer ainsi à conserver l'humidité et les éléments nutritifs.

Après la récolte de cet automne, et avant la gelée meurtrière, vous pouvez appliquer Roundup une fois que le regain des mauvaises herbes a atteint la phase voulue de développement.

La repousse ou le regain après la récolte dépend de l'humidité et des conditions de végétation.

De plus, les traitements le long des brise-vent, aux abords des clôtures et en d'autres endroits aident à réduire la réinfestation des terres de culture et à améliorer l'apparence de la ferme. Les mauvaises herbes extraordinaires exigent des mesures extraordinaires.

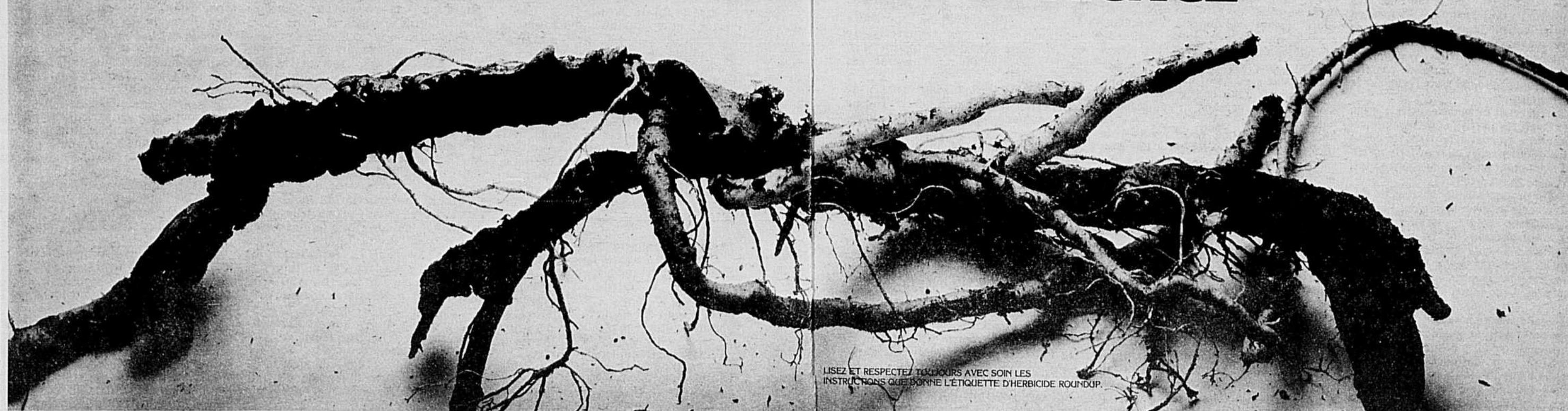
Voyez votre fournisseur de produits agrochimiques au sujet des traitements à l'herbicide Roundup cet été ou cet automne.

Monsanto

MONSANTO CANADA LTD.
Toronto, Montreal, Vancouver, Winnipeg
Roundup® est une marque déposée de la compagnie Monsanto.
©Compagnie Monsanto, 1978.
RCF78-16

Jamais on n'a vu un tel herbicide.

ROUNDUP. AGIT OÙ C'EST EFFICACE



LISEZ ET RESPECTEZ TOUJOURS AVEC SOIN LES INSTRUCTIONS QUE DONNE L'ÉTIQUETTE D'HERBICIDE ROUNDUP.

celle prévue au règlement pour les autres détenteurs de quota.

Le producteur qui a obtenu une protection à la fin d'une année doit, au cours de l'année qui suit, effectuer ses livraisons selon les exigences du règlement en vigueur.

Section III

13. Sauf dans les cas prévus à l'article 19 et au premier alinéa de l'article 20, un quota annuel et effectif peut être transféré exclusivement entre producteurs, avec l'autorisation préalable de la Fédération et par son entremise seulement;

Un producteur qui désire céder du quota doit l'offrir par l'entremise de la Fédération suivant les dispositions du présent règlement;

Un producteur qui cesse de mettre en marché du lait ou de la crème doit offrir, par l'entremise de la Fédération, ses quotas dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la cessation de ses livraisons;

Lors de tout transfert de quota autrement qu'en vertu de l'article 18 et des premier et troisième paragraphes de l'article 20, la Fédération retient vingt-cinq pour cent (25%) du quota annuel et du quota effectif offerts et verse ces quantités à la réserve prévue à l'article 27.

14. Le quota annuel d'un producteur qui quitte la production peut, aux mêmes conditions, être transféré à une personne qui veut devenir producteur, sujet aux restrictions mentionnées aux articles 18, 19, 20 du présent règlement.

Le quota annuel d'un producteur ne peut être cédé en tout ou en partie à moins qu'il n'ait respecté les dispositions du présent règlement qui ont trait au transfert de quota.

15. Le quota annuel d'un producteur peut être cédé à un ou plusieurs producteurs détenteurs de quota annuel conformément aux dispositions du présent règlement; aucune cession ne peut être pour moins de cent (100) livres de matière grasse.

Le producteur qui conserve une partie ou la totalité de son quota en vertu de la clause de protection de l'article 12, ne peut céder la partie protégée de son quota sans une autorisation spéciale de la Fédération.

La partie de quota conservée par un producteur à la suite d'une protection de quota ne peut être transférée sauf lorsque la protection a été accordée à la suite du décès de l'exploitant, d'une maladie ou d'un accident grave de l'exploitant empêchant ce dernier de vaquer à ses obligations, de l'incendie des principaux bâtiments servant à l'exploitation de la ferme, de maladies contagieuses attestées par un vétérinaire et affectant une partie importante du troupeau servant à la production du lait ou lorsque la ferme est vendue à un nouvel acquéreur qui exploite la ferme lui-même.

16. Toute personne qui désire acquérir du quota doit d'abord remplir la formule de demande de quota établie par la Fédération et fournie par l'entremise du Syndicat de la région concernée.

Dès le dépôt de la formule, ce Syndicat l'estampille, indique le jour de la réception et lui donne un numéro suivant l'ordre chronologique de réception;

Le producteur qui offre du quota doit indiquer sur la formule d'offre établie par la Fédération et fournie par le syndicat de sa région s'il s'agit d'une offre de quota accompagnant la vente de sa ferme, dans ce cas il doit indiquer le ou les noms du ou des acquéreurs de sa ferme, ou s'il s'agit d'une offre générale de quota. Une fois la formule d'offre déposée, elle appartient à la Fédération et ne peut être modifiée ou retirée sans l'autorisation de la Fédération.

Aucun transfert ne sera accepté par la Fédération à moins que le cédant n'ait indiqué sur la formule qu'il doit remplir son intention de diminuer ses livraisons ou de cesser ses livraisons.

Les quotas disponibles dans chaque région sont d'abord offerts aux producteurs domiciliés dans la région.

Lors de l'étude des offres et demandes de quota (autres que les offres et demandes accompagnant la vente d'une

ferme), la distribution des quantités disponibles se fait:

- 1) en accordant à chaque producteur qui en fait la demande une quantité égale de quota qui ne doit pas excéder trois cents (300) livres.
- 2) en répartissant la balance, s'il y a lieu, à tous les producteurs qui en ont fait la demande selon le pourcentage de quota déjà détenu par chaque producteur par rapport à l'ensemble des quotas détenus par les producteurs qui en ont fait la demande.

Lors de l'étude des formules d'offres et de demandes de quota, la Fédération rejette toute formule qui n'est pas remplie au complet et qui ne porte pas toutes les signatures requises.

Lorsqu'une région fait l'objet d'un programme de réaménagement foncier du secteur agricole (arrêté en conseil 3813-76 et amendements) ou d'un programme de réaménagement régional, la Fédération, sur demande des administrateurs de ce programme ou du syndicat concerné, peut limiter le transfert des quotas détenus dans le territoire faisant l'objet du réaménagement aux producteurs de ce territoire.

17. La Fédération examine les demandes d'offres et demandes de quota dans les quatre-vingt-dix (90) jours de leur réception et avise les personnes intéressées de sa décision dans un délai additionnel de dix (10) jours;

Les transferts de quota deviennent effectifs le premier jour du mois qui suit l'acceptation de la Fédération;

18. Une personne qui désire acquérir un quota annuel et qui n'est pas un producteur doit, en respectant les autres formalités prévues au présent règlement, faire l'acquisition et de la ferme et du quota annuel du cédant;

Si le cédant possède un quota annuel inférieur à trois mille cinq cents (3 500) livres de matière grasse, l'acquéreur doit compléter la partie qui lui manque pour atteindre ce minimum dans un délai de douze (12) mois en conformité avec le présent règlement.

19. Une personne qui possède déjà sa propre ferme peut devenir producteur en faisant l'acquisition d'un quota annuel minimal de sept mille (7 000) livres de matière grasse de producteurs qui quittent la production, en respectant les formalités prévues au présent règlement; cette demande de quota annuel ne pourra être acceptée par la Fédération avant que les demandes des producteurs ne soient satisfaites;

L'acceptation finale de cette personne comme producteur est sujette à la réception dans les trente (30) jours de la demande qui en est faite d'un rapport complet signé par le directeur des services régionaux concernés attestant que cette ferme est organisée selon les standards reconnus pour produire un minimum de 7 000 livres de matière grasse; si le quota annuel minimal établi plus haut est effectué à l'aide de plus d'une acquisition, toutes devront être complétées avant la fin de l'année au cours de laquelle la première acquisition a été soumise à la Fédération; le requérant devient éligible aux transferts à la date où la dernière demande complétant ce quota minimal a été reçue par la Fédération.

Le requérant ne peut transférer à qui que ce soit les parties acquises si le requérant n'a pu compléter dans les délais requis des demandes de transferts totalisant le montant minimal de quota annuel prévu au présent article.

20. Un producteur, nonobstant les dispositions du présent règlement limitant ou prohibant certains transferts, peut, avec l'autorisation de la Fédération, transférer son quota annuel complet à un membre immédiat de sa famille (père, mère, fils, fille, gendre, bru, frère, soeur, beau-père, belle-mère, petit-fils, petite-fille) si cette personne n'est pas détenteur de quota annuel.

Le quota ainsi acquis doit être détenu par le cessionnaire pendant au moins douze (12) mois sans quoi il doit être offert à la Fédération.

Toutefois, le père ou la mère peut, avec l'autorisation de la Fédération, céder une partie ou la totalité de son

quota annuel à son fils, sa fille, son gendre, ou sa bru, qui possède déjà sa propre ferme, cette dernière devant être organisée pour produire un minimum de sept mille (7 000) livres de matière grasse. De même, ces derniers peuvent, dans les mêmes circonstances et aux mêmes conditions, transférer leur quota annuel à leur père, leur mère, leur beau-père ou leur belle-mère.

Le cessionnaire doit détenir le quota ainsi acquis pendant au moins douze (12) mois, sans quoi il doit l'offrir à la Fédération. Le cédant ne peut acquérir de quota dans les douze (12) mois de la cession faite en vertu du présent paragraphe, à moins de cas de force majeure dont l'appréciation appartient à la Fédération.

Le producteur qui quitte la production et, conformément aux dispositions du présent article vend sa ferme à un ou des producteurs, peut avec l'autorisation de la Fédération, lui céder au plus 65% de ses quotas. Cette dernière disposition ne s'applique pas à la personne visée par l'article 18 du présent règlement.

Ces quotas étant sujets à la coupure de 25% prévue à l'article 13, la balance d'au moins 10% des quotas du vendeur doit être offerte à la Fédération pour le bénéfice des autres producteurs de la région.

Lorsque le vendeur ne cède pas plus de trente et un mille cinq cents (31 500) livres de matière grasse, il ne peut céder sa ferme à plus de deux (2) acquéreurs qui doivent se partager entre eux le quota offert. Si la quantité de matière grasse cédée est égale ou supérieure à trente et un mille cinq cents (31 500) livres, il ne peut céder sa ferme à plus de trois (3) acquéreurs qui doivent se partager entre eux le quota offert.

Le producteur qui a ainsi acquis ferme et quota d'un autre producteur doit demeurer propriétaire du fonds de terre ainsi acquis et doit l'exploiter à titre de propriétaire pendant au moins deux (2) ans, sans quoi la Fédération peut annuler les quotas qu'il a acquis et les verser à la réserve.

21. Un producteur qui décide de se départir de son quota ou d'une partie de son quota, au cours d'une année, ne peut faire l'acquisition de quota durant la période de douze (12) mois qui suit.

De même, le producteur qui achète du quota ne peut céder la partie de quota ainsi acquise durant la période de douze (12) mois qui suit, sauf si ce producteur offre par l'entremise de la Fédération cette partie de quota aux producteurs domiciliés dans sa région, conformément à l'article 16 du présent règlement.

22. Aucun quota annuel de moins de cent (100) livres de matière grasse ne peut être transféré.

23. Le producteur qui détient un quota annuel inférieur à quarante-cinq mille cinq cents (45 500) livres de matière grasse peut acquérir du quota annuel jusqu'à concurrence de cette quantité.

24. Un producteur qui détient déjà un quota annuel d'au moins quarante-cinq mille cinq cents (45 500) livres de matière grasse ne peut acquérir aucun quota annuel additionnel. Cependant, des copropriétaires d'une unité de production qui travaillent à plein temps sur leur ferme peuvent acquérir du quota annuel pour porter leur quota annuel au niveau prévu dans le règlement de la Commission régissant l'admissibilité aux subventions.

25. La Fédération peut accepter le transfert de quotas annuels à une personne visée par le plan conjoint des producteurs de lait du Québec qui acquiert la ferme au complet d'un producteur, selon des dispositions du dernier alinéa de l'article 20.

La Fédération peut aussi transférer le dossier d'un producteur qui achète du quota de lait de consommation à la Fédération des producteurs de lait du Québec; le volume maximal annuel et net ainsi transféré est de un million sept cent cinquante mille (1 750 000) livres de matière grasse.

Après entente la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec et la Fédération des producteurs de lait du Québec, un producteur peut devenir un producteur visé par le plan conjoint des producteurs de lait du Québec à titre

de nouveau producteur intégré et y faire transférer son dossier. S'il n'y a pas entente entre les deux fédérations, le dossier ne peut être transféré et le quota du producteur concerné est versé à la réserve, s'il n'est plus utilisé selon les dispositions du présent règlement.

26. La Fédération peut accepter le transfert de quotas annuels détenus par les producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de lait du Québec à tout producteur et effectué conformément aux dispositions du présent règlement.

Section IV

27. Les quotas ou parties de quota non transférés par suite de l'application des articles 4, 9, 12, 19, 20, 25, 29, 35 et 37, ainsi que les quotas additionnels attribués à la Fédération par la Commission, constituent une réserve.

28. La Fédération utilise la réserve selon les modalités convenues avec la Commission Canadienne du lait. Cette réserve peut également être utilisée par la Fédération pour atténuer l'effet d'une diminution générale des quotas et être distribuée à tous les producteurs au prorata des quotas détenus par chacun.

29. Le producteur qui n'utilise pas son quota annuel durant quatre-vingt-dix (90) jours consécutifs et qui ne l'offre pas à la Fédération dans ce délai, après avoir été avisé en conséquence par la Fédération au moyen d'un avis écrit envoyé par courrier recommandé, perd son droit à l'utilisation de son quota.

Ce dernier est alors offert aux producteurs par la Fédération et le produit du transfert est ensuite remis au producteur; réduction faite des sommes dont le producteur peut être débiteur.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas dans le cas de force majeure défini à l'article 12 du présent règlement.

Section V

30. La retenue des contributions faites par la Fédération pour la Commission est effectuée sur le paiement du lait ou de la crème mis en marché par le producteur selon les modalités et le quantum déterminés par la Commission en vertu du plan global de commercialisation du lait.

31. Ces sommes sont recueillies par la Fédération et remises à la Commission selon les modalités convenues entre elles.

Section VI

32. Un producteur ne peut mettre en marché que du lait produit par son troupeau.

33. Toute décision par la Fédération aux termes du présent règlement peut être révisée par la Régie des marchés agricoles du Québec, à la demande, formulée dans les soixante (60) jours de telle décision, de tout producteur ou groupe de producteurs intéressés.

34. La Fédération est autorisée à abroger, modifier ou amender le présent règlement.

35. La Fédération peut diminuer, suspendre ou retirer le quota annuel d'un producteur lorsque ce dernier commet une infraction au présent règlement.

36. La Fédération peut suspendre temporairement les transferts de quotas entre producteurs si elle juge qu'il y va de l'intérêt général des producteurs.

37. La Fédération peut refuser le transfert de quota annuel qui est effectué pour une somme qui excède le prix maximal.

38. Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

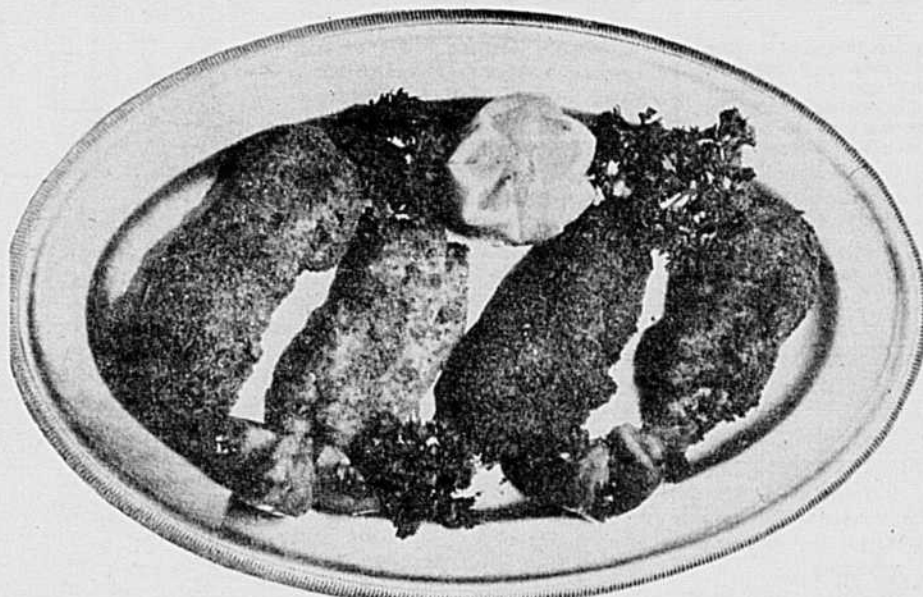
Le présent règlement abroge et remplace le règlement sur les quotas de mise en marché de la Fédération qui a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, le 14 juillet 1976, ainsi que ses amendements également publiés dans la *Gazette officielle du Québec* les 30 mars, 24 août et 16 novembre de l'année 1977.

À moins de dispositions contraires spécifiques prévues au présent règlement, ce remplacement n'a pas pour effet d'affecter aucune résolution, règlement, entente, convention, décision ordinaire, procédure, matière, acte ou chose, faits ou accomplis en vertu du règlement précédent et ses amendements.



Mon nez dans votre cuisine

Poulet à la Kiev au beurre d'échalote



Ce mets traditionnel ukrainien est préparé en Russie avec du beurre non salé et des poitrines de poulet frais.

La popularité internationale de ce mets lui a fait subir quelques changements; par exemple, le beurre doux traditionnel est souvent remplacé par un beurre d'ail. En vous offrant le Poulet Kiev au Beurre d'Echalote, nous ajoutons la "touche française" à ce délicieux mets.

Les chefs des grands hôtels servent souvent ce plat lors des banquets. Soyez votre propre "chef" et donnez un petit air de fête à votre table du dimanche.

POULET KIEV au beurre d'échalote (4 portions)

- 1 poulet de 3 lbs, en 4 morceaux, désossés*; enlever la peau
- 1/4 tasse de beurre
- 1 c. à soupe de persil haché
- 1 c. à soupe de ciboulette hachée
- 1 c. à soupe d'échalotes hachées
- 1/2 jus de citron
- 1 c. à soupe de sel, poivre
- 1 c. à soupe de poivre de cayenne
- 3 oeufs
- 1 c. à soupe d'huile d'arachides
- 1 tasse de farine
- 1 tasse de chapelure

Huile d'arachides, dans une friteuse, à une température de 375°.

• Faire désosser les poitrines de poulet par votre boucher. Faire aussi désosser la cuisse de poulet en un morceau.

Mélanger le beurre, persil, ciboulette, échalotes et jus de citron. Ajouter le sel, poivre et poivre de cayenne au goût. Bien mélanger. À l'aide d'une cuiller, former 4 cuillerées de beurre et les congeler.

Un par un, placer chaque morceau de poulet entre 2 feuilles de papier ciré et l'aplatir avec le plat d'un couperet (couteau lourd à lame rectangulaire.) Saler et poivrer le poulet.

Placer un morceau de beurre d'échalote à l'extrémité de chaque poitrine de poulet. Rouler le morceau de poulet autour du beurre d'échalote, tout en

pliant le bord vers le milieu. Mettre de côté sur un plat.

Introduire un morceau de beurre d'échalote dans la plus petite cavité de chaque cuisse de poulet. Replier la partie supérieure de la cuisse sur la partie inférieure de la cuisse.

Faire chauffer le four à 350°.

Bien mélanger les oeufs et 1 c. à soupe d'huile d'arachides.

Plonger chaque morceau de poulet dans la farine, dans les oeufs battus et enfin dans la chapelure.

Faire cuire les morceaux de poulet, quelques-uns à la fois, à la grande friture, jusqu'à ce qu'ils soient dorés. Disposer les morceaux de poulet dans un petit plat à rôtir et compléter la cuisson au four pendant 25 minutes.

Parsemer le Poulet Kiev avec du persil et l'accompagner de quartiers de citron et tomates grillées.

Les secrets du Barbecue

• En plus des "steaks" de bœuf, que peut-on cuire au barbecue?

Une grande variété de morceaux tendres et de viandes généralement cuites à chaleur sèche s'adaptent bien à la cuisson au barbecue: saucisses fumées, rouelles de bœuf haché, côtes levées (spareribs), tranches de jambon, morceaux de poulet, côtelettes de porc. Quelques coupes moins tendres tels bouts de côtes, bifteck de flanc peuvent être grillées; certains rôtis désossés, jambons et poulets entiers peuvent être cuits à la broche.

• À quel moment doit-on ajouter la sauce barbecue sur la viande?

On recommande de badigeonner de sauce barbecue quelques minutes avant la fin de la cuisson ou lorsque la viande est bien dorée.

• Comment se servir de la rôtisserie d'un barbecue?

Les rôtis ou les poulets à la broche doivent être bien attachés en équilibre sur la tige de la rôtisserie pour permettre une cuisson uniforme de façon à ne pas surcharger ou débalancer le travail du moteur. Vérifier l'équilibre en tournant la broche en un mouvement de va-et-vient. Si le poulet ou le rôti bascule, rajuster la broche. Au cours de la cuisson badigeonner d'huile ou de sauce le maigre de la viande et placer un plat en dessous de la rôtisserie pour recueillir le gras et le jus de la viande.

• Comment doit-on cuire les côtes levées au barbecue?

Les côtes levées doivent être cuites à l'avance au four puis terminées sur le gril à feu doux en ayant soin de les tourner fréquemment jusqu'à ce qu'elles soient tendres et bien dorées. Cette méthode permet à la viande de rester tendre et succulente.

Information

Tout sur tout gratuitement

Vous avez peut-être déjà eu la désagréable surprise de voir pourrir tout un panier de belles pêches ou de tomates parce que vous ne saviez tout simplement pas comment les conserver. Ou encore vous est-il arrivé, en vous apprêtant à réaliser votre chef-d'œuvre culinaire, de constater que vos instruments de mesures impériales ne convenaient pas aux données métriques de la recette...

Il ne faut toutefois pas vous en faire. Les services d'information d'Agriculture Canada distribuent des brochures qui pourraient vous éviter bien des soucis. Ces brochures traitent de sujets aussi variés que les secrets de la mise en conserve, les façons culturelles d'un potager ou la construction d'une ruche.

Selon M. Maurice Tessier, chef de la Section des relations extérieures, la plupart des gens croient que le ministère de l'Agriculture n'existe que pour les agriculteurs. Mais en réalité, son champ d'activités est beaucoup plus vaste. "Nous sommes au service de tous les citoyens, de dire M. Tessier. Nous préparons une foule de publications touchant des sujets connexes à l'agriculture et susceptibles d'intéresser tous les consommateurs."

L'an dernier, les publications les plus en demande portaient surtout sur la conservation des aliments. Environ 36 000 exemplaires de la brochure intitulée: "Confitures-Gelées-Marinades" ont été distribuées en 1977; 34 000 exemplaires de "La mise en conserve des fruits et légumes" et 26 000 exemplaires de "La congélation des aliments".

Les brochures sur la conversion au système métrique dans la cuisine, sur les recettes de salades et celles utilisant du fromage cheddar canadien, ont été aussi très populaires.

On peut se procurer ces publications en s'adressant aux Services d'information d'Agriculture Canada, Ottawa, K1A 0C7.

Les particuliers ont droit à un maximum de 10 publications par année.

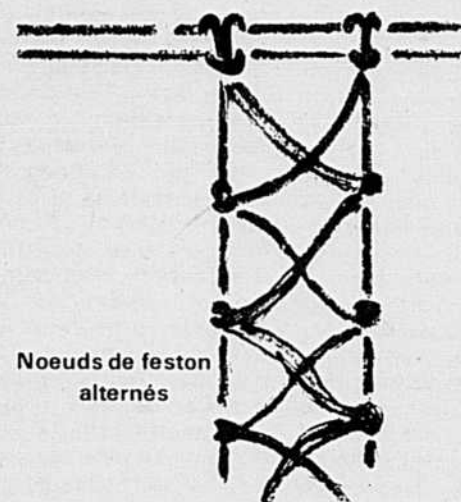
PARLONS macramé

avec Hélène Goudreau



Jardinière en macramé

Il arrive souvent que nous ayons de grosses plantes que nous ne réussissons pas à placer dans la maison. Voici pour ceux et celles qui font du macramé, un modèle de jardinière pour les plantes assez volumineuses. Elle mesure 6 pieds de haut et se travaille avec de la grosse corde de jute. Vous pouvez teindre votre corde vous-même, c'est beaucoup plus économique et vous pouvez ainsi choisir le ton qui s'harmonise le mieux avec votre environnement. Pour ce faire, la teinture commerciale est parfaite, mais si vous avez de la patience et du temps vous essaieriez peut-être la teinture végétale... c'est tout un art...



Matériel:

112 verges de grosse corde de jute
16 boules de bois de couleur (au choix)

Fabrication:

Mesurez et coupez 8 cordes de 14 verges chacune; pliez-les en 2 parties égales et réunissez-les toutes en formant une large loupe de 1 1/2 po. de haut.

Divisez les 16 cordes en 4 groupes de 4 cordes et faire un noeud chinois de 6 po. de haut.

Sous le noeud chinois, à la fin de chaque groupe de 4 cordes, faire un mou-

chet. Laissez un espace de 2 po. Avec chacun des groupes faire 7 1/2 po. de 1/2 noeuds plats. Inversez les cordes porte-noeuds et les cordes à nouer. Glissez une boule sur les cordes porte-noeuds.

Laissez un espace de 2 po. Faire 3 po. de noeuds plats.

Continuez en faisant un bouton de 5 po. de 1/2 noeuds plats.

Faire un noeud plat sous le bouton pour l'empêcher de se défaire.

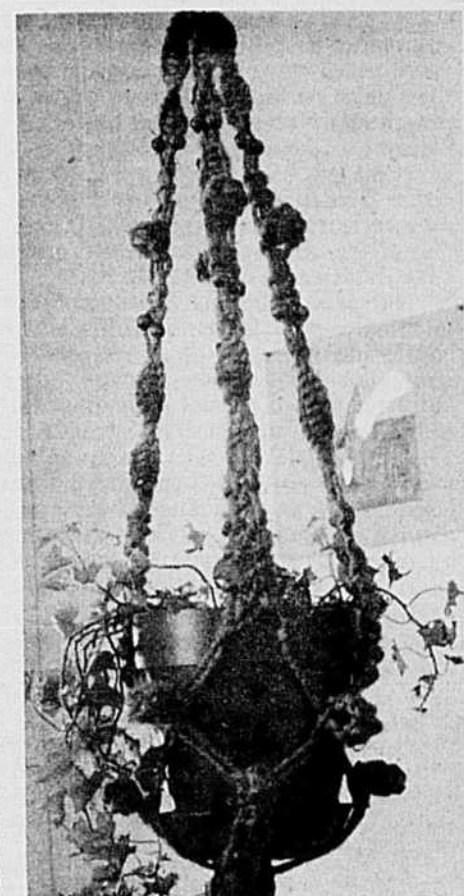
Passer 2 po. Faire 3 po. de noeuds plats. Inversez de nouveau cordes à nouer et cordes porte-noeuds. Glissez une boule sur les cordes porte-noeuds. Laissez un espace de 2 po. Sous l'espace faire 10 po. de 1/2 noeuds plats, et 8 po. de noeuds feston alternés (voir illustration).

Répétez pour chacune des 4 branches de la jardinière.

Quand le travail est terminé, on ajuste la jardinière avec le pot que l'on mettra dedans.

Formez un bouton de 6 noeuds plats avec 2 cordes d'une branche et 2 cordes de l'autre. Répétez à nouveau. La distance qu'il y a entre chaque bouton dépend de la grosseur du pot.

Sous le pot, réunir à nouveau les 16 cordes et faire 6 po. de noeuds chinois. Coupez les cordes à la hauteur désirée pour les franges.



Vous avez maintenant une jolie jardinière qui s'installe très bien dans un coin du salon, de la chambre à coucher, ou même de la salle de bain.



Le Courrier de Marie-Josée

CONDITIONS DU COURRIER: Se présenter — Age, sexe, situation — Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels — pas plus de 5 pages — Pseudonyme court et original — Pas de service d'échange — Si on réécrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent — Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale; pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée.

Adresser vos lettres ainsi: COURRIER DE MARIE-JOSÉE
LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515 VIGER, MONTRÉAL H2L 2P2

"Comment se fait-il que la femme n'ait aucun droit?..."

Q/ Récemment, une de vos lectrices disait: "Il n'y a pas que de l'égoïsme et de la dureté dans le monde", je voudrais contester cette affirmation en vous racontant ma vie. Je suis une épouse de cultivateur dans la soixantaine. Je n'ai jamais connu ce que c'était que vivre un peu à mon goût et être heureuse.

Je me suis mariée à un homme dur, brutal et très avare. J'ai travaillé comme un homme sur la terre. J'étais forte à ce moment-là, j'ai eu sept enfants. Je les ai entraînés aux champs, en un mot, j'étais partout. Je ne lui ai jamais coûté un sou de médecin et n'ai pas franchi le seuil d'un hôpital. J'ai enduré mon mari jusqu'au 7e enfant, ensuite, ne voulant plus mettre au monde des misérables, il ne me donnait presque rien, je faisais tout dans du vieux, j'ai décidé de ne plus accepter d'enfants. Conseillée par un prédicateur j'ai pris cette décision. J'avais très peur de mon mari, il était malpropre et je craignais qu'il ne me contamine. Ce fut horrible comme réaction de sa part. Il entra dans une colère terrible et me dit que je n'aurais plus un sou de son argent. Il me fit interdire par la loi. Je l'ai appris en voulant aller chercher un pauvre \$20 à la banque, le gérant me dit que je pouvais rien sans la signature de mon mari. Je suis sortie en larmes, maudissant tout. J'ai pensé me suicider.

Encouragée par le curé, j'ai repris le collier. Mes enfants grandissaient et avec l'allocation, j'ai passé à travers. Je n'ai jamais reçu un bon mot de mon mari, je devais surveiller mes enfants pour les protéger de leur père. Enfin, aujourd'hui, je remercie Dieu de m'avoir aidée. Mon mari aime avoir la maison pleine de monde, 15 à 20, les enfants viennent ils s'amuse, moi, je reste dans mon coin à nettoyer et à tout faire.

Je ne puis songer à aller vivre avec mes enfants, je recommencerais à avoir soin des autres. Je n'ai plus la capacité que j'avais. Je me demande si après avoir tant souffert et m'être privée de tout, je dois passer ma vieillesse ainsi. Mon mari a \$50,000 en banque, il vit de ses intérêts. Il me crie "ménage". Comment se fait-il que la femme n'ait aucun droit? Où est la justice? J'ai consulté une dizaine d'avocats, mais rien ne grouille, je n'ai pas d'argent. Sauf, un petit \$1,000 grugé sur ma pension. Je me sens vieillir et je voudrais ne plus entendre mon mari me donner ses ordres. Je trouve celles qui vivent seules bien heureuses. Que dois-je faire pour améliorer mon sort? Il y a un remède pour presque toutes les maladies, il doit y avoir solution à chaque problème. Je n'attends plus rien de la vie.

Dolorosa.

R/ Ma pauvre amie, en lisant des récits comme le vôtre, on commence à douter de l'espèce humaine. Des hommes comme votre mari n'ont aucune considération pour la femme, si ce n'est de la considérer, même dans le mariage, que comme une prostituée. Ne voulant plus partager son lit, il vous coupe les vivres.

Il est inutile de revenir sur le passé et de vous dire que vous auriez pu éviter ces solutions extrêmes, en ayant recours à des moyens anticonceptionnels. Ils étaient peu nombreux à l'époque et très mal vus. Seulement, on créait ainsi des situations aussi désespérées que la vôtre.

Que faire maintenant? Vous posez bien la question: y a-t-il une justice pour les femmes? Vous ne nous parlez pas de votre contrat de mariage, j'imagine que vous êtes mariée en communauté de biens. Vous devriez vous adresser à l'Aide juridique de votre région qui permet à des gens à faible revenu la consultation d'un homme de loi, facilite les procédures devant les tribunaux et la défense, sans devoir débours des sommes énormes. L'aide qu'on vous apportera ne sera pas conditionnée uniquement par vos capacités financières. Cette aide juridique est assurée au Québec par 79 corporations régionales et bureaux locaux. Vous en trouverez l'adresse dans l'annuaire du téléphone de votre localité ou en demandant le renseignement au Palais de justice de votre région.

En attendant, il y a sûrement des petites choses que vous pouvez changer dans votre comportement vis-à-vis vos enfants par exemple. Quand ils viennent vous voir à la maison, pour quoi chacun ne met-il pas la main à la pâte? Dites-leur donc simplement, sans récriminer. Vous vous assoyez avec eux et vous vivez. Ne pourriez-vous pas aussi joindre des femmes de votre âge, dans votre milieu. Cesser de ruminer le passé, vivre dans le présent, faire confiance à l'avenir. Redonnez-nous de vos nouvelles.

Marie-Josée

UN TÉMOIGNAGE VÉCU ment j'ai réussi à guérir mon
Q/ On parle assez souvent fils de cette affection. Il avait
d'énurésie dans votre journal. 8 ans et mouillait son lit toutes
Je veux vous raconter com- les nuits, parce qu'il avait be-

soin d'affection, était très nerveux et nécessitait beaucoup d'attention.

J'étais enceinte de mon sixième enfant et il fallait que je me lève pour aller aux toilettes la nuit. Alors, je montais chercher mon garçon pour qu'il aille lui aussi. Il sentait que je m'occupais de lui et il aimait ça. Au bout d'un mois, tout cela s'est arrêté pour lui. Il était guéri, bien fier et moi aussi. La première fois où je l'ai laissé faire, il s'est levé le matin et m'a dit: "Tu n'as plus besoin de me lever la nuit, je suis guéri." C'est je crois la meilleure machine que l'on puisse utiliser.

Lulu

R/ Merci de votre témoignage. J'imagine que d'autres mères ont tenté cet effort avec plus ou moins de réussite. Tant mieux pour vous et votre fils qu'un supplément d'amour et d'attention soient parvenus à guérir de cette habitude qui fait le désespoir de tant d'autres.

JE VEUX FAIRE DU CINÉMA

Q/ Je suis une fille de 17 ans, en secondaire IV. Je veux faire du cinéma. J'ai déjà joué une pièce sur scène. J'aimerais jouer dans des téléromans, ou jouer dans des films. J'aime aussi écrire des petits romans.

Claire de St-Jean.

R/ Toutes les jeunes filles rêvent un jour ou l'autre de faire du cinéma. Si vous avez du talent, je vous conseille de vous orienter vers l'art dramatique au Cégep. Vous dites que vous n'aimez pas beaucoup les études, c'est regrettable. Car un bon comédien doit posséder un bagage de connaissances et d'expériences assez importantes. Tout d'abord bien posséder sa langue, aussi bien parlée qu'écrite. Une culture générale qui permette de comprendre les grandes oeuvres du théâtre. Bien contrôler son corps aussi: technique de la danse, du mime, etc. Il ne suffit pas de frapper à la porte d'un metteur en scène pour être agréé. C'est une voie dure et impitoyable où seuls les meilleurs survivent.

Une de Ste-Blandine: Cette lectrice aimerait posséder un patron pour confectionner un turban. Merci à celle qui voudra bien la dépanner.

J'EN AI ASSEZ

Q/ Je suis une épouse dans la cinquantaine. Je vous ai déjà écrit, toujours pour le même problème. Mon mari boit et aime sortir toujours avec le même couple. La femme est passablement de moeurs libres. Mon mari y va à toute heure du jour, il m'est même arrivé de frapper à leur porte barrée, quand je voyais la voiture de mon mari dans la cour.

J'ai beaucoup de troubles du côté des enfants. Mon mari n'a pas voulu faire de noces à l'un d'eux parce qu'il vivait en concubinage déjà. Je prends des pilules pour les nerfs et ne sais plus comment agir avec mon mari quand il rentre aux petites heures du matin. Je sais que les enfants ont besoin de leurs parents, mais ils nous envoient promener quand ça fait leur affaire. Je veux proposer à mon mari de partir de la maison, quand il sera en boisson. Il ne viendra me chercher que quand il aura été 6 heures sans boire.

Loulou



Doigts agiles, coeurs légers

4741— Très original manteaucape. Tailles de demoiselles: 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20. Prix: \$1.50

7435— Longue veste amincissante. Tailles 38 à 48 incl. Prix: \$1.50

7229— Courtpointe à motifs d'étoiles. Prix: \$1.50

Adressez vos commandes à la Terre de Chez Nous, Service des Patrons, 60 ave Progress, Scarborough Ont. M1P 4P7. S.V.P. écrire en LETTRES MOUTILLÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes, S.V.P. utiliser un mandat de poste. Nos patrons sont en anglais, avec lexique français. IMPORTANT: Les timbres-poste ne sont pas acceptés.

R/ Ma chère amie, je sais bien que je ne peux faire beaucoup pour vous. Je vous ai déjà recommandé la patience et la compréhension. Mais vous ne pouvez visiblement vous en sortir toute seule. L'alcoolisme est un problème trop grand, pour être porté par vos seules épaules. Je ne sais si dans votre localité il existe un organisme qui s'appelle Alanon. C'est une association qui regroupe les proches d'un alcoolique et qui les aide par un mode de vie déterminé à s'aider eux-mêmes, à trouver la force de changer ce qui peut raisonnablement l'être. Vous pouvez obtenir des informations en écrivant à Service d'Information Alanon, c.p. 114, Station C, Montréal H2L 4J7. On vous indiquera le lieu de rassemblement le plus près de chez vous, on pourra si nécessaire vous prendre comme membre isolé. L'alcool change la personnalité de celui qui en abuse. Votre mari dit et agit comme il ne le ferait pas s'il n'était pas sous cette influence. C'est une maladie terrible qui affecte tous ceux qui s'en approchent. C'est ce que vous devez admettre, pour accepter de vivre vraiment vous-même.

PAYER POUR AVOIR DES ENFANTS?

Q/ Je suis une mère de famille dans la trentaine. J'aimerais apporter des commentaires à une lettre parue il y a déjà quelque temps et où la correspondante disait: "c'est rendu que le gouvernement va nous payer pour faire des enfants..."

Je lui dirais attend d'avoir 6 ou 7 enfants et tu verras que c'est difficile de les faire évoluer avec un minimum d'aisance. À la venue de l'hiver, quand tu vas au magasin tu commandes: 7 couvre-chaussures, 7 bottes d'étable, 7 paires de mitaines, des parkas, des articles de sport indispensables, même si tu es habile de tes mains tu diras plutôt: "Étant donné le

lait et la viande que je donne presque, je suis contente que le gouvernement m'aide un peu en compensation.

Reste à savoir si on met des enfants au monde parce qu'on aime s'occuper des enfants, ou si parce que Dieu veut qu'on continue son oeuvre. On ne sait plus si avoir des enfants, est une bonne oeuvre ou un vice. Ma fille, si ça ne te tente pas d'avoir des enfants, vas au travail. Je ne pense pas qu'on puisse comparer ça. Il reste que c'est beaucoup de renoncement pour un couple surtout de nos jours où le sacrifice n'a plus de valeur. Réussir sa vie aujourd'hui ça veut dire: Fais ce qui te tente, libère-toi de tout. Ça ne te tente pas de faire des efforts pour limiter les enfants? Prends d'autres moyens. Ça ne te tente pas de te marier, vis le mariage à l'essai. Tout ça est doux aux oreilles modernes.

Il vaudrait mieux se demander quel est le plan de Dieu dans tout cela. Et pour les chrétiens de savoir si le Christ a fait tout ce qui lui tentait, quand il est venu sur terre.

Aggressive.

R/ Merci madame de vos propos. Il entre toujours une part de renoncement dans la vie, qu'on le veuille ou non. Souvent les choses qui nous semblent accablantes sur le moment deviennent plus tard des sources de joie. Les enfants peuvent entrer dans cette catégorie. Que seraient beaucoup de couples sans ces 4, 5 ou 6 enfants qui leur ont coûté tant d'efforts?

En parler,
c'est déjà agir

OXFAM

ANNONCES CLASSÉES

COÛT DE L'INSERTION:

Annonces sans cadre: \$0.19 le mot

Prix minimum (20 mots et moins) \$3.80 par parution

Titre en capitales 8 points noirs \$2.00 additionnels par parution

Annonces encadrées et encans: \$1.20 la ligne agate

Supplément pour annonce avec numéro de case réservée au journal: \$0.50 par parution

RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives et plus du même texte.

DONNEZ CLAIEMENT vos instructions: (en lettres moulées s.v.p.) nom, adresse, no de téléphone, code régional, nombre d'insertions, etc.

LES ANNONCES CLASSÉES SONT STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE. Le paiement et les textes doivent être rendus aux bureaux de la TCN le vendredi précédent. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES ANNONCES CLASSÉES
LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger, Montréal.
Québec H2L 2P2
Tél.: (514) 288-6141.

ANIMAUX A VENDRE

VACHES et taures Holstein pur-sang ou croisées venant de l'Ontario, pesant de 1200 à 1400 lb, vêlant en tout temps, camion à votre disposition pour la livraison. S'adresser à FERNAND CHOUINARD, St-Félicie, Cte Rimouski. Tél.: (418) 775-7018.

VACHES LAITIÈRES

Un des plus importants vendeurs de vaches laitières du Québec. Toutes ces vaches proviennent des meilleurs éleveurs de l'Ontario. Vaches de choix vendues au plus bas prix. OMER MAISONNEUVE & FILS, 521 boul. Lacombe, St-Paul-L'Érmitte, Cte L'Assomption, route 48. Tél.: ferme de 7 h à 9 h, 6 h à 9 h p.m., 581-5670. Résidence: 722-0956.

VACHES à lait pur-sang ou croisées, fraîches vèlées ou devant vèler sous peu, provenant des meilleurs troupeaux de l'Ontario. S'adresser à PHILIPPE OUMET, 3805, Côte Terreboune, St-Louis de Terreboune, Route 344. Tél.: 471-8181.

CHOIX taures Holstein pur-sang ou croisées venant d'Ontario vêlant juin et juillet. Ces taures sont vendues livrées. Prix spécial pour plusieurs, s'adresser FERME ÉMILIE CHOUINARD, R.R. 1, Lucville, Cte Rimouski. Tél.: (418) 739-4505.

FERME

RICHARD DUFOUR, Les Éboulements, Comté Charlevoix. Vaches, génisses et taureaux Charolais, pur-sang, à vendre. Insémination par pur-sang français. Tél.: Ferme R. DUFOUR: (418) 635-2295. Bureau: R. DUFOUR: (418) 549-1474 (sur semaine).

TRÈS bonnes vaches laitières à vendre, croisées ou pur-sang toutes claires de test fédéral. Je suis acheteur de taures ou vèlées ou saillies. Je prends échange, s'adresser à Clément Choinière, sortie 68, Autoroute des Cantons de l'Est, route 139, St-Alphonse, Granby. (514) 378-1842.

VACHES Holstein à vendre vèlées ou devant vèler sous peu. Venant des meilleurs troupeaux de l'Ontario. Vaches de choix, vendues à bon marché. REAL COUTU, 5841 Rg. Ste-Cécile, St-Félicie de Valois. De 7 h à 9 h a.m. à 10 h p.m. (514) 889-5215.

HEREFORD enregistrés et éprouvés. Très beau choix de taureaux et taures 1 an et 2 ans, sans cornes. Conrad Bérard, St-Barthélemy (514) 885-3905.

VACHES Holstein croisées N.I.P. fraîches vèlées ou devant vèler sous peu. Tél.: (819) 289-2720.

TRUIES de race croisées marquées et date de mise à bas, de 2 à 3 mois de temps fait. St-Nazaire. (819) 398-2484.

YORKSHIRE ENREGISTRÉS. Verrat avec indice garanti pour service et truite prête à saillir. Livraison sur demande. LAURENT HOULE, 361, Chemin Desaulniers, Yamachiche, Cte Maskinongé. Tél.: (819) 296-3681.

2 taureaux Charolais pur-sang de 2 ans, 1 taureau Charolais, pur-sang français 4 ans. (819) 394-2777.

TAUREAUX HOLSTEIN

6 taureaux de 2 à 12 mois, de mère V.G. et ex., avec production de 16 à 21,000 lb de lait, 4,5 de gras. CAMILLE BARRE, 2410, 1ère rue Richelieu, Cte Rouville. (514) 658-8391.

TROUPEAU Holstein croisé N.I.P. 30 vaches et 8 taures. S'adresser à C.P. 2021, Nicolet, P.Q.

BOEUF Polled Hereford enregistré, 3 ans, à vendre ou échanger. (514) 247-2658.

VACHES LAITIÈRES

HOLSTEIN de choix 561, Petite Rivière Nord, Yamachiche. M. BERNIER. (819) 296-3107.

CHEVRES Toggenburg, chevrettes, laitières. Troupeau de 23, en tout ou en partie. Bouc pur-sang enregistré. (418) 796-2178.

TROUPEAU d'animaux Hereford pur-sang enregistré avec papier, 35 bêtes 2e Rang St-Hugues, Cte Bagot. (514) 794-2461.

English Large Black, British Saddleback, Berkshire, Hampshire, Duroc, Chester White, Yorkshire, Tamworth, Landrace suédois et canadienne, Hybrides tachetés bleus, de tout âge. Catalogue illustré gratuit comprenant treize photos de pleine page de pores enregistrés. TWEDDLE FARMS, FERGUSON, Ontario.

À VENDRE: 13 chevres Alpine pur-sang et boucs, troupeau provenant des lignées de M. DANIEL CONSIDINE (U.S.A.) (514) 273-8401 (514) 522-7597.

PUR-SANG: Mâle Lacombe et Duroc Jersey, entre 6 et 8 mois d'âge prêt et ayant fait du service. Aussi truite hybride CCXY. Appeler pour informations. JÉRÔME POIRIER, ST-PIE, CTE BAGOT. Tél.: (514) 772-2893 ou 772-5353.

CHAROLAIS

Vente de tous les animaux composant troupeau de Charolais enregistrés, sélectionnés, composé de: 1 taureau pur exceptionnel, primable, taux de croissance au test de 4.11 lbs, indice 122, 4 vaches pures, inséminées artificiellement ou exposées au taureau ci-dessus, 1 vache 15/16 exposée au taureau, 1 génisse 15/16 exposée au taureau. Prix: \$8,000.00 le tout. S'adresser à Roger Nicolet, Austin, Cte de Brome, (soir) Tél.: (819) 843-5357.

BELLES jeunes vaches et taures Holstein vêlant en tout temps; provenant des meilleurs troupeaux améliorés du Québec et de l'Ontario. Livraison gratuite. Aussi acheteur de troupeaux et roulant de ferme. ALBERT MAURICE, WINDSOR, QUE. (819) 845-2149.

VACHES et taures pur-sang, vêlant en juillet à l'automne. Excellent choix aussi dans les croisées. (514) 652-3468 (514) 652-2357.

TRUIES LANDRACE, Yorkshire, Hybride, ainsi que verrats Yorkshire Landrace et Duroc. Très bien classés. Possibilité de livraison. (514) 794-2000 ou 794-2438.

À VENDRE: Chevres Toggenburg (pur-sang) enregistrées. (4 mois-1 an ou 1ère lactation). Également bouc de reproduction. Tél.: (418) 926-3743.

VACHES LAITIÈRES

VACHES et taures Holstein vêlant en tout temps, provenant du Québec ou de l'Ontario, croisées ou pur-sang. Acheteur de troupeau laitier. Paiement comptant. JEAN-MARC LEBLANC INC., St-Sylvestre, Comté Nicolet. Tél.: (819) 285-2929, 285-2040, 285-2322.

CHAROLAIS à vendre. Taureau et génisses pur-sang enregistrées. Vaches 3 à 6 ans. M. Gilles Laffamme, Buckland, Cte Bellechasse. Tél.: 789-2623.

CHEVAL étalon pur-sang enregistré de 3 ans, 12 juillet. Blond pesant 1800, dompté double et simple, bien sain. Prix: \$1,600. Inf: Ham Nord. Tél.: (819) 344-2227.

TRUIES ET VERRATS Yorkshire, Landrace pure-race enregistrés, prêts au service, à vendre. YVON LACASSE, St-Anselme, Dorchester. (418) 885-4744.

VERRATS Duroc à vendre jusqu'à 148 indice, 15 truies Duroc, saillies de 2 à 3 mois, par un mâle Duroc dont la plupart ont un indice de 120 à 131, 1ère et 2ème portée. (418) 426-2162.

VERRATS Duroc et truies Hybrides à vendre. Livraison gratuite au Québec. Gilles Nadon Ste-Hélène de Bagot, sortie 93, route 20. (514) 791-2175.

2 poneys doux pour enfants beau cheval miniature 3 ans pour course, 3 chevres laitières, un bouc Nubian. (514) 581-4578.

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

Vaches et taures Holstein pur-sang ou commerciales éprouvées au test fédéral. Échange apprécié (boeufs, etc.) Normand Thérien (autrefois employé de Louis Pinsky) Ferme: 110 Montée Allard St-Jacques de Montcalm (Face à la COOP). Tél.: (514) 839-2749. Rés.: 478-0967.

20 taures Jersey pur-sang enregistrées

Taures Jersey pur-sang, sélectionnées, vêlant début août, à décembre. Venant du troupeau de choix. S'adresser à ROLLAND ROY, R.R. 1, Ste-Cécile de Milton, Cte Shefford. (514) 372-6930.

CHAROLAIS - RIMOUSKI

BOEUF Charolais français dont l'âge varie de 6 mois à 2 ans. S'adresser à FERME CHAROLAISE DE RIMOUSKI ENRG., 125 est, René Lepage, #301-B, Rimouski, P.Q. G5L 1N9. Tél.: Jean-Louis Beaulieu. (418) 736-5687.

LOUIS PINSKY

54 Côte Sud, Boisbriand, TERREBONNE. Toujours au même endroit. Vaches laitières à vendre, aux mêmes conditions qu'avant. (514) 435-0220.

RECUPERONS ANIMAUX MORTS: autopsies si désirées avec l'aide de votre vétérinaire. Tél.: (514) 471-4295 ou 471-1972. Frais virés) DESMET ET FILS.

ANIMAUX MORTS

Entreprise de récupération d'animaux morts ou malades.

DESMET & FRÈRES

Rang Fleury, St-Jude. Cte St-Hyacinthe. Tél.: 792-3834 (frais virés)

ANIMAUX DEMANDES

CHERCHE POUR EXPORTATION VERS LA FRANCE: jeunes chevres, chevrettes boucs, pur-race angora. Contrôle d'origine et sanitaire exigé. Téléphonez à partir du 1er juillet à: Mme Andrée Espinasse. (514) 621-8133.

ARTISANAT

Laine à tricoter: Orlon, Domestique (2-3 et 4 brins), Taslan, Laine à tapis. Poly-On. Fil à tisser mercerisé et Cotton Tex-Made. Lisières de chemises et jersey assorties, couleurs pour tissage et tricot. Bas culotte one size: \$6.50 la douz. Échantillons gratuits sur demande. Prix spéciaux pour Boutique de laine. L. Thérien Inc., 557 Notre-Dame Ouest, C.P. 131, Victoriaville, Québec. G6P 6S8.

A VENDRE DIVERS

Fabriquons lattes de béton armé pour porcherie. CEMENTS ISABELLE & FILS ENRG., YAMACHICHE, CTE MASKINONGÉ. Tél.: (819) 296-3080.

FABRIQUONS stables truies, mise bas, gestation, cages: porcelets, lapins, chiens, chats, etc. M. GILLES LAPLANTE & FILS INC., C.P. 305, Bromont, Qué. JOE ILO. Tél.: 534-2715.

INCUBATEUR

ELEVEUSES et couveuses toute capacité, tout matériel avicole, catalogue gratuit. COLLÈGE POULTRY SUPPLIES, 287 Collège, Toronto, Ontario M5T 1S2.

Les nouveaux évaporateurs J.G.D. de Ham-Nord en "stainless" ou inoxydables, cheminée comprise 2x4 - 2x6 - 2x8 de \$579.00 à \$1120.00, 3x8 - 3x10 - 3x12 de \$1280.00 à \$2045.00 construits selon ma longue expérience de sucrier, aussi couvercles de chaudières en tôle et réserve de 200 à 500 gallons. Vous voyez que les prix sont avantageux. Un petit dépôt. Je prépare votre commande. Prop: Jules Grimard, Ham-Nord, Cte Richmond. Tél.: 1-819-344-2227. G6P 1A0.

TOUX, GOURME, SOUFFLE DU CHEVAL

Employez le sirop PULMOLINE, spécifique, particulièrement efficace pour enrayer la maladie, format 40 onces \$10.00 port payé. Adressez: T.L. GIRARD, spécialiste des Voies Respiratoires, St-Félicien, Cte Roberval, P.Q. G0W 2N0.

BOÎTE CAMION fermée isolée copdition A 1, 15' long, 6 1/2' haut porte arrière et sur côté, peinture neuve. Bon Prix. Rawdon (514) 834-3701.

FOIN 1978 et 1977 livré, paille, aussi un épandeur à fumier 205 minots comme neuf. S'adresser à FERME PHILIPPE SIMARD, 101, Trait-Carré, Ste-Anne des Plaines, Cte Terreboune. JON IHO. Tél.: (514) 478-1516.

RUCHES de une ou deux chambres à couvins à vendre. Hivernées à l'intérieur, matériel 3 ans d'usage. PAUL VADEBONCOEUR, B.P. 1, Pointe Fortune, Québec. (514) 451-0147.

FUSILS — FUSILS — FUSILS — Notre catalogue-bulletin no 22 sur les armes à feu débordé de "gros rabais" sur les carabines, pistolets, fusils à plomb, matériel et fournitures de rechargement, mires télescopiques, munitions, matériel de pêche, etc. Notre service des armes à feu d'occasion offre aussi d'alléchantes économies. Demandez votre exemplaire aujourd'hui même. Incluez 50 cents (chèque ou mandat) pour poste et manipulation. Adressez à: Lovett's Rod & Gun Center Ltd., 955 King St. W., Dept. QLT, KITCHENER, Ont. N2G 1G7.

EXTRACTEUR à miel, 20 cadres, radial, acier inoxydable, comme neuf. (514) 581-3725.

RUCHES de une ou deux chambres à couvins à vendre. Jeunes reines italiennes. Matériel, 2 et 3 ans d'usage. Gavin Gibb 1675, Principale, St-Paul D'Abbotsford. (514) 379-5565.

BÂTIMENTS

BÂTIMENT BERNARD

BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ construit avec toute une charpente d'acier. Idéal pour porcherie, étable, entrepôt, garage, remise à machine, largeur 40' à 200', hauteur et longueur désirée. Venez nous rencontrer à notre usine de Beloeil.

BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ BERNARD

600, Boul. de l'Industrie, Beloeil (20) Route Transcanadienne. Sortie 68. Tél.: 467-6521.

BOIS MATERIAUX

PORTES DE GARAGE USAGÉES 8 x 7 \$125.00; tôle galvanisée 3 x 8 pi., 3 x 13 pi. \$13.00/1 carré, 2,000 feuilles, portes de bois Solid Core \$15.00 à \$20.00. Vitres thermos \$2.00 pi. carré (514) 769-1725.

Plusieurs portes portes de garage usagées, échafauds, baignoires, lavabos, tuyaux, divers matériaux, Ste-Ursule, 4 milles au nord de Louiseville. (819) 228-2569, (514) 256-1030.

CAMIONS A VENDRE

CAMIONS, directement du propriétaire. GMC 2 1/2 tonnes boîte pour animaux, pick-up GMC 3/4 tonne, panel Dodge, vitre isolée. Aussi tracteur Inter 574, 800 heures. Tél.: Québec. (418) 688-0070.

COMMERCES A VENDRE

DEMANDES ACTUELLES. Poulailier, porcherie, abattoir, menuiserie. Pour cause de fatigue, manque de personnel, problème monétaire ou tout autre motif... En tant que spécialiste dans ce genre de vente, mes annonces paraissent dans plus de 20 journaux du Québec. Ligne sans frais 1-800-363-2794 - 887-2880 RAYMOND FAUST. UN Vrai Courtier en immeubles.

SERRES production, vente, plants de légumes, fleurs annuelles en état de fonctionnement. Aussi 3 arpent de terre. St-Cleophas, Cte Berthier. Clientèle établie. Route acheminée. Raison vente: santé. S'adresser: jour ou soir (514) 889-5029 ou 2259.

CORRESPONDANCE

AGRICULTEUR sérieux, 25 ans, désire correspondre avec jeune fille sérieuse aimant l'agriculture, région du bas du fleuve. Écrire à: LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515 Viger, Montréal, P.Q. H2L 2P2 Case 208.

DIVERS

PRENDRAIS Pensionnaire dans maison de campagne. Très beau site, grande cour etc. Pour homme. Pour plus d'informations: Tél.: (613) 679-4280 ou (613) 938-3519.

EMPLOIS DEMANDES

COUPLE marié avec 1 enfant cherche emploi sur ferme laitière ou autre dans la région des Bois-Francs et Victoriaville. (514) 462-1488.

HOMME 24 ans, demande ouvrage dans ferme porcine, 1 an d'expérience dans maternité. Tél.: (819) 846-4188.

CÉLIBATAIRE, sobre, travaillant 42 ans, cherche ouvrage dans l'industrie laitière. Demande \$8.50 par jour. Deux ans d'expérience. Écrire à la TERRE DE CHEZ NOUS, 515 Viger, Montréal, P.Q. H2L 2P2 Case 207.

EXTERMINATION

COQUERELLES, punaises, rats, souris, raticide, insecticide à vendre. Traux à domicile. B.B. EXTERMINATION, 1805, 5e Avenue, Shawinigan-Sud. (819) 536-2628.

FILS, TISSUS, COUPONS

FILS A TISSER "Wabasso" 2/8 — Lisières de jersey pâles et foncées, nylon. Fil de fantaisie. Lisières de coton imprimés et unis. G. LEGAULT, 365, St-Joseph Sud, C.P. 252, Mont St-Grégoire, JOJ 1K0.

FOIN, GRAIN, PAILLE

À VENDRE: Foin de luzerne, foin, mil, trèfle, luzerne de 1ère coupe dès le 10 juin, 2e coupe fin juillet. R.R. PROULX, 3,700 Les 60, Nicolet. JOG 1E0. Tél.: (819) 293-5272.

FOIN de cette année, à vendre après le 10 juin 1978, mil à \$1.00 la balle, luzerne \$1.25 la balle, derrière la presse. Donnez votre commande au plus tôt. St-Louis de Terreboune. (514) 477-9467.

À VENDRE

FOIN ballé pris sur le champ ou sur la voiture. 58, rang Brodeur, Ste-Eugène, Cte Drummond, Québec, Orland. (514) 725-0397 ou (819) 396-5634.

5,000 balles de foin 1978, (418) 829-3427.

FOIN à vendre sur le champ à St-Jean Chrystostome. (418) 839-8310.

FOIN debout à vendre sur le champ, à St-Jacques-le-Mineur. (Rive-Sud) Montréal. 721-6547.

FOIN à vendre à St-Nicholas, 125 arpents. (418) 831-1530.

FOIN debout sur le champ à vendre et 1500 poches d'avoine local. S'adresser à: 242, 1ère Avenue, Ste-Anne-des-Plaines. Tél.: (514) 478-0218.

FOIN ET PAILLE

FRANÇOIS SAVARIA, Commerçant de foin et paille, 606 De Lorraine, Boucherville. Tél.: (514) 670-2639. (514) 655-5392.

MACHINES-OUTILLAGE

FENDEUSE À BOIS

POUR tout genre de bois qui doit être fendu. Fabriquée suivant les besoins de l'exploitation forestière. S'adresser: HUBERT BOISSE, 770 Route no 112, EASTMAN, QUÉBEC, JOE 1P0. Tél.: (514) 297-2934. Pour tout renseignement, demande par écrit, ne pas oublier d'inscrire votre numéro de téléphone.

BULK-TANK DISTRIBUTEUR

VENTE, échange, installation "Zero de Laval" "Mueller", "Dari-Kool" de 600 à 2,000 gallons. M. FERNAND LEBEVRE, St-Basile Station, Cte Portneuf. (418) 285-0199.

ATTENTION: À VENDRE: Tracteurs, machines agricoles de toutes sortes; tuyaux pour ponts de ferme de 1 jusqu'à 14 pieds de hauteur et de toutes longueurs, fosses septiques de toutes grandeurs. Une visite vous convaincra. PAUL ÉMILE JETTÉ, STE-SCHOLASTIQUE, CTE DEUX-MONTAGNES. Tél.: 258-3984.

À VENDRE: Pépinière Case 580B 1973, s'adresser à (819) 362-6665. Le soir.

Boîte à fourragère Dion, 3 rabatteurs 14 pi, 10 tonnes, \$2,500., un projecteur Dion éléphant, 30 pi. de tuyaux \$1,000., Honda XL 125, 1977 de trail et de route \$650., le tout comme neuf. (514) 473-4231.

SPECIAL POUR JUIN

TRACTEURS: 1 550 Oliver à gaz; 1 530 Case à gaz avec pelle; 1 Inter C à gaz; 1 Inter 504 à gaz; 1 Leyland 384 diesel; Ford 5000 diesel avec pelle; moissonneuses-batteuses J. Deere 45; 1 Inter 205; 1 Massey 35; 1 Oliver 525. 15 fourragères, 3 boîtes d'ensilage, 4 faucheuses-conditionneuses; 1 casseuse d'épis, 3 souffleurs à silo. Nous sommes acheteurs de petits tracteurs ou prenons en échange contre d'autres machineries. CHARTIER NOEL, RÉFRIGÉRATION INC., 1061, Boul. est, Louiseville. (819) 228-5117. Livraison comprise partout au Québec.

ANDAINEUSE Inter modèle 210, de 10 pi., avec conditionneur à foin, enlevable pour le grain, cette machine à 4 ans d'usage et est très propre. Un épandeur N.H., 130 minots, 1 épandeur N.H. à cuve, 125 minots repeinturé à neuf. (819) 397-2742. LOUIS LUSSIER, Rg 5, St-Cyrille, Cte Drummond, JOE IHO.

TRACTEUR M.F. 150, modèle culture en rangée, roues 12.4 x 38 avec scarifiers hydrauliques entre les roues. Condition Al. \$3,450. BERTRAND ÉQUIPEMENT, St-Eustache (514) 473-1400.

FOURRAGÈRE DION 276, avec pick-up à foin, nez à blé d'Inde et barre de faux. En très bonne condition. Cap-de-la-Madeleine. Tél.: (819) 375-5910.

1 voiture à ensilage automatique Dion 16 pieds long, presque neuve, avec 4 pneus, Michelin. Déchargement à droite. S'adresser à: (514) 245-7030.

NETTOYEUR d'étable à vendre, marque Iberville, 2 ans d'usage, 240 pieds de chaîne et 60 pieds de montée. En parfaite condition. Tél.: 659-8334.

TRACTEUR Allis Chalmers 190 XT, 110 forces de moteur, charrie Aldrain 4 raies, herse à disques M. Ferguson, 40 disques de 20 pouces, souffeuse à neige Fontaine, fourragère Dion 488 avec les 3 morceaux. Le tout pour \$15,000.00 St-Louis de Terreboune (514) 477-9467.

MASSEY-FERGUSON 255 diesel, 1977, 240 heures, équipé d'un chargeur Allied 660. Quick release détachable en 5 minutes avec benne de 7 pieds, sortie d'huile arrière et chauffe-moteur, pneus arrière 16.9x30. Prix: \$8,800.00. Financement disponible (jour) (514) 473-1400 (soir) (514) 479-8074.

TRACTEUR FORD 5000, cabine diesel, Massey-Harris 12, andaineuse Massey-Harris, 36 conditionneurs, 10 pi., faux, 3 voitures foin Dunke 8x20, fieur foin New-Holland Batteuse Cockshutt 429, râseau, pick-up, charrius machineries blé d'Inde, silo bessette 15 x 30. Le tout en parfaite condition. (514) 658-2316.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Oliver 535 avec cabine 12 pi. épandeur de paille ayant battu enriion 500 arpent (céréal seulement) (Chiffel Plow) Charrue sous-soluse à 7 dents, arracheuse à betteraves 2 rangs, Hession; John Deere 2 rangs; Alis Chalmier 1 rang. Toutes ces arracheuses sont avec contrôle automatique 1 charrue Oliver semi-portée 4 versoirs, 2 séchoirs à bois TOX-O-WICK no 370 peu usagés. R. DESMARIS, 234, rue Principale, St-Thomas D'ACHIN J0H 1H0 (514) 796-3175

BAHEUSE: IH 915 diesel; IH 815 diesel; IH 615; IH 203; IH 91; IH 93; IH 80; IH 82; MF 510 "Quick Attach"; MF 300; MF 410; MF 205; MF 35; MF 72; NEW IDEA. Un: System no 702.
MACHINE À FOIN: IH 225 "Swath"; IH 990; HESSTON PT 10; HESSTON "Stack Head" 10 NH no 36 Chopper; NH 718 Harvester; Hession 7020 Harvester. La meilleure sélection en Ontario.
TRACTEURS: IH 1566 Cab; IH 966 Cab; IH 806; IH 706; IH 656; IH 624; IH 674; IH 434; JD 4030; JD 1120 cab; MF 1100 Cab; MF 1080; MF 235; MF 35; MF 1265 White 1365 4X4 avec chargeur White 1265 4X4 avec chargeur. David Brown 1210 4X4 avec chargeur.
CARL DON EQUIPEMENT, MOUNTAIN, ONTARIO, Jour (613) 989-2051 ou le (soir) (613) 987-2928

MOISSONNEUSES-BATTEUSES

2 M.F. 300; 1 M.F. 410 gaz; 1 M.F. 410 diesel; 1 Inter 93; 2 Inter 303 avec pick-up; 1 Allis Chalmers cleaner E; 1 MF 35; 1 Inter 91; Fourragère 717 M.H. Fourrageuses-conditionneuses 469-479; M.H. S'adresser: ENTREPRISES JOCELYN HOULE INC., 253 St-Angélique-Nord, Joliette, Que. Lac St-Jean (514) 756-8793
MAURICE TREMBLAY, St-Nazaire (418) 668-2264

À VENDRE: Camion International KB5 1949, pompeuse, parfait état mécanique, bons pneus, freins à voir. \$400.00. (soir) (514) 378-2918.

FAUCHEUSE-CONDITIONNEUSE motorisée, New-Holland avec cabine. Très bonne condition. Inf. (819) 287-5983

VIDEOR: Nettoyeur no 98, avec moteur 5 forces, 1 nettoyeur Iherville, 300 pieds de chaîne, 70 pi. de montée, 1 fourragère Dion attachements à maïs à foin et barre de faux, (514) 467-3767

SÉCHOIR à maïs grain McMatthew, modèle 600B 10, 3 ans d'usage. (514) 373-6538

À VENDRE: Tracteur Renault à gaz, 1,300 heures \$1,500.00. Moissonneuse-batteuse Ford diesel, 10' coupe accessoires pour battre en andain \$5,500.00. Épandeur à fumier M.F. 120 minots, prise de force \$400.00. Tél.: (819) 336-3560

À VENDRE: Une boîte à ensilage Dion. Une fourragère Dion avec table à maïs et table à foin, presse à foin T 55 International et une souffluse à neige. Tél.: 258-2169

SOIGNEUR automatique chaîne avec convoyeur pour ensilage et réservoir en vrac, 300 gallons Zéro. Ste-Perpétue, Cte Nicolet. (819) 393-2698

À VENDRE: Presse New-Holland no 268, à corde en très bon état. Mariville. (514) 466-4120

À VENDRE: 1 presse à foin M.H. No 3, en parfaite condition. \$500.00. Tél.: (514) 467-0748

À VENDRE: Moissonneuse-batteuse automotrice M.F. au gaz, no 300, 11 pi. de faux. Très bonne condition. Tél.: (514) 787-5300

ENSELEUSE PAPEC, 2 rangs avec pick-up à foin. En bonne condition. Prix demandé: \$1,800.00. Tél.: (514) 348-8220

TRACTEUR M.F. diesel 35, excellent état, tracteur Farmall, entièrement reconstitué par mécanicien expert, avec charrue. Herse à disques, semence, grappe, faucheuse, charrue, voiture à foin, herse à ressorts, s'adresser à BEAUVAIS, Rte Ayers Cliff, Magog. (819) 843-6321 Gauthier, Montréal. (514) 382-2972

CHOPPER New-Holland no 36, 3 cou-teaux. Épandeur à fumier Oliver 90 minots. Tél.: (514) 692-6915.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE no 82, Massey-Ferguson. Table 10 pieds. Prix demandé: \$4,200. Tél.: (514) 348-8220

À VENDRE: Tracteur International seulement 475 heures avec roues de 14.9X36. Ajustable pour culture en rangée. Ste-Croix. (514) 926-3663

UN VIBRO de marque "Rau-Kompi" de 20 pieds avec cylindres et double rouleau. À vendre. Téléphoner après 8 heures du soir. Tél.: (514) 584-2486

À VENDRE: une presse à foin W55 International avec moteur. Moulin à battre marque Moody au complet. Tél.: (514) 474-2876

TRACTEUR CASE 730 servo-direction, prise de force indépendante. Pneus à ris 18.4X34. Pelles à fumier et à terre. Tél.: (514) 549-2382

2 presses à foin Massey-Ferguson no 3 dont une avec moteur. En très bon ordre. C. Demers. (514) 588-2763

À VENDRE: Arracheuse à betteraves 1 rang, en excellente condition. Oeil magique, pont neuf. Farmhand 583-6214

EQUIPEMENT LAITIÈRE COMPLET: Pipe line Universal 4 unités, compresseur turbine, balances. Réservoir Zéro 400 gallons, laveuse automatique, Yvon Lacasse, St-Anselme, Dorchester. (418) 885-4744

CRIBLEUR à oignons ou patates \$750.00 et coupeuse de tiges d'oignons \$450.00. M. FOURNIER GRANBY. (514) 372-0641

À VENDRE: Tracteur Case 530 avec pelle, chausse en neuf. Vendu avec ou sans pelle. Tél.: (418) 882-2769. St-Henri Lévis.

TRACTEUR BELARUS diesel 1975, 150 heures d'usage. Comme neuf. \$5,000.00 Tél.: 387-0628

SÉCHOIRS À GRAIN neufs et usagés à flot continu. Prix défiant toute compétition. Livraison immédiate. Installé et mis en marche sur votre ferme garantie de 2 ans si désirée RODRIGUE LETENDRE, 350 Gagnon, St-Hyacinthe. (514) 773-8140

EQUIPEMENT complet, pour maïs-grain. Batteuse Oliver 535 avec pick-up et tête 3 rangs à maïs, séchoir Tox-O-Wick 500 minots, 1 vis 8" sur roues de 35", 3 réservoirs en bois de 18 tonnes chacun pour maïs humide, 3 vis portatives de 5" avec moteurs 3/4 à 1 H.P., fan d'aération 1 H.P.; 1 tracteur Nuffield, 1 tracteur Major diésel 1962, 3 boîtes à grain Turnco, 2 wagons Normand de 7 tonnes. Raison de santé. GASTON ST-JACQUES, St-Benoît, Mirabel. 1-258-2259

MONTÉE DE NETTOYEUR LAJOIE

75 pi. de long, en très bon état, Cte Joliette. (514) 759-5400

PRESSE à foin J.D. 336, andainneuse IH 175, avec conditionneur à foin, Fanneuse à foin PZ faisant 2 opérations. Tout est en parfaite condition. Abandon de cette culture. Tél.: (514) 795-3514

À VENDRE: Tracteur Oliver 1855, 98 H.P. diésel, 635 heures cabine chauffée et chargeur comme neuf. Tél.: (514) 539-2882

MACHINERIE: Batteuse M.F. 300; Inter 203-91; 2 Oliver 525; 3 J. Deere modèle 40; M.F. modèle 35; casseuse à maïs N. Idea 2 rangs avec épilucheuse 12 rouleaux Haybine N. Holland 469 Hession épandeur à fumier, New-Holland et International 275 minots et plus. Boîtes à ensilage automatique Dion et New-Holland; fourragères J. Deere 34-35. New-Holland 717-707, modèle monté sur tracteur. Tracteur Inter 606 avec pelle. Presse à foin New-Holland modèle 268, moulange New-Holland 354; semoir à maïs John Deere 1240 et Inter, modèle Cyclo et différents autres modèles. Voitures à chargement de balles automatique New-Holland, YVON BRAIS (matin ou soir de préférence) 772-2920

2 tracteurs 165 diesel Massey avec pneus 28" hauteur et de 1 de 38 pouces avec cabine 65 et 203 Massey diesel, pelle International 434 diesel Ferguson 85 gaz. Moissonneuse International 315 avec barre de faux 10 pieds dévidoir avec broche et 303, moteur 6 cylindres avec pick-up 203 International et Gleaner Allis Chalmier avec faux 10 pieds dévidoir avec broche Chopper 6 pieds New-Holland. Presse no 9. Massey, 2 voitures à ensilage John Deere. Souffleur à silo New-Holland fourragère New-Holland 717, nez à bled d'inde et barre de coupe; International no 16 nez bled d'inde pick-up et barre de coupe Ford 612, nez bled d'inde et barre de coupe; faucheuse hydraulique Massey et McCormick, râteau fileur, New-Holland avec dents caoutchouc et râteau 4 roues soleil générateur 15,000 watts à tracteur, charrue 3 raies hydraulique Hydram et Overum, Lance-balles pour presse New-Holland 273 ou 275 peu usagés. Conditionneur à foin 404 New-Holland. J.B. GIRARD, 520, rue St-Denis, St-Denis sur Richelieu. (514) 787-2013

CHARGEUSE à bois John Deere 345, avec supports à billots, pick-up Ford 1974 automatique 360. S'adresser à (514) 586-1268

EQUIPEMENT NEUF: New-Holland à vendre en spécial: 5 presses, 2 7/3, 5 Haybine 477; 3 Haybine 479; 2 wagons à balles 1012 USAGES en très bonne condition: 1 presse 273 New-Holland à corde; 1 presse 10, Massey Ferguson à broche; 1 Haybine 469 New-Holland; 1 Haybine Hespon PT 10; 1 faucheuse New-Holland 450; 1 chopper no 36 New-Holland; 1 andainneuse Massey Ferguson 34. C. BERNIER (514) 652-3604 ou 652-2552. 8 hrs a.m. à 8 hrs p.m.

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

ACHETÉRAIS vieux manteaux chat sauvage, bonne condition, paierais \$70. et plus. Acheterais aussi vieux manteaux rat musqué, écureuil, lapin etc. Prix à discuter. Appelez (514) 843-4000. (Frais virés acceptés.)

ACHETÉRAIS balance qui pèserait des poids d'environ 50,000 livres. Tél.: (514) 792-5727

POUSSINS, POULETTES

ROUGE X SUSSEX DE BONNIE: Pondeuses d'oeufs bruns, race à deux fins; aussi 9 autres races. Pour les oeufs blancs: la Leghorn et le croisement California Gray X Leghorn. Demandez la liste de prix. Couvreur enregistré du Canada no 122. Bonnie's Chick Hatchery Ltd., Elmira, Ont. Tél.: (519) 669-2561.

POUSSINS d'un jour et avances, oisons, canetons, oiseaux guineau, faisans, capons rock blancs de 3 semaines, poulets prêts à pondre et en ponte. Catalogue gratuit. TWEDDLE CHICKS, FERGUSON, Ontario

POUSSINS d'un jour et avances, oisons, canetons, oiseaux guineau, faisans, capons rock blancs de 3 semaines, poulets prêts à pondre et en ponte. Catalogue gratuit. TWEDDLE CHICKS, FERGUSON, Ontario

SERVICES

ATTENTION CULTIVATEURS, nous faisons le ménage intérieur de bâtiments au complet, balayons à l'air, blanchissons au "Voco" avec désinfectant et poison à mouche. Propriétaire: J. LANDRY. (514) 469-2560

LES INDUSTRIES FERMCO LTÉE. Spécialiste en fermes de toit (truss). Fabrication selon vos exigences, services d'ingénieurs très qualifiés. Prix spécial pour quantité. St-Adelphe. Cte Champlain. (418) 322-5747-5748 (418) 878-3255, St-Augustin, Cte Portneuf.

Une compagnie québécoise qui se spécialise dans le courtage de marchandise vous offre l'opportunité de vous joindre à son groupe de vente par système. Une nouvelle méthode de vente qui vous mène nos représentants que des maisons connues et produits de qualité garantie. En plus de bénéficier d'une possibilité d'achat pour vous et votre famille, vous ferez de l'argent. Un investissement minimum garanti par inventaire est nécessaire. Pour rendez-vous, écrivez ou téléphonez à PLURIPAQ LTÉE, gérant marketing, 5, Route Trans-Canada est, Lévis, Québec, G6V 4Y5. Tél.: (418) 837-3301.

ASTROLOGIE: Nous calculons: Signe-ascendant \$200. Carte du ciel sans interprétation \$80. Carte avec les jours importants \$150. Carte avec interprétation \$200. Les quatre \$250. Envoyer: heure, date, lieu de naissance et mandat à: Manilius, C.P. 142, Succ. Jean-Talon, MTL. H1S 2Z1.

ROBINAIR INC. NOUVEAU DANS SOULANGES. Vente et réparation de tous systèmes de réfrigération, chambres froides pour légumes. Service 24 heures. 2 spécialistes à votre service. Pour info: Téléphonez JEAN-PIERRE ROBIN. (514) 267-9962.

VENDEUR et réparations PATZ, hachepaille. LEO JETTE. Tél.: (514) 469-3002 ou (514) 658-4678.

Pour peindre vos bâtiments de ferme, J.L. PEINTURE ENRG. 411, Principale, St-Etienne, Cte Beauharnois. Tél.: (acceptations appels, frais virés) (514) 429-7733.

CULTIVATEURS. Pour faire blanchir et désinfecter vos étables. F. POISSANT, 182, Rte 221, Napierville. (514) 245-7108

SILOS

À VENDRE: 2 silos de bois 16x28, en bonne condition. Prix très raisonnable. S'adresser à (514) 245-7030

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

À VENDRE: Un silo B-7, 18X36. En bonne condition. Démonté. Tél.: (514) 293-7584

LES SILOS DU QUÉBEC INC.,

- Silos coulés 18 et 20 pi. de diamètre.
- Citerne à fumier liquide de 40 à 100 pi. de diamètre.

M. JEAN-PAUL FABRY,
C.P. 9972,
Ste-Foy, Québec
(418) 658-3696

SILOS

ACIER GALVANISÉ, Silver Shield
• Silo à ensilage
• Silo à maïs humide
• Silo à grain
• Séchoir à grain M & W
• Élévateur à godet
• Crible à grain
• Silo admissible à la subvention.

O. LEBRUN & FILS INC.
63B rue St-Laurent
Maskinongé, J0K 1N0
(819) 227-2244-45

TERRES À VENDRE

STE-GERTRUDE: Cte Nicolet, ferme laitière, 240 arpents, 60 boisés, érablière pour 1 000 entailles, maison et bâtiments de ferme, en très bon état. Machinerie complète. Tél.: (819) 297-2822

ST-HUGUES: Ferme à vendre de 100 arpents, bonne maison, bonnes bâtisses, avec ou sans roulant. Peut aussi vendre sans bâtisse ni roulant. Tél.: (514) 794-2050

TERRE à vendre sur Baie des Chaleurs, 58 acres dont 10 cultivables, y compris maison 10 appartements, fraîchement isolée, près route 132. Idéale pour ferme d'élevage ou autre. Pour information: Adrien Henry, St. Siméon, Cte Bonaventure, B.P. 38. Tél.: (418) 534-2039

45 arpents bonne terre, 45 arpents boisés, à vendre sans bâtisse, 18 milles du pont Mercier. Tél.: (514) 427-5721.

À vendre à St-Rémi de Tingwick, terre de 200 acres très bien bâtie, grange pour 80 bêtes, nettoyeur d'étable Vincent, 3 événements et tous les abreuvoirs, très bonne maison avec ruisseau poissonneux à 75 pi. de la maison, grande remise à machinerie, eau en abondance, cette terre longe la route, et facile d'égouttement naturel, elle est toute en foin possibilité de 8000 balles. Prix avantageux pour acheteur sérieux, conviendrait très bien pour arrières de boucherie. Aussi à vendre à Princeville, grande maison de campagne de 2 logements en brique avec grand parterre et arbutus, à la sortie de la ville, aussi 3 parcelles de terrain situées sur la grande route à St-Paul de Chester, environ 30 arpents chacun, et chalet tout meublé dans un endroit très pittoresque sur la rivière Nicolet environ 20 arpents de bois, entrée privée et aussi plusieurs terrains pour construction de chalets ou maisons. Pour informations, s'adresser à George Goggin, encanteur licencié bilingue. Tél.: (218) 428-3875.

ST-LÉONARD CO. NICOLET: Ferme laitière, 160 arpents en culture, 44 Holstein, bâtiments, machinerie, pipeline. En bon ordre. Quota, 3 arpents érablière. LEVIS GRONDIN: (819) 399-2806

RÉGION DE COMPTON: Porcherie avec maternité de 100 mères truies, capacité de 150, écurie automatique, silo à grain, capacité 35 tonnes, bungalow, garage double. Vue panoramique formidable. Nicole Laliberté, agent. (819) 567-0159 CAISSE ÉTABLISSEMENT DE L'ESTRIE COURTIER (819) 566-1144

FERME laitière à vendre avec troupeau laitier, quota nature et industriel, équipée au complet. Tél.: (506) 235-2529

O.K.A. 90 ou 60 arpents, grande culture ou maraichère. Boisé, érablière, 7 arpents. Étang artificiel. Directement du propriétaire. (514) 479-6251

FERME laitière, 300 acres, 70 têtes, 50 pur-sang, 45 vaches laitières. Contrôle R.O.P., quota lait nature 1,567 lb par jour, 5,493 M.G., transformation. Bâtisses, silo, machineries. Grande rentabilité. (819) 826-2790

À VENDRE: Chertsey, 50 milles au Nord de Montréal, terre 12 arpents ou plus, boisée, arpentée, ruisseau. Facile d'accès, prix à discuter. Tél.: (514) 432-4046 ou 882-3448

CTE MASKINONGÉ: Ferme laitière quota industriel 10,607 livres, matière grasse, pipe-line, roulant. Ferme au complet. Tél.: (819) 221-5324.

PORCHERIE À VENDRE
Située Route 34, St-Paul Dorchester, bâ-tisse de 40 x 196 pieds sur terrain de 167,000 pi. carré environ: 2 fosses à purin le tout pour \$35,000.00 (819) 362-3266 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRI-COLE, 800 St-Laurent, Plessisville, Cte Mégantic. G6L 2Y6.

RÉGION DE QUÉBEC: Porcherie maternité et d'engraissement comprenant 210 mères et 1,100 pores d'engraissement, entièrement équipée, construction 1969 et 1973. AGENCE DE SERVICES IM-MOBILIERS ENRG., COURTIER. 1-514-773-1134 ou 1-514-773-1416.

PRÈS DE ST-GEORGES BEAUCE — Ferme laitière, plus de 400 acres, 230 en culture, le reste en bois, 69 têtes Holstein engr., 46 sous contrôle R.O.P. troupeau clair test fédéral, certificat, quotas 428,000 lb lait nature, 128,000 industriel, entièrement équipée, maison, bâtiments très bon ordre. GONTRAN VAILLEUX 661-3002. LE PERMANENT COURTIER 658-7000.

CTE MASKINONGÉ: Ferme laitière quota industriel 10,607 livres, matière grasse, pipe-line, roulant. Ferme au complet. Tél.: (819) 221-5324.

PORCHERIE À VENDRE
Située Route 34, St-Paul Dorchester, bâ-tisse de 40 x 196 pieds sur terrain de 167,000 pi. carré environ: 2 fosses à purin le tout pour \$35,000.00 (819) 362-3266 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRI-COLE, 800 St-Laurent, Plessisville, Cte Mégantic. G6L 2Y6.

RÉGION DE QUÉBEC: Porcherie maternité et d'engraissement comprenant 210 mères et 1,100 pores d'engraissement, entièrement équipée, construction 1969 et 1973. AGENCE DE SERVICES IM-MOBILIERS ENRG., COURTIER. 1-514-773-1134 ou 1-514-773-1416.

PRÈS DE ST-GEORGES BEAUCE — Ferme laitière, plus de 400 acres, 230 en culture, le reste en bois, 69 têtes Holstein engr., 46 sous contrôle R.O.P. troupeau clair test fédéral, certificat, quotas 428,000 lb lait nature, 128,000 industriel, entièrement équipée, maison, bâtiments très bon ordre. GONTRAN VAILLEUX 661-3002. LE PERMANENT COURTIER 658-7000.

CTE MASKINONGÉ: Ferme laitière quota industriel 10,607 livres, matière grasse, pipe-line, roulant. Ferme au complet. Tél.: (819) 221-5324.

PORCHERIE À VENDRE
Située Route 34, St-Paul Dorchester, bâ-tisse de 40 x 196 pieds sur terrain de 167,000 pi. carré environ: 2 fosses à purin le tout pour \$35,000.00 (819) 362-3266 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRI-COLE, 800 St-Laurent, Plessisville, Cte Mégantic. G6L 2Y6.

CANTONS DE L'EST BONSECOURS: Ferme 185 acres, 140 cultivées, 45 boisées, érablière. Grange neuve. Bonne maison. Tél.: (514) 535-6553.

CANTONS DE L'EST
J'ai plusieurs fermes laitières à vendre, et animaux à boucherie, bâtiments et machinerie en excellente condition. J'attends votre appel. MICHEL COUSINEAU, agent (819) 864-4942. PINEAULT PARADIS ET ASSOCIÉS COURTIER (819) 566-6644.

ALBERTA

Terre à vendre St. Paul-Mallaig 640 acres avec maison d'un an. 1200 pieds carrés et complètement fini au sous-sol, passage d'auto couvert ainsi qu'une grande boutique et atelier pour aménagement de viande. 600 acres en culture, très peu de roches, terrain plat. Bonne terre à grain dans une communauté bilingue \$250,000.00

Pour vos besoins d'immobilier en Alberta, C'est: CARDA LTÉE, 403-645-4056, C.P. 327, St. Paul, Alberta

CANTONS DE L'EST: À vendre, maison, grange 36x90. Bon état. Avec ruisseaux et 4 acres. Un terrain boisé

Petites ou grandes fermes, boisées, terres cultivables disponibles, fermes laitières toute équipée, maisons de pension ou autres. Région de Joliette et les environs. FRANÇOIS ALLARD 759-2367, LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE JOLIETTE, COURTIER 759-3131

ST-NORBERT maison de 5 1/2 pièces plus s/s non fini. Poulailler 30' x 110' excellentes conditions. Surtout toute équipée possibilité de 3,000 entaillies. Terre de 120 arpents. François Allard, 759-2367, LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE JOLIETTE, COURTIER 759-3131

ST-THOMAS maison de campagne de 7 1/2 pièces. Grange établie 135' x 28'. Sucrerie de 27 arpents, 42 arpents en tout, 3 arpents de façade, les 2 côtés du chemin. FRANÇOIS ALLARD 759-2367, LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE JOLIETTE, COURTIER 759-3131

FERME à vendre avec troupeau laitier, quota nature et industriel, équipement au complet. Tél.: (418) 774-6557

ST-PIE DE BAGOT: Porcherie maternité très propre de 150 truies, avec maison de 6 pièces, très bons bâtiments et excellent rendement. AGENCE DE SERVICES IMMOBILIERS ENRG., Courtier. (514) 773-1134

ST-THOMAS DE JOLIETTE: Terre de 78 arpents, porcherie. Possibilité de 75 truies. Maison et bâtiments. Pas d'intermédiaire. Tél.: (514) 756-2837

UPTON: Cité Johnson, ferme avicole, gros cochets 15408, quota, maison 2 loyers, garage double. Grandeur de terre à discuter. 549-4335

DANVILLE: 68 acres, maison et grange récentes, grand boisé, plantation, ruisseau, roulant si désiré. Informations: (819) 839-2850

180 arpents, dont 165 en culture. Roulant: quota lait industriel, poulailler, (capacité 5,500), machinerie etc. S'adresser à M. RAUL SMITH, Ste-Monique. Tél. 289-5481

ST-ALEXIS bungalow et 22 arpents construits en 1969, fosse à purin, 50' de diamètre en béton \$41,000 G. DESCHENEAUX 861-0856, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

JOLIETTE ferme ayrshire pur-sang, 165 arpents, 16,830 lb gras industriel, silo 16x60, équipée. G. DESCHENEAUX 861-0856, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

ST-ESPRI, terre 77 arpents, cultivables avec 400' sur Rang Nord, faut vendre \$2-2,000. G. DESCHENEAUX 861-0856, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

ST-LIGUORI, ferme porcine d'engraissement ou maternité possibilité 80 truies et 1500 engraissement par an G. DESCHENEAUX 861-0856, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

ON VEUT VOUS AIDER À VENDRE VOTRE FERME
Service et expérience par les spécialistes
Charly R. & John J. Feller
251 rue Bréboeuf
C.P. 179
Beloeil, Qué., J3G 4T1
Tél.: (514) 464-0050
(aussi le soir)
(video courtier)

Terre maraichère noire: oignon et carottes, patates, 135 arpents bien drainés, maison 1974, entrepôt 80x40, frigidaire 60x40x16, équipement complet. PIERRE MERCURE, AGENT: 1-378-8461 ou 1-378-6318, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

ST-OURS: faisant partie du jardin d'agriculture: 300 arpents en culture céréalière, sol franc argileux; inclus tous les bâtiments, prix intéressant. HENRI MCCARRAGHER, agent: 1-378-8461 ou 1-772-5233, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

STE-CHRISTINE: industrie laitière 190 arpents, belle prairie, 55 têtes Holstein, quota 5754 lb gras, incluant le roulant, maison rénoverée, machinerie parfaite condition. HENRI MCCARRAGHER, AGENT: 1-378-8461 ou 1-772-5233, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

ST-PIE: ferme laitière et maternité porcine 120 arpents, étable faisant partie des bonnes terres, bâtiments et machinerie en parfaite condition. HENRI MCCARRAGHER, AGENT: 1-378-8461 ou 1-772-5233, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

MONT ST-GREGOIRE: super aubaine à 25 milles de Montréal, bonne ferme 133 arpents, terre fertile entièrement équipée, bonne construction, étable 36 attaches plus stables et stabulation libre, 2 silos, 20 jeunes taures engraissement, \$83,000.00, faut vendre. C. & H. DENICOURT, AGENT: 1-378-8461 ou 1-469-3768, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme porcine exceptionnelle, engraissement, 2500 porcs à contrat, construction neuve, machinerie complète, 60 arpents de terre. C. & H. DENICOURT, AGENT: 1-378-8461 ou 1-469-3768, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

MARIEVILLE: ferme laitière 285 acres, étable neuve, 90 attaches, 2 stables plus deux autres étables pour jeune bétail, silo béton 20x72, remises, bonne maison, excellente machinerie complète, 100 têtes Holstein, quota nature et transformation. C. & H. DENICOURT, AGENT: 1-378-8461 ou 1-469-3768, FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

Fiducie du Québec 398 rue Principale, Granby. Tél.: 378-8461. La compétence fait foi de tout, vue la demande accrue pour l'achat de ferme nous sommes à la recherche d'exploitations céréalières, laitières, porcines et autres. H. McCarragher: 1-378-8461 ou 1-772-5233.

ENVIRON 30 arpents de terre noire défrichée, située à Ste-Clothilde dans le rang no 1 appelé aussi Rang de la Boule ou du Fouet. Contactez A.C. MEYER, Franklin-Centre; R.R.1, Tél.: (514) 827-2240

TERRES DEMANDEES

PLUSIEURS Européens désirent acheter fermes au Québec. IMMO — QUÉBEC 903, Bélanger Montréal. (514) 276-7140

AVONS ACHETEURS sérieux pour des fermes laitières et porcines dans les Cantons de l'Est. J.G. DEMERS (819) 567-0078 IMMOBILES LAJOIE COURTIER.

PARTICULIER achèterais ferme pour animaux à boeuf, maximum 10 milles de Victoriaville. Pas de roulant. Ni animaux. Paierais comptant. Détails: C.P. 771, Victoriaville, P.Q. G6P 7W7

INVESTISSEMENTS CEGOLTE COURTIER
415, Boul. Roche
Vaudreuil, P.Q.
Tél.: 455-5664

En contact permanent avec leur antenne européenne, se tiennent à votre disposition pour étudier et réaliser tout achat ou vente de terres, fermes, cheptel et matériel. Pour inf: P. VIOLET, Directeur Adjoint (514) 674-6354.

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE ST-HYACINTHE
774-4838

Accorde une attention particulière pour vos achats ou ventes de tout genre d'immeubles que ce soit en ville ou à la campagne. Région diocésaine de Saint-Hyacinthe.

Je suis acheteur de fermes, animaux, roulant, coupe de bois, maisons de campagne. Argent comptant.

EDDY NOLETTE
Ham-Nord
Cité Richmond
Tél.: (819) 344-2440

NOUS AVONS besoin de porcherie d'engraissement et de maternité, avons des demandes sérieuses. Aussi fermes laitières. Nous nous occupons du financement. AGENCE SERVICES IMMOBILIERS ENRG., COURTIER. 1-514-773-1134 ou 514-773-1416.

Fiducie du Québec
398 rue Principale, Granby
378-8461
La Compétence fait foi de tout, vue la demande accrue pour l'achat de ferme, nous sommes à la recherche d'exploitations céréalières, laitières, porcines et autres. H. McCarragher, agent 1-378-8461 — 1-772-5233

Je suis acheteur de fermes avec roulants et troupeaux au complet. Argent comptant.
LÉO DASTOUS
Cité Mégantic.
Tél.: 1-(819) 365-4419.
Encanteur Licencié - Laurierville

ENCANS PUBLICS

ATTENTION: Cultivateurs. Je vous offre mes services pour tous genres de vente par Encan, je suis aussi acheteur de terre et roulant. Merci pour votre bon encouragement. Ma devise est toujours la même. "Bien vous servir" JEAN-PAUL DUBOIS, ENCANTEUR LICENCIÉ, PLESSISVILLE, Cité Mégantic. Tél.: (819) 362-7240.

ATTENTION CULTIVATEURS!

JE suis toujours "ACHETEUR" de terres avec roulant de ferme au complet quel que soit l'endroit au Québec. Paie; rais argent comptant. ALBERT BRETON, ENCANTEUR LICENCIÉ, INVERNESS, CTE MEGANTIC, Tél.: (418) 453-2681.

CULTIVATEURS!
Vous désirez vendre votre troupeau ou roulant de ferme? privément ou par encan, partout au Québec je suis votre homme! DANIEL PAUL-RIJIS, encanteur bilinéaire licencié, 635 rue Papineau, St-Hyacinthe. Tél.: (514) 773-5660, bureau (514) 527-3066.

ATTENTION! ATTENTION!

Mesieurs les Cultivateurs qui projetez de vendre votre troupeau et roulant en 1978 vous avez sans aucun doute pensé le faire par Encan. Ne tardez pas pour choisir une date qui vous conviendra, il est important de la déterminer immédiatement: plusieurs ont déjà choisi leur date. Merci d'avance pour votre bon encouragement. Une visite vous convaincra. S'adresser à:

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC
ENCANTEUR LICENCIÉ
ST-BARNABÉ-SUD
Cité St-Hyacinthe
Tél.: (514) 792-3595

PRODUCTEURS AGRICOLES qui voulez vendre votre roulant de ferme ou votre troupeau par encan, nous sommes à votre disposition pour tout genre d'encan. Appelez à frais virés. M. ROGER D'AOST & ASS. Encanteur bilinéaire. R.R. 1, Ormstown, P.Q. Tél.: (514) 829-3487.

IL Y AURA VENTE PAR ENCAN vendredi, le 21 juillet à midi chez MME FERNAND BOUTIN de STE-SOPHIE, CTE MEGANTIC. La ferme est située dans le haut du 4e rang à 4 milles du village. SERA VENDU: Un très bon troupeau

Holstein de 36 bêtes dont 23 vaches laitières vêtues du printemps et quelques-unes fraîches vêtues, 6 vêtues à l'automne, 6 taures de 1 à 2 ans, 1 boeuf de 2 ans, 5 génisses du printemps. Aussi un très bon cheval blond avec attelage pesant 1700 lb. Ce troupeau est clair de test. Certificat fourni. Aussi 5 truies portières devant mettre bas prochainement. 1 mâle de 1 an. L'ÉQUIPEMENT DE LAITIÈRE COMPREND: 1 bassin refroidisseur Zéro automatique avec chaudières saute-pas, trapeuse Coop à 3 chaudières avec installation, réservoir à eau chaude.

LA MACHINERIE COMPREND: 3 tracteurs, 1 John Deere diesel no 510 avec pelle-avant, servo-direction, 1 tracteur Int. diesel no 414 avec pelle-avant, 1 tracteur Oliver no 550 au gaz, presse à foin Oliver no 520, faucheuse Oliver à 3 points, râtelier fileur, faneuse, semence à blé d'Inde M.F. à 2 rangs neuve, boîte à enclenchement New Idea sur wagon Int. neuf, épandeur à fumier Oliver de 100 minots, arrache-patates, souffleur à neige, 2 batteuses dont 1 Forano et l'autre Dion, 2 semences, rouleau en acier à 2 sections, scie ronde, scie à chaîne, charrette à 2 versoirs, 1 souffleur à neige, sleigh double. AUSSI: Équipement de sucrerie dont: 1,000 chaudières en aluminium de 2 gallons avec couvercle et chalumeaux, évaporateur Dominion Green 4 X 12 comme neuf, 3 réservoirs à eau d'étable, beaucoup d'antiquité, et une foule d'articles trop long à énumérer...

CONDITION COMPTANT
Pour information s'adresser à:

JEAN PAUL DUBOIS
Encanteur licencié
PLESSISVILLE
Tél.: (819) 362-7240

À votre disposition pour tout genre de vente par encan.

EDDY NOLETTE
HAM NORD
Tél.: (819) 344-2440
Arrivez à bonne heure, car c'est une vente à ne pas manquer.

ENCAN
Chez
ANDRÉ SIGOUIN
RANG GRAND SABREVOIS
SABREVOIS, CTE MISSISSQUOI
Vendredi, le 21 juillet 1978
à 1 hre p.m.

SERA VENDU TOUTE LA MACHINERIE QUI COMPREND: 1 tracteur John Deere 710, 1600 hres, avec pelle à fumier double action de marque John Deere; 1 set de chaînes pour tracteur; 1 presse Massey-Ferguson no 10; 1 râtelier fileur Massey-Ferguson; 1 herse à ressorts Massey-Ferguson; 1 herse à finir; 1 semence 13 disques Mc Cormick; 1 charrette 3 raies Mc Cormick 12 po.; 1 élévateur; 1 niveleuse; 1 lame à neige avant pour tracteur; 1 herse à rouleaux Ford; 1 épandeur Massey-Ferguson no 160; 1 rouleau; 1 terrière Massey-Ferguson; 1 voiture à foin 8 tonnes; 1 moulin à faucher 7 pi.; Plusieurs roues à voitures, plusieurs chassais, 1 ancien crible à avoine en très bonne condition, 1 boîte de camion 12 pi., plusieurs patentes d'échafauds en métal, plusieurs barils 45 gal. en métal, 1 scie ronde et plusieurs autres articles trop long à énumérer ici.

CONDITIONS: COMPTANT OU prêt de banque accepté
Information ou demande de crédit:

PAUL BERNARD & ASSOCIÉS
encanteur
ST-PIE DE BAGOT
Tél.: (514) 772-2451

CULTIVATEURS!
CHAQUE semaine, le lundi il y a un marché public par encan pour tous les animaux de ferme à ST-HYACINTHE, route Trans-Canada, sortie 81. En plus de tous ces animaux nous avons des ventes de catégories spéciales:
PORCELETS: 1.00 p.m.
CHEVAUX toutes catégories: 6 hres. p.m.
BOUVILLONS d'embouche: 8.00 p.m.
VACHES laitières: 8.30 p.m.
LES ventes commencent à 1.00 p.m.

INFORMATIONS:
LES ENCANS
DE LA FERME INC.
Bureau chef:
St-Pie, Cité Bagot
Tél.: (514) 772-2451

VENTE PAR ENCAN
vendredi, le 14 juillet
à 1 hre chez
ELGIDE SAINDON
de ST-CLÉMENT, Co. RIVIÈRE-DU-LOUP.

La ferme est située dans le rang 8. SERA VENDU: Un troupeau Holstein de 38 bêtes dont 30 vaches, 2 taures saillies pour l'automne et 6 taures de 2 ans saillies, le troupeau est clair de test certificat fourni.

LE ROULANT COMPREND: 1 tracteur White Oliver no 1270 de 2 ans; 1 four-ragère New Holland avec nez à blé d'Inde et pick-up pour foin; faucheuse-conditionneuse Heston PT 10 de 1 an; semoir à disques; herse à ressorts hydraulique; 2 wagons sur pneus; râtelier fileur Soleil hydraulique; 2 faucheuses Massey-Ferguson et Ford; presse à foin; trapeuse; Cascade 40 et refroidisseur citerne et quantité d'articles trop long à énumérer.

CONDITION COMPTANT
Pour informations s'adresser à:

GEORGE GOGGIN
Encanteur licencié bilinéaire
Tél.: (418) 428-3875

ou à:
PHILIPPE RIOUX DE TROIS
PISTOLES COMMERCANT de terres et roulants, Tél.: (418) 963-2916.

VENTE PAR ENCAN
Samedi, le 29 juillet
à 1 hre chez
FERNAND BAILLARGEON
de PRINCEVILLE

La ferme est située dans le 10e rang Est à 1 mille de la ville. SERA VENDU: Un excellent troupeau de 55 belles taures Holstein toutes dues pour vèler en Août, Septembre, Octobre,

Novembre et Décembre elles sont claires de test certificat fourni et plusieurs pèsent plus de 1200 lb et proviennent toutes de l'insémination artificielle.

LE ROULANT COMPREND: 1 tracteur Ford no 3000 diesel, 1 tracteur Case no 430 au gaz avec pelle, chaînes pour tracteur, 1 camion International 3 tonnes avec pompeuse modèle 1964, presse à foin New Holland no 273 avec lance-balles, Haybine New Holland no 469, 3 wagons sur pneus avec paniers pour lance-balles. Râtelier fileur New Holland, monte-balles Little Giant en acier sur roues de 40 pi., monte-balles de 28 pi., convoyeur Allied de 85 pi., séchoir à foin New Holland de 5 forces, fanneuse Farhn, moissonneuse-batteuse Oliver no 25 à roues doubles comme neuve; boîte à grain farmex New Holland, rouleau, semoir à disques, herse à disques trainante Int. herse à disques Massey-Ferguson hydraulique; faucheuse New Holland charrues à 2 versoirs Sté-nomatt, vis à grain de 20 pi., silo à moulée de 6 tonnes, nettoyeur d'étable Iherville avec 285 pi. de chaîne, toutes les attaches à vaches et abreuvoirs, 2 éventails d'étable, épandeur à fumier New Holland de 225 minots, souffleur à neige neuf avec cylindre pour chute à neige, cascade 40, bassin de lavage, tableau de gestion, tondeuse et batteries électriques et grande quantité d'articles trop long à énumérer.

CONDITIONS COMPTANT

Pour informations s'adresser à:
GEORGE GOGGIN
Encanteur licencié bilinéaire
Tél.: (418) 428-3875.

IL AURA VENTE PAR ENCAN
Mardi, le 18 juillet
à 1 hre chez
ALPHÉE NORMAND
de GARTHEY, CTE WOLFE
La ferme est située dans le 6e rang à 2 milles du village.

SERA VENDU: Un troupeau Holstein de 30 bêtes dont 15 vaches laitières, 11 veaux de l'année, 4 taures de 1 an, ce troupeau est clair de test certificats fournis. Un bassin refroidisseur John Wood de 300 gallons, trapeuse Universelle à 2 chaudières. MACHINERIE: Presse à foin M.F. no 3, râtelier fileur Morill, faucheuse à tracteur, semence, herse à disques et à ressorts, charrue Int., 2 versoirs, charrue défonceuse, grader, traîneau à balles, sleigh double et simple. Machinerie à chevaux, abreuvoirs, bidons, séparateur, foin débout, 200 balles de foin, clipper, des outils de hangar, un peu de ménage, une foule d'articles trop long à énumérer.

CONDITION COMPTANT
Pour information s'adresser à:

JEAN PAUL DUBOIS
Encanteur licencié

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

201 est, boulevard Crémazie
Montréal, Québec
H2M 1L5

751-2-74 Les Brévages Oka (1974) Limitée
212, boulevard Industriel
Saint-Eustache, Québec
J7R 4K3

SUJET: Demande de permis d'exploitation d'une usine laitière pour fabriquer du yogourt.

635-0 Froche Limitée
3940, rue Cool
Verdun, Québec
H4G 1B4

SUJET: Demande de permis d'exploitation d'une usine laitière pour y couper et emballer du fromage.

AVIS D'AUDIENCE

Veillez prendre note que la Régie tiendra une audience publique le 26 juillet 1978 à 10H30 au 201 est, boulevard Crémazie à Montréal (5e étage) sur les requêtes ci-haut mentionnées. Nous prions les personnes intéressées à s'y faire entendre d'en aviser la Régie quelques jours à l'avance.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

Me Claude RÉGNIER, secrétaire adjoint.



Pourquoi acheter vos silos — accessoires — ou séchoirs de Bernard

Tous nos silos et accessoires sont fabriqués, entreposés, installés et vendus à 65% de produits québécois, tel que demandé par le ministère de l'Agriculture concernant le programme de subvention des entrepôts à grain. Nos équipements sont vendus directement de notre usine de Beloeil par des spécialistes qui connaissent très bien vos problèmes de séchage et d'entreposage et non pas par des intermédiaires, vendeurs de tracteurs, de charrues, etc.

À date, nous sommes les seuls à publier nos prix dans toutes les revues agricoles spécialisées. Comparez un silo Bernard et celui de nos compétiteurs:

- 1 — La hauteur de chaque section est de 42" donc moins de boulonnage et beaucoup plus ferme; nos compétiteurs ont des sections de 30" seulement.
- 2 — L'ondulation de notre silo à 4" en comparaison de 2 2/3 d'un silo standard ce qui élimine un tassement des murs du silo.
- 3 — Le boulonnage vertical est fait à chaque ondulation croisée, ce qui n'est pas le cas pour nos compétiteurs.
- 4 — Le cadrage de notre porte est fait spécialement renforcé 26" x 66" avec une ondulation, la même que les murs.
- 5 — Tous nos boulons sont spécialement traités avec une rondelle de néoprène qui est déjà posée.
- 6 — Le montage d'un silo Bernard est deux fois plus rapide que tout autre silo.
- 7 — Bernard met à votre service toute une série d'équipement et d'accessoires-séchoirs, etc.

Comparez nos prix:

Silo à grain avec équipement standard — porte sur le toit — porte sur le côté 26" x 66" — trou de reprise — échelle de toit avec cage de sécurité s'il y a lieu — mastic — boulons.

	299B	15'4"	14'	50T	\$ 781.00	\$ 60.00
	1811B	16'2"	18'	80T	1,130.00	60.00
	1818B	23'6"	18'	130T	1,655.00	70.00
	1822B	27'0"	18'	150T	1,915.00	98.00
	2118B	25'0"	21'	175T	2,285.00	98.00
	2718B	25'0"	27'	300T	3,750.00	98.00
	2722B	30'0"	27'	335T	4,365.00	120.00

Nous avons une nombreuse quantité d'accessoires tels que ventilateurs avec brûleur — écarteur à grain — vis de vidange — vis reacleuse — vis spéciale pour séchoir — Testeur à grain — séchoir à Batch ou continu C.M.S.

Nos prix sont départ de notre usine de Beloeil, nous pouvons vous livrer et installer tous ces équipements au meilleur prix possible.

Venez nous rencontrer sans tarder à notre usine de Beloeil et discuter de vos projets futurs — Système de séchage ou bâtiment.

OUTILLAGE MONTRÉAL CIE LTÉE
P. BERNARD ÉQUIPEMENT CIE LTÉE
600, boul. de l'Industrie
Sortie 68 de l'autoroute 20, Beloeil, Québec
Téléphone: 467-6521

REVUE DES MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviiculture.

Judi, 6 juillet 1978
VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)
En caisses régulières
Prix du gros au détail à Montréal

POULETS
(SOUS GLACE)
moins de 4 lb 74c-76c
4 lb et moins de 5 lb 82c-84c
5 lb et moins de 6 lb 91c-93c
6 lb et plus 93c-95c

POULES
Moins de 4 lb nil
4 lb et moins de 5 lb nil
5 lb et moins de 6 lb 67c-70c
6 lb et plus 67c-70c

JEUNES DINDONS
Moins de 10 lb 85c
10 lb et moins de 16 lb 88c
16 lb et plus 85c-86c
Canards 95c-1.02c

Semaine se terminant le 15 juillet 1978

VOLAILLES VIVANTES No 1
Prix aux producteurs à Montréal

POULETS
À griller
moins de 5 lb 37¹/₄c-38¹/₄c
5 lb et moins de 6 lb 37¹/₄c
6 lb et moins de 7 lb 37¹/₄c
7 lb et plus 42¹/₄c-43¹/₄c

POULES
Moins de 5 lb 08c
5 lb et moins de 6 lb 08c
6 lb et moins de 7 lb 22c
7 lb et plus 22c

JEUNES DINDONS
Moins de 12 lb 47¹/₂c
12 lb et moins de 20 lb 49¹/₂c
20 lb et plus 48¹/₂c

OEUFs

Prix des oeufs en vigueur à partir du 10 juillet 1978

Ces prix sont fournis par la division avicole fédérale de Montréal

Ces prix sont fournis par la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec

	Producteurs Ontario	Producteurs Québec	Distributeurs Québec
A-Extra-Gros	74c	77.5c	95c
A-Gros	72c	72.5c	90c
A-Moyens	64c	65.5c	83c
A-Petits	44c	42.5c	60c
A-Très Petits	12c	14.5c	32c
En vrac			.03c de moins

N.B. Ces prix sont établis par les Offices provinciaux de commercialisation des oeufs et sont sujets à des cotisations imposées par ces Offices.

LIVRAISONS MENSUELLES DE LAIT INDUSTRIEL

1977-78
(en livres de matière grasse)

MOIS	MENSUELLES	CUMULATIVES	ÉVOLUTION MENSUELLE DU TOTAL DES LIVRAISONS 1977-78 COMPARÉES À 1976-77
JUIN	20,353,260	49,289,556	(6.1%)
JUILLET	19,868,783	69,858,339	0.3%
AOÛT	18,498,171	87,656,211	1.4%
SEPTEMBRE	16,491,235	104,147,446	3.1%
OCTOBRE	13,446,052	117,594,448	4.8%
NOVEMBRE	9,281,380	126,875,828	5.6%
DÉCEMBRE	8,336,068	135,211,896	6.1%
JANVIER	6,967,632	142,179,528	6.5%
FÉVRIER	5,948,761	148,749,363	6.7%
MARS	7,800,982	156,655,345	5.8%
AVRIL	13,657,555	13,657,555	0.07%
MAI	15,838,271	29,495,826	1.9%

Source: La Fédération des producteurs de lait industriel du Québec.

FRUITS ET LÉGUMES

Prix payés au marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures a.m. le 11 juillet 1978

FRUITS:

POMMES: Cortland 10.00-11.00, grosses 10.00-11.00, Close 10.00-12.00 le minot en vrac.
BLEUETS: 12.00/12 chopines
FRAISES: 4.50-5.00/12 chopines.
FRAMBOISES: 13.00-15.00/12 chopines.
MENTHE: 3.00/1 douz. de paquets.
RHUBARBE: 1.50-2.00/1 douz. de paquets, grosse 2.75/1 douz. de paquets.
TOMATES: De serre: roses 5.00-5.50/8 lb, de champs 13.00-14.00/20 lb.

LÉGUMES:

ANETH: 2.50/1 douz.
BETTERAVES: 1.75-2.00/25 lb, 1.00/6 paquets.
BETTES À CARDE: 7.00-7.50/1 douz.
BROCOLI: 8.00-9.00/1 douz.
CAROTTES: 2.50-3.00/1 botte de 12, mini 10.00-11.00/20 cellos de 12 oz.
CHICORÉE: 4.50-5.00/12.
CHOUX: verts 6.00-6.50/14 à 16, chinois 5.00-5.50/16, rouges 8.50-9.00/12, savoy 9.50-10.00/12, choux-fleurs 8.00-9.00/12.
CONCOMBRES: de serre moyens 6.00-7.00/24, ordinaires 10.00-11.00/6 douz., sans pépin type anglais 5.00-6.00/12.
ÉCHALOTES: 6.50-7.00/4 douz.
ÉPINARDS: 4.50-5.00/12 cellos de 10 oz, 5.00-6.00/boisseau.
HARICOTS: jaunes 8.00-9.00/20 lb, verts 9.00-10.00/20 lb.
LAITUE: frisée 4.00-4.50/24, romaine 4.00-4.50/16, Boston 3.50-4.00/16, Iceberg 3.50/18, réfrigérée 4.00/18.
OIGNONS: jaunes moyens 4.00-4.50/50 lb, jaunes gros 7.00-7.50/50 lb.
PERSIL: 3.00-3.50/1 douz.
POIS: 6.00-7.00/20 lb.
RABIOLES: (Navets blancs) 4.00-4.50/25 lb, 1.50-1.75/paquet de 6.
RADIS: 3.50-4.00/3 douz, 3.00-3.25/30 cellos de 6 oz.
RUTABAGAS: Primeur 7.50-8.00/50 lb, Jacketed 9.50/50 lb.
POMMES DE TERRE: Primeur 5.50-6.00/boisseau et 50 lb.
ZUCHINIS: 7.00-7.50/20 lb.

VENTE

AUX GROSSISTES
POMMES DE TERRE: Du Québec 6.00-6.50/50 lb.



ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du ministère fédéral de l'Agriculture, Service des marchés, en collaboration avec les agents à commission du marché de l'Est et les acheteurs. Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative canadienne du bétail: Maher W.H.; J.L. Dagenais; et Louis Levine. Pour renseignements supplémentaires: service d'information sur ruban magnétique tél.: (514) 526-4068 (Montréal) après 14 hres, tous les jours.

LES RÉCEPTIONS: LUNDI LE 10 JUILLET 1978

BOVINS: 363 VEAUX: 516

LES RÉCEPTIONS CETTE SEMAINE:

Agneaux et moutons: 102

BOVINS: Les réceptions de bovins se composaient en majeure partie de vaches laitières de qualité moyenne et commune. Toutes les classes s'échangeaient rapidement avec une bonne demande. Les vaches rapportaient des prix plus élevés de \$1. à \$2. en plus considérant les conditions et la qualité. Bouvillons, taureaux et taureaux: prix stables.
VEAUX: Les réceptions de veaux se composaient surtout de sujets de bonne et moyenne qualité. À la suite d'une bonne demande, toutes les classes rapportaient des prix généralement stables avec la semaine dernière.

BOUVILLONS

A-1-2 61.00-62.00
B 56.25-59.00
Commcl aucun

TAURES

A-1-2 aucun
B 53.75-55.50
Commcl 47.25-52.25

VACHES

D-1-2 aucun
D-3 47.00-48.00
D-5 36.25-46.75

TAUREAUX

46.75-54.50

VEAUX DE LAIT

Choix 80.00-90.00
Bons 70.00-78.00
Moyens 63.00-68.00
Communs aucun
Léger de remp. 70.00-99.00

AGNEAUX (Semaine dernière)

Bons (moins de 80 lb) 100.00
Communs aucun

LÉGERS (moy de 50 lb)

aucun

MOUTONS

Bons 34.00-38.00
Communs 29.00

PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur la fermeture des marchés le 7 juillet 1978

Prix de gros à la tonne métrique aux meuneries net sur wagon (en vrac par wagon complet)

	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Sorel
Blé	114.40	114.70	118.20	117.45
Orge	93.85	93.85	93.85	94.85
Avoine canadienne	99.05	99.50	102.85	102.05
Maïs américain (Jaune, no 3)	124.45	126.40	126.40	125.25
Maïs ontarien (chargé sur wagon) (Jaune, no 2 C.E.)	122.85	124.40	nil	nil

MONTREAL

	Semaine courante	Semaine dernière	Même semaine 1977
Son de blé	92.00	98.00	nil
Gru rouge de blé	92.00	98.00	nil
Tourteau de soja 49%	277.80	272.00	258.90
Tourteau de soja 44%	255.75	250.00	229.85
Tourteau de colza 34%	nil	154.30	123.45
Luzerne déshydratée (100,000-A)	nil	nil	113.55

Blé CWRS #3

Tonne métrique

Avoine alim. #1

Tonne métrique

Orge alim. #1

Tonne métrique

	11 juillet	10 juillet	7 juillet	6 juillet	5 juillet
Blé CWRS #3	101.50	100.90	101.60	102.50	101.40
Avoine alim. #1	72.20	72.60	72.90	73.30	73.20
Orge alim. #1	74.50	74.80	75.10	75.30	75.50

N.B.: Les prix du grain canadien fluctuent quotidiennement sur la base d'une source compétitive en provenance d'un marché étranger. Dans les conditions actuelles, ces prix sont basés sur la valeur de remplacement du maïs américain livré au Canada. Il suffit d'ajouter les marges fixes du transport depuis Thunder Bay pour obtenir les prix en vigueur au Québec et dans les Maritimes.
Source: Office canadien des Provenances

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

Semaine terminée le 8 juillet 1978
FAB Montréal

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92 points \$1.26, 93 points \$1.27.

Prix du gros au détail-pains (moyenne hebdomadaire) \$1.34.3 la livre. Prix de vente

par la Commission Canadienne du lait, en 56 lb, \$1.27.

Poudre de lait écrémé: ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé. Canada 1ère catégorie, sacs 72c-76c. Procédé rouleaux nil. Aliments du bétail .43c-.47c.

Poudre de lait de beurre, animal nil. Poudre de lait de beurre comestible .49c-.50c.

Poudre de lactosérum (petit lait de fromage). Pulvérisation, comestible non hygroscopique, nil. Pulvérisation, nil. Procédé rouleaux, nil.

Lait évaporé, caisse 48/16 nil.

Judi, 6 juillet

Prix du fromage: blanc \$1.26.3, coloré \$1.26.6.

PORCS ABATTUS

Prix payés à Toronto

Lundi, 10 juillet

La semaine dernière

Porcs	63.75	Porcs	64.00
moyenne	aucun	moyenne	aucun
Truies	53.00	Truies	54.10
moyenne	aucun	moyenne	aucun

Prix payés en Ontario

Porcs	63.00-64.00	Porcs	63.25-64.10
moyenne	63.25	moyenne	63.58
Truies	52.50-53.00	Truies	53.85-54.10
moyenne	52.65	moyenne	53.90

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de porcs de l'Ontario.

Lochaber: comté de Papineau

La municipalité de Lochaber, dans le comté de Papineau, a adopté un règlement de zonage favorisant principalement la protection de ses terres agricoles. Prenant ainsi les devants, la petite municipalité d'environ 600 habitants a décidé de se doter d'un outil de contrôle de l'utilisation et du développement du territoire.

Le Conseil, appuyé par l'UPA régionale et aidé par le Conseil régional de développement de l'Outaouais, a trouvé une formule correspondant aux besoins particuliers de ce coin de la province. Les quelque 16.000 acres figurent parmi les terres à meilleur potentiel agricole au Québec et occupent une soixantaine d'agriculteurs orientés principalement vers la production laitière.

Le règlement relatif au zonage, à la construction, au lotissement et aux installations septiques, repose sur une conception rurale de l'aménagement. Il

s'intéresse à la conservation du caractère rural et agricole de la localité, à la protection des ressources naturelles et de l'environnement et à la création d'un milieu de vie agréable pour le citoyen et profitable pour l'agriculture.

De plus, le plan de zonage prévoit une zone forestière, une zone riveraine et une zone de campagne, lesquelles permettront la construction à des fins résidentielles, mais sur des terrains de 40 000 pieds carrés. En outre, une zone de conservation, érigée en réserve, conservera le caractère spécial des marécages riverains de la rivière Outaouais.

Le Conseil municipal souhaite cependant que le gouvernement adopte bientôt une loi provinciale de protection des terres agricoles et de rentabilisation de l'agriculture. Il espère aussi donner l'exemple aux municipalités rurales et les encourager à considérer l'agriculture et l'aménagement dans une perspective plus réaliste pour l'évolution de la communauté et la qualité de son milieu de vie.

Vous offrez l'autocueillette, il faut l'annoncer

Le Service de la mise en marché du ministère de l'Agriculture du Québec innove cette année en offrant au consommateur un Répertoire des producteurs qui offrent le "cueillez vous-même". On sait que cet aspect de la vente assure de meilleurs bénéfices aux horticulteurs étant donné les difficultés de trouver la main-d'œuvre saisonnière pour assurer la cueillette.

Cette première brochure sera remise à jour pour 1979 et déjà ceux qui voudraient voir leur nom y apparaître doivent faire la demande du formulaire d'inscription. Pour ce faire, on peut s'adresser à M. Georges Fayad, Service de la mise en marché, 201 Boul. Crémazie Est, Montréal, H2M 1L4.

On ne saurait trop inviter les horticulteurs qui veulent offrir ce service de s'inscrire à ce répertoire dans leur propre intérêt. Si les consommateurs bénéficient de produits frais à bon prix, le producteur en tire un revenu non négligeable et tous deux profitent du côté social que les rapports entraînent.

Il n'y a donc pas à hésiter si on veut voir son nom apparaître dans le répertoire et les facilités offertes.

Pour améliorer le rendement du mil

À cause de sa très grande rusticité, le mil est la plante fourragère la plus répandue au Québec. Mais du point de vue de l'augmentation du rendement, il accuse un retard considérable sur les céréales et certaines autres graminées.

Plusieurs facteurs expliquent ce retard dont la fécondation croisée, cas exceptionnel chez les céréales. De ce fait, une grande variation génétique se maintient dans toute lignée rendant ainsi difficile le développement de lignées. De plus, le mil possède six séries de chromosomes contrairement à deux ordinairement, ce qui augmente encore la variabilité.

Les chercheurs de la station fédérale de recherche de Ste-Foy ont utilisé une technique appelée analyse des images pour déceler les différences de rendement entre différentes variétés de mil. Si la méthode s'avère efficace, les comparaisons pourront éventuellement permettre de créer une variété à rendement supérieur.

La technique consiste tout simplement à évaluer à l'aide d'un appareil très précis la superficie et la périphérie du feuillage et de faire les corrélations avec les rendements en matières sèches. Présentement, l'expérience se poursuit au champ pour vérifier l'exactitude des relations observées au laboratoire.

OFFRE D'EMPLOI

La Fédération de l'UPA de St-Jean-Valleyfield requiert les services de 3 comptables à St-Rémi, Cte de Napierville.

A- 2 COMPTABLES À L'IMPÔT

FONCTION

- Établit les déclarations d'impôt des producteurs agricoles.
- Conseille ces derniers sur la fiscalité, la comptabilité et les questions connexes.

EXIGENCES

- L'un des postes requiert une formation universitaire et quelques années d'expérience pertinente.
- L'autre requiert un D.E.C. en techniques administratives et une année d'expérience.

LES EXIGENCES COMMUNES SONT: — Connaissance du milieu agricole
— Aptitude pour la communication
— Automobile requise

B- UN COMPTABLE INTERNE

FONCTION

- Prend charge de la comptabilité de la Fédération incluant la tenue de livres, la production des états financiers et des rapports connexes.
- Effectue les achats reliés au secrétariat et à l'immeuble.
- Contribue aux activités du service d'impôt.

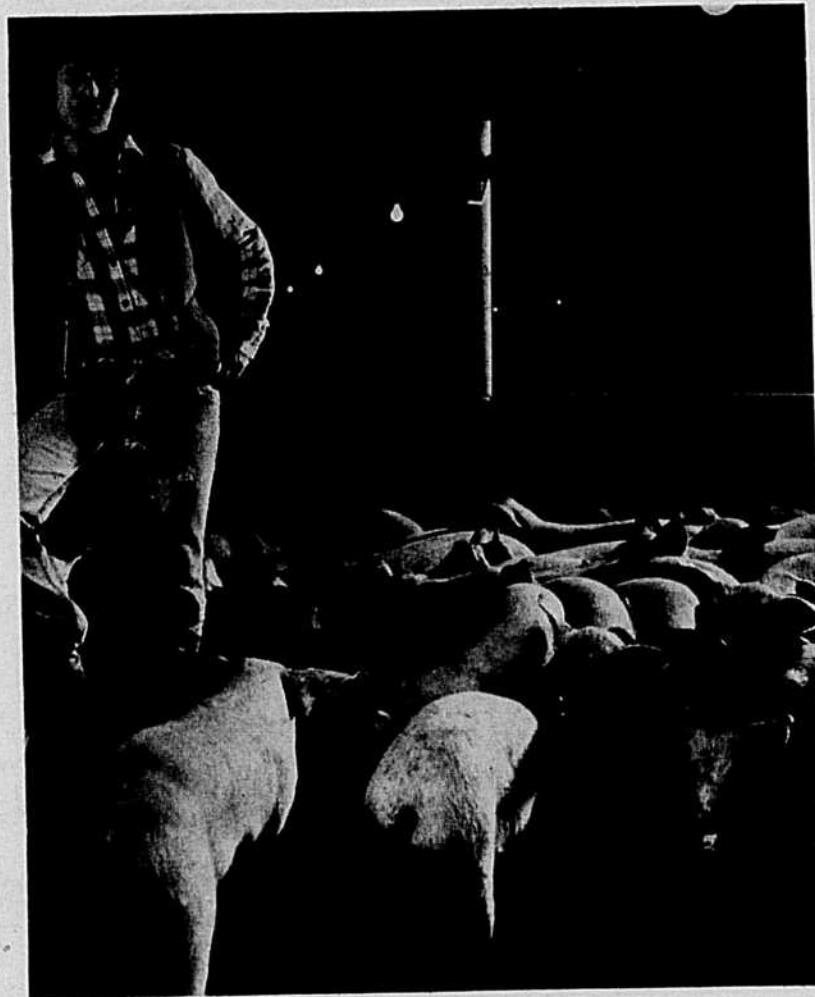
EXIGENCES

- D.E.C. en techniques administratives et une année d'expérience.
- Aptitude pour la communication.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant la fonction postulée avant le 1er août 1978, ainsi:

LE DIRECTEUR DU PERSONNEL
FÉDÉRATION DE L'UPA DE ST-JEAN VALLEYFIELD
6, rue du Moulin
St-Rémi, P.Q. J0L 2L0

Vous pouvez maintenant vous attaquer directement à l'agent causal de la dysenterie porcine et protéger du même coup vos profits



A cause de ses effets dévastateurs, la dysenterie porcine (diarrhée hémorragique) a toujours représenté pour l'éleveur de porcs une menace sérieuse. Lors d'une épidémie grave, 30% des animaux peuvent mourir; quant aux survivants, ils présentent un arrêt de croissance et il ne devient plus rentable de les rendre au poids du marché, tant l'apport alimentaire doit augmenter¹.

Récemment, on a identifié le principal agent pathogène de cette redoutable maladie. Il s'agit de *Treponema hyodysenteriae* que RIDZOL* combat efficacement.

RIDZOL* est un médicament préventif spécifique agissant directement sur l'agent causal principal de la dysenterie porcine. Seul, il peut préserver la rentabilité de votre élevage, jusqu'à trois jours avant l'abattage.

Pour mieux garantir vos bénéfices, vous devez vous renseigner sur RIDZOL* et son action préventive. Afin d'obtenir un exemplaire de la brochure intitulée "La bonne santé, gage d'une croissance rapide", veuillez vous adresser à votre marchand de moulée ou encore, écrivez à:



**MERCK
SHARP
& DOHME** CANADA LIMITÉE
Division des produits vétérinaires
C.P. 1005
Pointe-Claire—Dorval, P.Q.
H9R 4P8

Un symbole de rentabilité



(ronidazole)
Ridzol

PRÉMÉLANGE À
12%
POUR LES
PORCS

*Marque déposée
RZL-8-146-JA-F

1. Harris, D. L. et Glock, R. D., *Swine Dysentery; Diseases of Swine*, 4e édition, C. 28, Dunne, H. W. et Leman, A. D., rédacteurs, The Iowa State University Press, (1975), p. 541-553.